

Céline Clément
Catherine Bonvalet

recherche

JCA

Les espaces
de vie
des familles
recomposées



Céline Clément
Catherine Bonvalet

Les espaces de vie
des familles
recomposées

plan urbanisme construction architecture

janvier 2006

Directrice de la publication : Michèle Tilmont,
Secrétaire permanente du PUCA
Directrice de la rédaction : Mai Huynh
Coordination : Josette Marie-Jean-Robert
Ministère de l'Emploi, de la Cohésion sociale et du Logement
Ministère des Transports, de l'Équipement, du Tourisme et de la Mer
Plan Urbanisme Construction Architecture
Grande Arche de la Défense – Pilier Sud
92055 La Défense Cedex
Tél. : 01 40 81 24 30 – Fax : 01 40 81 63 78
Site PUCA : www.urbanisme.equipement.gouv.fr/puca

Collection « Recherches » du PUCA n° 161
en vente au Certu
9, rue Juliette Récamier 69956 Lyon Cedex 06
Tél : 04 72 74 59 97
Fax : 04 72 74 57 80
Achevé d'imprimer Le Clavier – Janvier 2006
Dépôt légal n° 946
ISSN n° 0249-8804

Sommaire

INTRODUCTION	5
LES ESPACES DE VIE : UNE ENTRÉE POUR COMPRENDRE LE FONCTIONNEMENT DES FAMILLES RECOMPOSÉES	9
UNITÉ DE TEMPS ET D'ESPACE BOULEVERSÉE PAR LES FAMILLES RECOMPOSÉES ..	9
La famille : histoire d'une définition	10
Le ménage : un concept inopérant	11
Les familles recomposées : une définition multiple	14
La dimension temporelle	16
LA NOTION D'ESPACE DE VIE	17
Dépasser la notion de "résidence principale"	17
Adopter une perspective temporelle	19
PRÉSENTATION DE LA RECHERCHE	20
Questionnement de la recherche	20
Les entretiens à partir de l'enquête "Biographies et entourage"	22
PREMIÈRES EXPLORATIONS DE L'ENQUÊTE "BIOGRAPHIES ET ENTOURAGE" ET DES ENTRETIENS	25
L'enquête "Biographies et entourage"	25
Présentation et "cadrage" des entretiens	26
LE LOGEMENT DES FAMILLES RECOMPOSÉES : UNE LECTURE EN TERMES DE TRAJECTOIRE	33
LOGEMENT ET RUPTURE	35
Le logement suite à la rupture : qui le garde ?	35
La question de la garde et de la résidence des enfants	39
LE CHOIX DU LOGEMENT APRÈS LA RUPTURE	44

Les stratégies résidentielles au féminin : rester ou partir ?	44
Les stratégies résidentielles au masculin : partir pour aller où ?	50
Famille et réseau d'entraide : s'éloigner ou se rapprocher ?	56
LE LOGEMENT ET LA RECOMPOSITION FAMILIALE	62
Les "couples sans domicile commun"	64
Se mettre ensemble : l'installation dans un logement commun	71
Quelques éléments sur l'aménagement du temps et de l'espace	78

**LES DIVERS LIEUX FRÉQUENTÉS DES FAMILLES
RECOMPOSÉES**

RECOMPOSÉES	89
LA NOTION DE CIRCULATION DES ENFANTS : UNE RÉALITÉ NOUVELLE ?	90
UN ESPACE FAMILIAL MULTIPLIÉ, DIVERSIFIÉ ET PARTAGÉ	95
Le père et sa lignée	95
Lieux fréquentés et co-résidence	104
PROJETS DE RETRAITE, GRAND-PARENTALITÉ ET "RÊVE DE LA MAISON"	114
Projets résidentiels associés à la retraite	114
Le "rêve" de la maison	117
Une grand-parentalité spécifique pour les familles recomposées ?	122

CONCLUSION

BIBLIOGRAPHIE

Introduction

Depuis les années 1970, de nombreuses transformations familiales et conjugales sont observées. On assiste notamment à une augmentation rapide du nombre de divorces et à la formation de “nouvelles” configurations familiales, conduisant à une succession de plusieurs “séquences familiales” au long du cycle de vie, remettant en cause l’image d’un modèle familial homogène, stable et durable, et par là même, la notion de la famille, limitée au cadre du ménage. Ces mutations ont conduit au développement d’études sur la question familiale, particulièrement sur le lien conjugal. Les chercheurs anglo-saxons ont été les premiers à s’investir dans ce champ de recherche, s’appuyant alors sur une démarche comparatiste entre familles “intactes”, familles monoparentales et familles recomposées afin de rechercher les effets du divorce et des remariages sur la trajectoire sociale et familiale des enfants. En France, ces recherches sur les familles recomposées sont apparues dans les années 1980. Elles se sont démarquées de l’approche anglo-saxonne, en mettant en avant l’invisibilité des familles recomposées (I. Théry) : invisibilité dans la loi, dans le langage, mais aussi dans les statistiques. Comme le rappelle Catherine Villeneuve-Gokalp (2001), lorsque, suite au recensement de 1982, les premières interrogations sur le nombre d’enfants ne vivant pas avec leurs deux parents et sur l’origine de la séparation ont été soulevées, aucune source statistique ne permettait d’y répondre.

En 1999, “1,6 million d’enfants vivent dans une famille recomposée” (C. Barre, 2003), soit 8,7 % des enfants de moins de 25 ans, tandis que 15 % d’entre eux vivent dans un ménage monoparental. Si l’on constate effectivement un essor de ces “nouvelles” configurations familiales, les familles nucléaires demeurent cependant le modèle dominant : elles représentent pratiquement trois-quarts des familles et deux tiers des enfants de moins de 25 ans vivent avec leurs deux parents biologiques. En outre, comme l’ont montré différentes études historiques (A. Burguière, 1993 ; J.-L. Flandrin, 1976), les familles recomposées ont toujours existé. Toutefois, les modalités de leur formation ont changé : elles sont davantage liées aujourd’hui à un divorce qu’à

un décès de l'un des parents, offrant la possibilité aux enfants de maintenir le lien avec leurs deux parents.

Avec les familles recomposées liées à un divorce, de nouvelles interrogations sont alors apparues, notamment sur la place du père, de la mère, du beau-père et de la belle-mère qui se doivent de composer un rôle "inédit" (I. Théry, 1987 ; D. Le Gall, C. Martin, 1993 ; T. Blöss, 1996, 1997 ; S. Cadolle, 2000 ; A. Martial, 2003), mais aussi sur la définition même de la famille – qui "dépassé les murs de la maison". Sociologues et démographes ont alors été conduits à réexaminer la notion de famille en dépassant le cadre strict de ménage et donc de la coresidence (G. Desplanques, 1993 ; C. Bonvalet, E. Lelièvre, 1995 ; C. Bonvalet, 1997 ; F. De Singly, 1997). Ainsi, la définition de la famille de l'INSEE, qui ne retient que les individus apparentés vivant dans le même logement, n'apparaît plus pertinente : le territoire des enfants des familles recomposées se "dualise", se multiplie. Outre les limites liées à la définition "classique" de la famille, les recherches sur les familles recomposées ont aussi mis en évidence les limites d'une vision trop statique des réalités familiales et ont souligné l'importance d'intégrer une dimension temporelle à l'analyse. En effet, les structures familiales observées à un moment donné sont le résultat d'un processus. Seule une analyse longitudinale permet alors d'apprécier "l'empreinte des trajectoires biographiques" (T. Blöss, 1996). Finalement, sociologues et démographes proposeront d'élargir le concept statistique de famille au-delà de la notion de résidence et de l'étendre à l'ensemble du réseau familial issu de l'histoire conjugale des parents. Dès lors, les familles recomposées sont aujourd'hui définies comme des constellations familiales, dessinées par l'espace de circulation des enfants entre les foyers paternels et maternels, où les dimensions de temps et d'espaces apparaissent fondamentales (I. Théry ; T. Blöss ; S. Cadolle ; D. Le Gall, C. Martin ; A. Martial). Dans cette perspective, se pose la question du logement – ou des logements. Comme le précisent Didier Le Gall et Claude Martin (1991), "*la problématique du logement est interne au processus même de recomposition familiale (...)*".

Toutefois, ce niveau d'analyse demeure encore insuffisant : comme l'ont montré plusieurs recherches sur la famille et le logement, il est nécessaire de dépasser la vision d'une habitation unique, d'intégrer la multiplication des lieux d'habitat, et de tenir compte des durées longues de l'existence (P. Bonnin, R. De Villanova, 1999). Ainsi, Isabelle Bertaux Wiame (1995) a-t-elle bien mis en évidence la nécessité de prendre en considération le contexte familial élargi. Un phénomène de logements multiples est à l'œuvre dans toutes les catégories sociales, où la résidence dite "secondaire" apparaît "*fortement investie sur les plans matériel, social et symbolique*" (P. Bonnin, R. De Villanova, 1999). L'espace habité ne se résume donc pas au logement principal et "*peut prendre la forme d'un véritable archipel résidentiel*" (P. Bonnin, R. De Villanova, 1999), notamment dans le cas des familles recomposées contemporaines. Dans cette perspective, l'achat d'une résidence secondaire – ou d'une seconde résidence – mais aussi l'investissement dans un lieu d'ancrage (la résidence

principale des grands-parents, d'une tante, des lieux de vacances) peuvent également être un indicateur de ce fonctionnement familial où l'on cherche à construire, à instaurer et à maintenir des liens entre parents, enfants, beaux-enfants. En outre, s'il a été montré combien la seconde résidence pouvait être un support d'une identité familiale, il semble ici nécessaire de vérifier cette symbolique auprès des familles recomposées. C'est pourquoi la présente recherche se propose d'analyser les familles recomposées liées à un divorce à travers les notions d'espaces de vie. Une enquête qualitative a donc été menée auprès d'hommes et de femmes qui ont recomposé une famille au cours de leur trajectoire, laquelle s'est appuyée sur l'enquête par questionnaire "Biographies et entourage", offrant un premier cadrage statistique.

Dans un premier temps, on s'attachera aux conséquences directes en matière d'habitat et de logement en interrogeant la relation entre le divorce et la recomposition familiale et l'accès au logement, la mobilité résidentielle, les caractéristiques du logement et l'environnement souhaité (proximité des transports, du lieu de travail, des services...). En ce sens, la désunion et la recomposition familiale présentent un intérêt particulier dans la mesure où elles sont associées à plusieurs questions : réorganisation des réseaux sociaux, expérience de nouveaux domiciles, de nouveaux lieux, nouvelles manières d'habiter un logement, d'habiter un quartier, d'habiter la ville. De plus, le concept d'espace de vie intègre plusieurs notions : celles d'espace familial, d'espace géographique, d'espace urbain, d'espace social, d'espace associatif, d'espace relationnel et résidentiel. Il comprend les dimensions de temps et d'espace, essentielles à la compréhension de ces familles qui voient leur unité de temps et d'espace bouleversées. Le concept d'espace de vie dépasse également la notion de résidence principale des parents et les réinsère dans leur dimension de réseaux, ce que ne permettent pas la plupart des études statistiques, limitées par leur définition des familles recomposées. Aussi, même si la corésidence et le "vécu partagé de l'enfance" apparaissent comme le socle des relations entre parents, enfants, beaux-parents, beaux-enfants, notamment entre frères, sœurs, demi-frères et sœurs (A. Martial, 2000 ; 2003 ; A. Poittevin, 2003), on s'intéressera ici aux divers lieux fréquentés passés et présents par les membres d'une recomposition familiale et à la sociabilité qui s'y attache afin de dépasser l'échelle des logements des parents. En considérant la trajectoire de l'un des parents qui a vécu une recomposition familiale, on comprend mieux ainsi comment se construisent, se maintiennent, se modifient les espaces de vie, tant pour lui que pour ses enfants.



Les espaces de vie : une entrée pour comprendre le fonctionnement des familles recomposées

UNITÉ DE TEMPS ET D'ESPACE BOULEVERSEE PAR LES FAMILLES RECOMPOSEES

Jusqu'au début des années 1970, la famille présente une image extrêmement stable de la société. La "famille nucléaire" apparaît alors comme le modèle le plus communément adopté et admis. Celle-ci se caractérise par divers éléments. Après la Seconde Guerre mondiale, elle s'inscrit dans un contexte où le mariage est hautement valorisé : le célibat qui concerne peu d'individus, devient de plus en plus rare et demeure une pratique stigmatisée, surtout pour les femmes. L'âge moyen au premier mariage rajeunit. Il est de 24,5 ans pour les hommes en 1972 et de 22,5 ans en 1974 pour les femmes¹. Par ailleurs, on constate à cette même période que les femmes se retirent du marché du travail pour se consacrer à leur foyer et à l'éducation de leurs enfants.

C'est alors la famille nucléaire qui triomphe, devenant l'instrument de mesure normatif, comme en témoigne le concept de ménage, élaboré par les statisticiens pour appréhender la famille et son évolution. Elle est ainsi décrite dans sa structure minimum, à savoir le père, la mère et les enfants célibataires (et de moins de 25 ans jusqu'au recensement de 1990) résidant ensemble, et à partir d'un "chef de ménage", le plus souvent l'homme. Ce modèle apparaît comme unique et durable. Les années 1970 offrent cependant de nombreuses surprises pour celui ou celle qui travaille sur la famille. Selon la formule d'Hervé Le Bras (1983), "*La boussole des indicateurs démographiques s'affole.*" Le mariage serait en perte de vitesse : on se marie moins fréquemment et plus tardivement, tandis que se développe simultanément la cohabitation pré-nuptiale – dite "juvénile" (L. Roussel, 1978) – pour devenir durable aujourd'hui – dite alors "adulte" (C. Guibert Lantoine et al., 1994). La natalité baisse et s'accompagne parallèlement d'une hausse des naissances hors mariage. Marginale dans les années 1960 (moins de 6 %), la proportion des naissances hors mariage s'élève à plus de 40 % en

¹ Fabienne Daguët, "Mariage, divorce et union libre", *Insee première*, 1996, n° 456, 4 p.

2000. On assiste également à une augmentation rapide du nombre de divorces, et à la formation de “nouvelles” configurations familiales comme les ménages monoparentaux et les familles recomposées ainsi qu’à la succession de plusieurs “séquences familiales” tout au long du cycle de vie, remettant en cause l’image d’un modèle familial homogène.

La famille : histoire d’une définition

Avant d’aller plus loin, il paraît important d’explicitier la notion de la famille, notamment au travers de sa définition. L’INSEE la définit ainsi : ensemble d’au moins deux personnes du même ménage, et formé soit d’un couple (marié ou non) et, le cas échéant, de ses enfants, soit d’un parent et de ses enfants (famille monoparentale). Cette façon de l’aborder est le résultat d’une histoire et d’un long cheminement. Précisons dès à présent que la notion de famille varie selon les époques et les espaces. Depuis son entrée dans la langue française (au XIV^e siècle), le mot famille n’a cessé de changer de sens. Aussi, Jean-Louis Flandrin (1984) montrera, à travers la lecture de divers dictionnaires français et anglais, comment la définition de cette entité a évolué au cours du temps et comment celle-ci était écartelée entre l’idée de co-résidence et de parenté. Alors que la famille désignait dans son sens originel non seulement l’ensemble des personnes qui résidaient dans un même logement et sous l’autorité d’un même chef (la famille ne reposait alors pas exclusivement sur les liens du sang, ni du mariage et les domestiques entraient dans cette définition) mais aussi la parenté, petit à petit s’est opérée une réduction de la famille à laquelle s’ajoute la condition de co-résidence. Parenté et co-résidence deviennent indissociables et le modèle de la “famille nucléaire” s’impose.

C’est aux États-Unis que l’on retrouvera le principal représentant de la théorie de la famille nucléaire, structure adaptée à l’évolution et à la modernisation de notre société. Ainsi, Talcott Parsons (1937) annonçait le déclin, voire la fin du réseau familial, notamment avec le développement de la famille nucléaire, théoriquement ajustée à l’industrialisation de la société, permettant une plus grande mobilité géographique et sociale des individus. La thèse de Talcott Parsons avançait donc l’isolement, l’éloignement et un repli de la famille conjugale. En France, c’est essentiellement dans la période de l’après-guerre que cette théorie de la famille apparaît, en faisant coïncider famille et ménage. Guy Desplanques (1994) rappellera ainsi que c’est à partir de 1961 que le recensement limite la famille à des individus vivant dans le même logement et partageant un lien conjugal ou consanguin. On ne dispose alors d’aucune information sur les liens qui dépassent le cadre du logement. Or, depuis la fin des années 1970, des recherches réfutent cette définition et démontrent à l’inverse la force du groupe familial, notamment avec la redécouverte de l’entraide familiale dans les ménages urbains et de l’importance des relations de parenté dans la vie quotidienne, et ce même après le mariage des enfants (C. Gokalp, 1976 ; L. Roussel,

O. Bourguignon, 1978 ; M. Young, P. Willmott, 1983 ; O. Schwartz, 1990 ; C. Bonvalet et al., 1993 ; A. Pitrou, 1992 ; L. Ortalda, 2001). Plusieurs chercheurs critiqueront cette notion de ménage/famille, certes opératoire, mais qui n'embrasse pas toutes les réalités familiales (G. Desplanques, 1993 ; C. Bonvalet, É. Lelièvre, 1995 ; C. Bonvalet, 1997). En effet, les transformations conjugales et familiales ont conduit à réexaminer nos catégories statistiques. C'est avec la montée du divorce et avec la formation des familles recomposées contemporaines qu'a été mise en lumière la complexité de définir la famille ou, devrait-on dire, des familles : la famille est devenue plurielle (Genèse, 1984). Aux côtés de la famille nucléaire s'ajoutent les familles recomposées et les familles monoparentales. Sociologues et démographes proposeront alors d'élargir le concept statistique de famille au-delà de la notion de résidence et de l'étendre à l'ensemble du réseau familial issu du passé conjugal des parents. En outre, on observe depuis quelques années le développement de formes de conjugalité non cohabitantes et semi-cohabitantes, tant chez les jeunes, que chez les couples plus âgés (C. Guibert Lantoine et al., 1994 ; V. Caradec, 1996 ; 1999). En effet, dès les années 1980, Pierre Alain Audirac et Sabine Chalvon-Demersay (S. Chalvon-Demersay, 1983 ; P.-A. Audirac, S. Chalvon-Demersay, 1988) se sont intéressés à la question de l'union libre et de ses conséquences sur l'habitat et, réciproquement, à la question de l'habitat et de ses conséquences sur l'union libre. Ils se questionnaient alors sur l'émergence des "couples sans domicile commun", où certaines personnes seules optaient pour une *"forme de couple qui se partage entre la vie commune et la vie séparée"*, *"forme de couple qui rompt avec les règles classiques de l'unité de temps, de lieu et d'action"*. Ils précisaient ainsi toute la difficulté de les dénombrer, ces derniers n'étant pas repérables dans les statistiques : *"deux domiciles distincts, deux déclarations disjointes"*. Or, encore aujourd'hui, dans le recensement, la notion de couple concerne les personnes s'étant déclarées comme telles, de sexe différent, d'états matrimoniaux quelconques et *cohabitant dans un même logement* ; selon cette définition, deux individus dans deux logements séparés ne forment pas un couple quelles que soient leurs relations, et même s'ils sont mariés. Aussi, François De Singly (1993 ; 1997) s'interroge-t-il également sur la non prise en compte des couples dont les partenaires ont chacun un logement. Et comme le concluaient avec discernement Pierre-Alain Audirac et Sabine Chalvon-Demersay (1988) *"Si ce mode de vie était appelé à connaître un succès croissant, peut-être faudrait-il alors le prendre en compte, non seulement comme une formule plus stable qui conduirait à poser la question du lien existant entre l'unité spatiale et l'unité familiale."*

Le ménage : un concept inopérant

Plus particulièrement, les études sociologiques et anthropologiques sur les familles recomposées – liées à un divorce – redéfiniront les liens entre espace, temps et famille (I. Théry ; D. Le Gall, C. Martin ; T. Blöss ; S. Cadolle ; A. Martial)². Comme le souligne Irène Théry (1991),

² Soulignons ici les thèses de Sylvie Cadolle (1998) et d'Agnès Martial (2000) qui présentent un état de la recherche sur les recompositions familiales.

“l'exemple des familles recomposées est d'ailleurs frappant : dans les années 1960, les contours de la maison traçaient les frontières de la famille, maintenant, la famille transcende les murs de la maison pour se définir d'abord par le lien”. En effet, si les familles recomposées ont toujours existé, comme en témoignent les différentes études historiques³ (C. Baulant, 1972 ; A. Burguière, 1993 ; J.-L. Flandrin, 1976), les modalités de leur formation se sont modifiées : aujourd'hui elles sont davantage liées à un divorce qu'à un décès de l'un des parents, offrant la possibilité aux enfants de maintenir le lien avec leurs deux parents. Par exemple, 54,2 % des ménages monoparentaux étaient issus d'un veuvage en 1968 et 16,8 % d'un divorce. En 1975, soit l'année de l'instauration du divorce par consentement mutuel, ces pourcentages sont respectivement de 43,4 et 24,2. C'est seulement au recensement de 1982 que le phénomène s'inverse⁴. Or, le divorce, contrairement au veuvage a soulevé de nouvelles interrogations quant à la définition de la famille. C'est d'ailleurs ce que rappelait Henri Leridon (1993) dans un article retraçant les difficultés de mesurer les recompositions familiales : “Le problème de la recomposition familiale n'est certes, pas nouveau. Si le divorce était rare dans les sociétés traditionnelles, le veuvage ne l'était pas ni – avec lui – le remariage. Bien que la mortalité ait fortement reculé, le veuvage reste une cause de recomposition familiale : mais dans ce cas, du point de vue de l'enfant, il peut ne pas y avoir de véritable “concurrency” entre le vrai parent et le beau-parent puisque le premier a disparu. D'une certaine manière, on peut considérer le second mariage comme destiné à rétablir un ordre ou une continuité accidentellement mise en cause par le décès du premier conjoint, au moins si l'enfant était peu âgé au moment de ce décès.”

On partait alors du postulat que, pour les familles recomposées liées à un veuvage, le beau-parent “rétablissait l'ordre” en se substituant au parent décédé. D'ailleurs le débat sur l'utilisation du terme “famille”, “ménage” ou “foyer”, attaché à l'expression monoparentale est également révélateur. Le terme de “famille monoparentale” est apparu dans les années 1970, constituant une catégorie spécifique sous l'impulsion des sociologues féministes. Sous cette appellation, on regroupe tant les mères veuves, divorcées que célibataires afin de montrer leurs difficultés communes. Or, certains sociologues (N. Lefaucheur, 1987) critiqueront le terme de “famille” qui devient impropre dès lors que l'on décrit les situations de parents divorcés ou séparés : seule l'unité de résidence est monoparentale, le parent absent du logement existant toujours et des liens pouvant être maintenus avec ce dernier. Quant aux situations liées aux recompositions, plusieurs termes seront proposés afin d'éviter toute confusion entre la notion de ménage et celle de famille. Nadine Lefaucheur privilégie ainsi le terme de “foyers bi-parentaux composés” (1986), Didier Le Gall et Claude Martin (1988) celui de “configuration familiale” pour évoquer l'entité familiale bifocale.

3 Selon André Burguière (1993), au XVIII^e siècle, 25 à 30 % des mariages sont des remariages et 1/4 des familles étaient recomposées.

4 Corinne Benveniste, Jeanine Soleilhavoup, *Les familles monoparentales*, Paris, INSEE, Contours et Caractères, 1994.

Toutefois, comme le précisent ces derniers, au regard de la littérature sociologique existante, c'est le terme de familles recomposées qui apparaît le plus fréquemment usité. On le voit bien, cette discussion sémantique autour du mot "famille" associé au terme "monoparental" ou "recomposé" concerne uniquement les situations de parents divorcés et non de parents veufs. On peut être orphelin de père, de mère et ce, dès la naissance. Dans ce cas de figure, l'expression famille monoparentale est correcte, l'un des parents ayant disparu. Quant au foyer, il demeure unique. Aussi, Agnès Martial souligne-t-elle le caractère inédit des recompositions familiales contemporaines : si l'on observait parfois une circulation des enfants lors du décès de l'un de leurs parents, liée aux placements, ils ne vivaient que dans un seul lieu. Or, *"il en va différemment aujourd'hui, où les enfants de familles recomposées inaugurent un mode fondamentalement nouveau de vie familiale, en partageant leur temps et leur vie entre deux foyers qui existent en même temps dans leur univers : les enfants des recompositions familiales contemporaines sont la première génération, dans notre société, à expérimenter la pluralité des lieux de vie familiale"*. Néanmoins, là encore, il semblerait que la définition de la famille centrée sur la co-résidence a limité nos interrogations. Certes le beau-parent ne concurrence pas – tout au moins physiquement – le parent décédé. Les questions de continuité et de pérennité de liens parents-enfants, de partage du temps entre deux foyers en même temps (Martial, 2000) ne se posent donc pas, contrairement aux familles recomposées liées à un divorce, où une figure familiale inédite s'ajoute aux deux parents. Mais la famille du parent disparu s'efface-t-elle avec ce dernier ? Qu'advient-il des grands-parents, des oncles et tantes ? Comment s'intègre la famille du beau-parent, en particulier ses enfants ? Qu'en est-il des relations entre les enfants et le beau-parent ? Le parent survivant ? Autant de questions restées en suspens, les familles recomposées liées à un veuvage ne remettant pas en cause la définition statistique de la famille, qui repose sur une base strictement résidentielle.

Aujourd'hui la situation apparaît donc différente puisque, dans le cas d'une recombinaison après divorce ou séparation, le beau-parent devient un acteur supplémentaire, un parent "additionnel" : il n'est alors plus possible d'ignorer le parent absent du logement. En outre, si les premiers divorces s'apparentaient davantage à une "sorte de veuvage social" (I. Théry, 1991), où le modèle de substitution – caractérisé par la formation d'une nouvelle famille pour effacer la précédente – s'érigait, on assiste depuis à de nouvelles représentations de la famille où une dissociation de la cellule familiale en deux couples transparait : le couple parental et le couple conjugal. Dans cette perspective, la rupture du second ne signifie plus la fin du premier, et ce, au nom de "l'intérêt de l'enfant" (I. Théry, 1993). À travers ces représentations, il semblerait que notre société valorise la logique de pérennité à celle de substitution, le couple parental devant se maintenir par-delà le couple conjugal, répondant à la norme d'indissolubilité de la filiation. C'est d'ailleurs ce que montrait Irène Théry dans son ouvrage majeur, *Le démariage*, où elle rappelait combien le droit contemporain et ses acteurs érigent un modèle de "divorce réussi" et "négocié", mais aussi de l'après divorce, où les familles recomposées construites sur le mo-

dèle de pérennité sont privilégiées. Ce sont aussi ces nouvelles normes familiales qui apparaissent dans les médias et les livres grand public, ainsi que dans la littérature enfantine, où le regard sur les recompositions familiales s'est modifié. Autrefois présentées comme une cellule familiale "déstructurée", où la belle-mère est cruelle et jalouse, les familles recomposées sont aujourd'hui valorisées, celles-ci étant la marque d'un divorce et d'un après divorce réussis (S. Cadolle, 2000). Toutefois, l'étude de Didier Le Gall et de Claude Martin (1993) soulignera des clivages sociaux. En reprenant la typologie du fonctionnement des recompositions familiale au cours du temps établie par Irène Théry, les auteurs mettront en évidence que la logique de substitution est plus fréquente dans les milieux peu favorisés. Le beau-père revêtirait les habits du père, avec l'idée qu'il le remplace et s'y substitue. À l'inverse, le modèle de pérennité, où une réorganisation complète de la famille et le maintien des relations au sein du couple parental prévaut, est souvent observé dans les milieux favorisés.

Les familles recomposées : une définition multiple

Il en résulte que, dans ces familles, les relations familiales dépassent les limites du foyer unique : elles nous obligent à tenir compte des personnes apparentées, ne faisant pas partie du ménage statistique, l'absence de partage d'un espace commun ne signifiant pas disparition des relations familiales. Elles révèlent alors plusieurs difficultés méthodologiques et soulèvent des interrogations sur leurs frontières.

Dénombrer les familles recomposées s'avère ainsi un exercice difficile. Henri Léridon (1993) rappellera les carences liées aux sources statistiques. Dans un premier temps, en définissant un couple avec enfants comme un couple qui abrite dans son logement un ou plusieurs enfants (biologiques ou non), le recensement ne permet pas de distinguer les familles dites nucléaires des familles recomposées. Seules des enquêtes spécifiques – comme l'enquête "Étude de l'Histoire Familiale" conduite par l'INSEE, mais aussi les "Enquêtes Situations Familiales" réalisées à l'INED en 1986 et 1994 – permettent de les "repérer". Toutefois, en réduisant la famille recomposée à la réunion d'un parent gardien, un beau-parent et le (ou les) enfants qu'ils élèvent (la famille recomposée est définie comme un couple vivant avec au moins un enfant dont un seul des conjoints est le parent), on occulte les situations où seul le parent non gardien a renoué une union. "Refaire sa vie de couple étant plus fréquent pour les hommes" (F. Cassan, M. Mazuy, F. Clanché, 2001), et ces derniers ayant plus rarement la garde de leurs enfants⁵, c'est donc toute une partie des familles recomposées que les statistiques négligent : celle constituée d'un père non gardien et d'une belle-mère,

⁵ Selon l'"Enquête Situations Familiales et Emploi" de 1994, parmi les enfants – nés entre 1976 et mars 1994 – qui ne résident pas avec leurs deux parents, 85 % vivent avec leur mère (C. Villeneuve-Gokalp, 1999).

situation pourtant statistiquement dominante⁶. En effet, comme le relève Didier Le Gall (1996), les premiers travaux sur les familles recomposées se sont davantage intéressés aux situations des familles recomposées à beau-parent du côté du parent gardien alors que les enfants de parents divorcés trouvent plus fréquemment un beau-parent chez leur parent non gardien. D'ailleurs, de ces différentes situations, Didier Le Gall distinguera dans la beau-parenté, le beau-parent "par intermittence" – rôle plus souvent détenu par les belles-mères – du beau-parent au "quotidien" où un rapport de proximité s'instaure.

Dans cette perspective, l'enquête "Étude de l'Histoire Familiale"⁷, conduite parallèlement au recensement, a été rénovée en 1999. Autrefois réservée aux femmes, elle a été étendue aux hommes, permettant ainsi de tenir compte des pères en situation de monoparentalité. De plus, cette version permet de pallier la définition restreinte des familles recomposées, où les beaux-enfants sont entendus comme les enfants d'un conjoint (ou d'un ex-conjoint) que la personne a élevés. Une question permet ainsi de distinguer les enfants de la personne et de son conjoint ou d'un ancien conjoint, que ces enfants vivent dans le ménage ou ailleurs. Cette entrée permet alors de différencier 5 "types" d'enfants : les enfants du couple, les enfants adoptés, les enfants d'un conjoint – élevés, les enfants d'un conjoint – venus vivre, les enfants d'un conjoint – qui ne sont pas venus vivre avec le parent (leur nombre n'est cependant pas renseigné) (M. Mazuy, L. Toulemon, 2001).

Par ailleurs, faut-il considérer qu'un enfant naissant dans une famille déjà recomposée appartienne lui aussi à une telle famille alors qu'il a ses deux parents biologiques ? Selon l'angle adopté, le nombre de familles recomposées varie. Ainsi, d'après l'enquête "Étude de l'Histoire Familiale", aux 1,1 million d'enfants vivant avec un parent et un beau-parent s'ajoutent les 513 000 enfants vivant en 1999 avec leurs deux parents et des demi-frères ou sœurs (C. Barre, 2003). Toutefois, on peut se demander si ces différentes situations – ou degrés ? – de recombinaison familiale sont effectivement comparables. La spécificité d'un enfant dans cette situation est d'avoir au moins un demi-frère avec qui il réside, ce qui le fait bien participer à une recombinaison (H. Léridon, 1993). Mais peut-on estimer qu'avoir un (ou des) demi-frère(s), et ce dès sa naissance, suffise pour définir une famille comme recomposée alors que les deux parents "biologiques" résident effectivement ensemble ? Dans un article où il recense les différentes configurations possibles des foyers recomposés (il en classera 10), Didier Le Gall (1996) proposera de différencier ces configurations familiales, à la fois biparentales simples et composées. Afin de montrer leur singularité, il les distinguera des "foyers à beau(x)-parent(s)" et les désignera comme "foyer biparental simple à beau-parent" si l'un des parents est gardien et "foyer biparental simple à beaux-parents" si les deux sont gardiens.

6 D'après l'"Enquête Situations Familiales et Emploi" de 1994, les enfants ont plus souvent une belle-mère qu'un beau-père, et dans la majorité des cas ils ne résident pas avec ce nouveau parent (C. Villeneuve-Gokalp, 1999).

7 C'est d'ailleurs l'extension de cette enquête aux jeunes hommes célibataires qui a conduit à rebaptiser le questionnaire "Étude de l'Histoire Familiale" au lieu de "Étude sur les familles" (F. Cassan, F. Héran, L. Toulemon, *Courrier des Statistiques*, n° 93, 2000).

Enfin, plus récemment, des questions sur les relations fraternelles dans les familles recomposées ont été développées (I. Théry, 1991 ; S. Cadolle 2000, 2002 ; A. Martial, 2000, 2003 ; A. Poittevin, 2003). Aussi, Agnès Martial (2000) observe que, dans ces familles, il n'y a plus coïncidence, entre co-résidence, lien de fratrie et lien de filiation. Elle décrira ainsi comment, dans les recompositions familiales contemporaines, frères et sœurs vivent leur relation "*hors du temps et de l'espace uniques et quotidiens du foyer traditionnel*". Cependant, elle révélera la force du "vécu partagé de l'enfance", bien plus que des liens biologiques, pour expliquer une construction relationnelle différente entre "demi" et "quasi" frères, ce que développe également Aude Poittevin (2003). Le temps constitue alors une des facettes pour comprendre le fonctionnement des familles recomposées et les relations qui s'y construisent. On le voit bien ici, les familles recomposées recouvrent des réalités multiples, difficilement saisissables à partir des catégories statistiques habituellement construites.

La dimension temporelle

Outre les limites liées à la définition "classique" de la famille, les recherches sur les familles recomposées mettront également en évidence les limites d'une vision trop statique des réalités familiales et souligneront l'intérêt d'intégrer une dimension temporelle à l'analyse, en s'attachant notamment à décrire les différentes séquences de vie familiale – mariage, divorce, monoparentalité, recombinaison – ainsi que leur enchaînement. En effet, les structures familiales ne sont pas statiques et sont le résultat d'un processus. C'est la raison pour laquelle il est nécessaire de s'intéresser aux trajectoires des individus afin de conjuguer passé et présent. Comme le souligne Irène Théry, les familles recomposées sont le produit d'une histoire. Didier Le Gall (1996) rappellera ainsi les limites associées à l'usage de "catégorisation" qui place l'analyse dans une optique transversale pour appréhender "une histoire" qui s'intègre dans un processus et concerne plusieurs trajectoires. Avec Claude Martin (1991), il proposera une analyse des "transitions familiales".

Thierry Blöss (1996) accorde également une place importante au temps, aux trajectoires biographiques, pour comprendre les divers processus qui conduisent au fonctionnement de la famille recomposée et les relations qui s'y instaurent. Il serait vain de vouloir étudier les familles recomposées une fois construites : elles sont le fruit des relations nouées entre les divers membres de la première famille avant même la séparation des parents. L'histoire de la première famille de l'enfant – et de celle du beau-parent – conditionnerait, en partie, l'organisation post-divorce ainsi que la place du père, de la mère et celle du beau-parent. À partir de l'analyse de trajectoires de beaux-pères, Thierry Blöss décrira comment l'expérience familiale et paternelle, l'attente de la mère à l'égard du père, construisent la beau-parenté. Il apparaît alors que la relation paternelle dépend fortement des expériences, des modes de vie et des relations au sein de

la première famille. Elle est également le fruit de la trajectoire biographique du beau-parent. Thierry Blöss distinguera alors le modèle de “l’intégration conjugale”, fonctionnement proche du “modèle de pérennité” établi par Irène Théry ainsi que Claude Martin et Didier Le Gall, où le beau-père a plus fréquemment une histoire familiale antérieure. Celui-ci adopte davantage une attitude “périphérique” pour reprendre les termes de Sylvie Cadolle (2000, 2002). Et le modèle de “l’intégration familiale”, lequel s’apparente à celui de “substitution”, où le beau-père est plus souvent jeune, dépourvu d’expérience familiale et participe à l’éducation des beaux-enfants. En s’appuyant sur cette notion de “construction sociobiographique de la parenté”, Sylvie Cadolle (2000 ; 2002) précisera le poids de l’histoire familiale antérieure, d’autant plus pour les belles-mères. À la lumière de ces résultats, on s’aperçoit que le déroulement des histoires familiales de chacun des acteurs, tant des adultes – le père, la mère, le beau-père et la belle-mère – que des enfants, s’y avère essentielle pour comprendre la dynamique des relations familiales. Cette approche – où variables sociologiques et biographiques s’entremêlent – nuancera l’étude de Didier Le Gall et de Claude Martin (1993) sur les logiques des recompositions familiales liées au milieu social. Enfin, Thierry Blöss et Sylvie Cadolle souligneront le rôle de la mère qui est au cœur de la composition du lien entre l’enfant, son père et son beau-père, mais aussi entre l’enfant et sa belle-mère. Néanmoins, ils rappellent que cette primauté de la mère n’est pas le fruit des recompositions familiales : elle existait auparavant. Ainsi, dans les familles non séparées, on assiste à une “monoparentalité éducative” et à un lien prioritaire entre la mère et son enfant (T. Blöss, 1996 ; S. Cadolle, 2000, 2002 ; C. Clément, 2002).

LA NOTION D’ESPACE DE VIE

Dépasser la notion de “résidence principale”

Si les sociologues et démographes de la famille ont montré combien le ménage constituait une entrée trop restreinte pour décrire les familles recomposées, les notions de réseau familial et d’entourage apparaissant plus adéquates, ces études demeurent essentiellement centrées sur la résidence principale des parents et des beaux-parents. C’est le cas notamment de l’étude pionnière de Didier Le Gall et de Claude Martin (1991) sur l’usage de l’espace domestique des familles recomposées. Dans cette recherche, les deux auteurs se sont intéressés à la question de la cohabitation, de la co-résidence dans les familles recomposées où l’analyse du logement – et plus particulièrement l’installation dans celui-ci, son aménagement, le partage de l’espace domestique – était révélatrice du fonctionnement de ces familles. Ils en déduisaient alors plusieurs logiques de recomposition et de trajectoires de logement. Une première, “s’unir mais préserver la distance”, où chacun des conjoints protège son espace et conserve son logement respectif. Elle correspond davantage à une logique de recomposition conçue sur le modèle de pérennité. Ces logiques demandent des revenus suffisants pour conserver deux logements. Elles peuvent être liées à un désir d’indépendance

des deux conjoints, mais elles concordent aussi à un désir de préserver les enfants du parent gardien, où *“le logement se fait rempart”*. La seconde logique, “avoir un chez nous”, correspond à la cohabitation du couple. Toutefois, il en existe deux formes : la “cohabitation par agrégation”, qui constitue la pratique la plus fréquente, où la recomposition familiale se structure sur le mode de substitution. L’un des conjoints s’installe dans le logement de l’autre. Le choix se porte plus généralement sur le logement du parent gardien, plus grand. Cette option conduit à des difficultés de gestion de l’espace disponible, généralement considéré comme étroit. Effectivement, il semblerait que dans les familles recomposées, les besoins en matière d’espace intègre une dimension plus qualitative que quantitative, ces besoins étant liés aux représentations de l’intimité. En outre, l’agrégation du beau-parent dans le logement du parent gardien, construit un rapport de force et une inégalité entre les deux protagonistes : *“l’un des partenaires “le premier résident” ayant une autorité sur l’autre «le migrant»”* (C. Martin, 1998). Enfin l’autre forme de cohabitation “s’approprié l’espace” est celle où les deux conjoints décident d’emménager dans un nouveau logement, logique qui s’inscrit davantage sur le modèle de pérennité. Selon les deux auteurs, cette situation apparaîtrait comme la moins conflictuelle, celle-ci tenant compte des relations entre acteurs. *“Dans cette perspective, le logement participe ainsi au processus de régulation et donc de cohésion de la nouvelle famille”* (D. Le Gall, C. Martin, 1991).

Néanmoins, ce niveau d’analyse demeure encore insuffisant : comme l’ont relevé plusieurs recherches sur la famille et le logement, il est nécessaire de dépasser la vision d’une habitation unique, d’intégrer la multiplication des lieux d’habitat, et de tenir compte des durées longues de l’existence (P. Bonnin, R. de Villanova, 1999). Certains auteurs ont ainsi regretté le peu de recherches concernant l’articulation entre relations familiales et habitat (De Singly, 1997). Cependant, dans le cas des familles recomposées, lorsque ces recherches existent, elles portent essentiellement sur le logement des parents. Or, Isabelle Bertaux-Wiame (1995) a mis en évidence la nécessité de prendre en considération le contexte familial élargi. Aussi rappelle-t-elle que *“le logement proprement dit n’est que la partie la plus apparente de ce qui forme système dans une position résidentielle. Le logement principal n’est pas toujours le seul espace habité. Les résidences secondaires deviennent parfois les lieux principaux de la constitution de l’identité familiale, tandis que le logement principal n’y joue qu’un rôle secondaire”*. Un phénomène de logement multiple est à l’œuvre dans toutes les catégories sociales, où la résidence dite “secondaire” apparaît *“fortement investie sur les plans matériel, social et symbolique”* (P. Bonnin, R. De Villanova, 1999). L’espace habité ne se résume donc pas au logement principal et *“peut prendre la forme d’un véritable archipel résidentiel”* (P. Bonnin, R. De Villanova, 1999), notamment dans le cas des familles recomposées contemporaines. La notion d’espace de vie permet alors de dépasser l’échelle des foyers issus des couples initiaux.

Adopter une perspective temporelle

Comme l'ont observé les sociologues de la famille, le temps apparaît comme un élément moteur de compréhension des familles recomposées où une analyse en amont est nécessaire pour apprécier "l'empreinte des trajectoires biographiques" (T. Blöss, 1996). De plus, comme l'ont souligné Didier Le Gall et Claude Martin (1988a, 1988b, 1990), ces familles désignent le réseau familial qui relie entre eux les différents foyers issus des couples initiaux, nécessitant d'élargir l'espace étudié. La famille s'analyse alors à partir de l'enfant, de son espace de circulation et des relations qui s'y nouent. Comme le souligne Agnès Martial (2000 ; 2003), *"le temps familial a perdu son unicité, entraînant avec lui la redéfinition de l'espace où se vivent et s'éprouvent les liens de famille. Car à cette dispersion temporelle correspond naturellement la multiplication des lieux familiaux"*. C'est pourquoi la notion d'espace de vie, de système résidentiel, est proposée dans cette recherche.

Comme le rappelle France Guérin-Pace (2002), cette notion a été introduite par les géographes dans les années 1960, permettant de décrire l'inscription spatiale des populations, tout en tenant compte du rapport que l'individu entretient avec l'espace qui l'entoure. Constitué de multiples localisations, l'espace de vie regroupe plusieurs lieux : celui de l'habitat, du travail, des loisirs... Depuis plusieurs décennies déjà, les démographes (D. Courgeau, 1975) ont intégré cette notion afin d'élargir le concept de migration. Ce sont aussi les travaux sur la famille dans les contextes africain et sud-américain qui ont montré une inadéquation entre famille et ménage et ont donné lieu à l'utilisation d'une unité d'analyse collective éclatée dans l'espace (F. Dureau, 2002). Plusieurs recherches ont alors signalé la multiplication des lieux d'habitat incitant à élargir la notion de logement à celle "d'espace résidentiel" ou de "système résidentiel" (D. Pinson, 1988) définie comme *"configurations spatiotemporelles définies par les différents lieux de séjour et la fréquence de résidence dans chacun d'eux"* (O. Barbary, F. Dureau, 1993). Dès lors, cette notion apparaît particulièrement adéquate pour l'analyse des familles recomposées, celle-ci permettant de dépasser la notion de logement unique et de tenir compte des lieux fréquentés du côté du père, de la mère, de la lignée maternelle et paternelle, de "l'espace familial multiplié" pour reprendre l'expression d'Agnès Martial (2000 ; 2003). Plus encore, elle permet d'allier non seulement les notions de réseaux, de trajectoires mais aussi de temps. Espace – comme partage de lieux communs – et temps – comme durée des temps communs – sont alors indissociables, comme le confirme la recherche d'Aude Poittevin (2003) sur les fratries recomposées.

Le concept d'espace de vie engage également une perspective longitudinale. En effet, il désigne l'ensemble des lieux fréquentés, ainsi que les relations qui s'y nouent dans le temps. *"La dimension temporelle des espaces de vie est une caractéristique importante à prendre en compte. Une configuration de lieux et de pratiques est à la fois le produit des configurations qui l'ont précédée mais aussi l'origine de configurations futures éventuelles : l'espace de vie se reconfigure dans le temps. Les liens du passé sont souvent déterminants dans la compréhension dans l'espace de vie et des pratiques actuelles. Certains liens peuvent être réactivés, des*

lieux du passé peuvent tour à tour devenir attractifs ou répulsifs selon les cycles de vie de l'individu... cette référence à la biographie de l'individu confère une dimension dynamique de l'espace de vie" (F. Guérin-Pace, 2003). Pour l'analyse des familles recomposées, ce concept intègre les lieux du présent mais aussi du passé, notamment en s'intéressant au "système résidentiel", au phénomène de pluri-résidence et à la sociabilité qui s'y attache, dans des pratiques à durée longue. Ces pratiques peuvent en effet varier, se transformer au fil du temps, selon la position dans le cycle de vie. En considérant la trajectoire de l'un des parents qui a vécu une recomposition familiale, on comprend alors mieux comment se construisent, se maintiennent, se modifient les espaces de vie.

PRÉSENTATION DE LA RECHERCHE

Questionnement de la recherche

Cette enquête s'attache principalement à la notion d'espace de vie, de système résidentiel des familles recomposées liées à un divorce. En effet, celles-ci posent des questions spécifiques sur la relation entre le divorce et les recompositions familiales et la mobilité résidentielle, les caractéristiques du logement (appartement, HLM...) et l'environnement souhaité (proximité des transports, du lieu de travail, des services...). En ce sens, la désunion et la recomposition familiale présentent un intérêt particulier dans la mesure où elles sont associées à plusieurs questions : réorganisation des réseaux sociaux, expérience de nouveaux domiciles, nouvelles manières d'habiter un logement, d'habiter un quartier, d'habiter la ville.

Des trajectoires de vie

Étudier les personnes ayant connu une séparation puis une recomposition familiale dans leur trajectoire suppose une attention particulière à différents moments clefs : la période avant le divorce, celle qui suit le divorce, enfin celle qui correspond à la recomposition familiale. Plusieurs interrogations émanent alors de ces différentes séquences dans la vie des individus, que la notion d'espace de vie permet d'intégrer. Comme nous l'avons précisé auparavant, il apparaît nécessaire de réinsérer la rupture de l'union conjugale dans la biographie des individus et de suivre les trajectoires résidentielles, et ce, dès l'enfance afin de repérer les trajets et projets résidentiels ainsi que les modes d'habiter la ville. Cela permet également de saisir les "effets d'alliance" (D. Maison, 1993) et de vérifier si ces effets se poursuivent au-delà de la rupture conjugale.

La rupture

Différentes questions liées au moment de la rupture apparaissent. En effet, la rupture d'union conjugale conduit généralement à la

délocalisation d'au moins un des deux ex-conjoints. Dans le domaine du logement et de l'habitat on peut donc s'interroger sur les choix et les stratégies résidentielles qui font suite à une rupture. Faut-il garder l'appartement, et si oui, qui le garde ? Faut-il déménager ? Et si oui, pour aller où ? Comme le montrait une étude de Daniel Bertaux et Catherine Delcroix (1991) sur les pères divorcés, ceux-ci apparaissent plus fragilisés lors d'une rupture conjugale. On peut alors se demander si leur parcours résidentiel est formé par des logements à caractère temporaire.

En outre, quels sont les critères de choix de localisation : proximité de l'école de l'enfant, du domicile du parent non gardien, des transports en commun, du lieu de travail... Quelle est la place des services proposés par la ville dans ces choix résidentiels (équipements scolaires, activités sportives, culturelles, commerces...) ? Constituent-ils des points d'appui et de ressources dans la gestion de la vie quotidienne ? Quelles sont les qualités perçues du tissu urbain environnant ?

Les usages du quartier et de la ville ainsi que les relations sociales qui s'y déploient se transforment-ils (maintien, transformation des liens avec des lieux investis antérieurement, appropriation de nouveaux lieux, création de nouveaux liens) ? Quelle est la place de la famille ? Les individus ayant vécu une rupture d'union se rapprochent-ils de leur famille ou est-ce leur famille qui se rapproche d'eux ? Comment s'opèrent ces choix, et surtout qui sont les acteurs de ces choix : père, mère, enfants ? Et comment se négocient-ils ? Enfin, comment s'organisent les contacts, les relations entre et avec les deux parents ? Chez les grands-parents, chez des amis communs, dans les institutions scolaires, au domicile de l'un des deux (M. Buisson, J.-C. Mermet, 1992) ou dans des lieux particuliers de la ville (jardins publics, cafés...) ? On s'intéressera plus particulièrement au vécu des changements et aux modes d'adaptation.

La recomposition familiale

Quant au temps de la recomposition familiale, celle-ci amène un acteur supplémentaire : le beau-parent. Comment est intégrée l'arrivée de celui-ci ? Conduit-elle à un déménagement, une transformation, un aménagement de l'habitat ? Comment se construit le "chez-soi" tant au niveau du logement, du quartier et de la ville pour le beau-parent ? Suite à l'arrivée d'un beau-parent, Didier Le Gall et Claude Martin (1991) distinguent trois logiques : s'installer chez l'un ou chez l'autre, garder deux domiciles séparés ou choisir ensemble un nouvel espace, la principale logique étant généralement de trouver un logement spacieux afin de ne pas perturber l'enfant. La décision de s'installer dans un nouvel espace marquerait alors la volonté de fonder une nouvelle famille (D. Le Gall, C. Martin ; A. Martial).

Dans cette perspective l'achat d'une résidence secondaire dans certains milieux, mais aussi l'investissement dans un lieu d'ancrage peut également être un indicateur de ce fonctionnement familial. Il est alors intéressant d'interroger ces familles sur les perceptions et les représentations de leur logement, des différents lieux de résidence qui peuvent être assimilés à des "lieux d'ancrage" ou rester des lieux de passages, des

lieux relativement neutres. Le logement serait une affaire de familles au pluriel. Ici encore, la notion d'espace de vie constitue une entrée féconde, celle-ci intégrant une dimension plurielle mais aussi des représentations, notamment à travers la notion d'espace vécu. Ainsi, *"L'étude de l'espace de vie ne saurait être limitée à l'espace de vie. Elle doit aussi intégrer toute la charge de valeurs que se projettent des hommes aux lieux et des lieux aux hommes"* (J. Chevalier, 1974).

Les entretiens à partir de l'enquête "Biographies et entourage"

Cette recherche est constituée par une enquête qualitative à partir de 16 entretiens semi-directifs menés auprès de personnes ayant recomposé une famille. Ces derniers ont été réalisés à partir de l'enquête par questionnaire "Biographies et entourage"⁸, dirigée par Eva Lelièvre, Catherine Bonvalet et Géraldine Vivier (2001). Cette enquête, qui retrace la vie professionnelle, résidentielle et familiale des individus porte sur des générations nées entre 1930 et 1950, générations pionnières car initiatrices de nombreuses transformations⁹. Celle-ci s'inscrit dans la continuité des enquêtes de l'INED : l'enquête "Triple biographie" (1981), "Peuplement et dépeuplement de Paris" (1986) et "Proches et parents" (1990). Elle intègre la notion de biographie et prolonge le concept d'entourage (C. Bonvalet, E. Lelièvre, 1995 ; C. Bonvalet, D. Maison, 1999). En effet, le questionnaire explore l'entourage des individus : les membres de leurs lignée (père, mère, enfants, petits-enfants), de leurs collatéraux (frères, sœurs, demi-sœurs et demi-frères), de la conjugalité (conjoints, parents et enfants de ceux-ci), mais aussi les personnes qui ont co-résidé au moins un an et enfin les personnes librement citées pour leur rôle clef – positif ou négatif. On dispose pour ces derniers (à divers degrés de précisions) de leurs événements familiaux et de l'histoire de leur activité professionnelle. Dans ce questionnaire, trois générations sont donc décrites – ego, ses parents et ses enfants – dont l'enquêté représente la génération pivot.

À cette description de "l'entourage" s'ajoute le recensement de tous les événements familiaux et professionnels que l'enquêté a connus et tous les logements que l'enquêté a occupés depuis sa naissance. Dans l'itinéraire résidentiel, les étapes successives d'emménage-

8 Cette enquête a reçu le soutien financier de la CNAF – Caisse Nationale d'Allocations Familiales, la CNAV – Caisse Nationale d'Assurance Vieillesse, la DPM – Direction de la Population et des Migrations, la DREES – Direction de la Recherche, des Études, de l'Évaluation et des Statistiques, la DREIF – Direction Régionale de l'Équipement d'Île-de-France, l'IAURIF – Institut d'Aménagement et d'Urbanisme de la Région Île-de-France, l'ODEP Mairie de Paris – Observatoire du Développement Économique Parisien, la RATP – Régie Autonome des Transports Parisiens et le ministère de la Recherche, Action Concertée Incitative Ville.

9 La collecte, achevée en juillet 2001, comprend 2 830 questionnaires en Île-de-France, dont un échantillon représentatif de 585 interviews à Paris *intra-muros*. Chaque questionnaire fournit systématiquement, en plus des descriptions détaillées concernant un univers varié de personnes et de lieux, les trajectoires familiales professionnelles et résidentielles de l'enquêté(e), de ses parents, ses conjoints, soit 11 à 12 000 biographies interconnectées.

ment sont retracées – avec des informations sur le lieu de résidence – tandis que les caractéristiques du logement y sont précisées : l’habitat (appartement, maison ou collectivité), le nombre de pièces, le confort sanitaire. Une grille de composition des ménages détaille les périodes de co-résidence pour chaque membre du ménage. Pour chaque étape, l’occupant en titre à l’entrée dans ce logement – que ce soient les parents, l’employeur ou l’enquêté lui-même – est déterminé ainsi que son statut d’occupation. Dans le cas de la présente recherche, deux questions permettent de dépasser le cadre du logement, questions d’autant plus fondamentales que l’on s’intéresse ici aux familles recomposées. Ainsi, il était demandé si *“en dehors des personnes avec lesquelles vous viviez, y avait-il des membres de votre famille habitant la même commune ou une commune limitrophe durant cette période ?”*. Enfin une dernière question s’attachait aux lieux fréquentés durant la vie des enquêtés. Les questionnaires représentent donc une première source d’information très riche, d’autant plus qu’une grille de synthèse établie à la fin du questionnaire permet d’esquisser l’interprétation que donnent les enquêtés de ces données factuelles. En fin d’entretien, il était demandé aux enquêtés s’ils accepteraient de *“recevoir un enquêteur pour un entretien plus libre sur le même sujet”*. Par ce biais, nous avons donc disposé de plusieurs coordonnées. Soulignons cependant que d’autres entretiens, réalisés à partir de cette même enquête, ont permis d’affiner la grille d’entretien et de développer certaines hypothèses, même s’ils ne constituent pas la source première de l’analyse. Il s’agit des entretiens sur le thème des stratégies résidentielles et de ceux conduits sur le thème des transmissions familiales.

Pour la présente recherche, nous avons restreint la population à partir de certains critères : nous avons sélectionné les personnes nées entre 1940 et 1950, de professions intermédiaires et, bien entendu, qui ont recomposé une famille à un moment donné. On peut alors supposer que ces familles recomposées ont un fonctionnement davantage construit sur le modèle de substitution. Néanmoins, comme nous l’avons relevé, une analyse de ces générations permet d’intégrer le *“temps long”* et d’observer l’évolution du fonctionnement de ces familles depuis la séparation du couple parental jusqu’au moment où les enfants et les beaux-enfants sont devenus adultes. Il est alors possible de restituer dans le temps les différentes logiques de recombinaison familiale liées au logement et à l’espace dans la mesure où elles se transforment et varient selon le contexte.

Précisons qu’il a été parfois délicat de définir une personne comme ayant recomposé une famille, ces configurations familiales étant à *“géométrie variable”* selon les termes de Didier Le Gall et de Claude Martin (1988a). Nous avons donc procédé à une sélection : nous nous sommes intéressés aux enquêtés qui avaient connu un divorce ou une séparation dans un premier temps, ôtant ceux qui ont vécu le décès de leur conjoint. Finalement, la plupart des enquêtés ont divorcé avant de recomposer une famille : cela s’explique par le choix des générations, où le mariage apparaît prédominant. Par exemple, en 1965, 10 % des nouveaux couples s’installaient sans officialiser leur union et très peu d’entre eux adoptaient ce mode d’union de façon durable. Dans nos témoignages, seules deux femmes n’étaient pas divorcées avant de

recomposer une union. Il s'agit d'Evelyne, qui a vécu en couple pendant 10 ans sans être mariée et qui n'a pas eu d'enfant de cette union. Pour celle-ci, la cohabitation s'inscrivait davantage dans le désir de se libérer des engagements conjugaux et, ou familiaux, ce que l'on avait pu observer pour les femmes de ces générations et qui adoptaient ce mode de vie (Clément, 2002). Elle se mariera lors de sa seconde union avec son conjoint alors divorcé et qui a la garde de son fils. Enfin Françoise qui a eu une fille née hors union, lorsqu'elle avait 17 ans, et qui n'a jamais vécu avec le père de sa fille. Elle s'est ensuite mariée pour la première fois à l'âge de 21 ans et divorcera à 25 ans. Plusieurs questions permettaient de trier parmi ces personnes celles qui "reformaient" un couple et celles qui connaissaient une union "à temps partiel". Enfin, pour celles qui avaient vécu une seconde rupture, une question formulée ainsi "Pouvez-vous préciser avec combien de personnes vous avez formé un couple pendant plus d'un an ?" permettait de les repérer. Nous n'avons donc pas délimité les recompositions familiales liées à un remariage, les unions libres ayant été prises en considération, ce que proposaient également Didier Le Gall et Claude Martin ainsi qu'Agnes Martial dans leur étude sur les recompositions familiales.

Ensuite, le questionnaire donnait des informations sur les enfants : leurs événements familiaux, leur lieu de résidence, mais aussi la fréquence des contacts avec ces derniers. Signalons dès à présent que, pour ces générations-là, les hommes indiquaient parfois ne plus avoir de contacts avec leurs enfants nés d'une union précédente¹⁰. Pour certains, il était précisé que cette séparation s'était instaurée depuis le divorce ou la séparation, pour d'autres, nous ne savions pas si cette rupture s'était réalisée à une date plus récente – notamment celle de l'enquête. Nous n'avons donc pas conservé ces personnes-là, même si elles avaient renoué depuis une nouvelle relation et avaient des beaux-enfants, cette situation s'apparentant davantage à une logique de substitution, caractéristique des premiers divorces. Néanmoins, lorsque l'enquêté était une femme et qu'elle informait ne plus avoir de contacts avec son ex-conjoint et que celle-ci avait depuis "recomposé une famille", nous avons décidé de l'interroger. En effet, si dans leur étude sur le réseau de parenté après une désunion, Didier Le Gall et Claude Martin (1988a) avaient observé que un tiers des parents séparés ne maintenaient plus aucune relation et que parmi les deux tiers restants, les relations concernaient essentiellement les enfants, rien n'indiquait que les relations entre enfants et parents non gardiens étaient rompues, le réseau familial étant uniquement appréhendé sous l'angle de lecture du parent gardien dans cette enquête. Nous étions alors partis de l'hypothèse qu'une rupture de relations avec l'ex-conjoint ne conduisait pas automatiquement à une absence de contacts entre le parent non gardien et ses enfants. Effectivement, concernant les

10 Selon l'"Enquête Situations Familiales et Emploi" de 1994, lorsque le père est connu, un enfant sur 4 ne le voit plus. Laurent Toulemon (1995) souligne également que 2 % des hommes interrogés sur leur descendance finale omettent de déclarer 2 % de leurs enfants, ces enfants étant nés d'une union antérieure.

contacts avec les ex-conjoints, plusieurs questionnaires font état de contacts rompus entre ces derniers, mais les entretiens ont montré que les enfants poursuivaient leurs relations avec leur père et/ou d'autres membres de la famille paternelle. Ce décalage peut notamment s'expliquer par la formulation de la question "Actuellement (ou avant son décès) quelle est (était) la fréquence de vos contacts?". Lorsque les enfants deviennent adultes, on peut supposer que les ex-conjoints, autrefois en relations par les questions de circulation de circulation et des décisions importantes ne maintiennent pas de contacts. Ainsi, "Leurs relations paraissent plus rares si les parents sont plus âgés et que leur séparation est ancienne. Plus les parents-gardiens sont âgés, plus les enfants sont grands, et donc moins les relations qui se limitent à organiser la vie des enfants ont de raison d'être". (D. Le Gall, C. Martin, 1988b).

Enfin, l'existence de beaux-enfants dans le questionnaire "Biographies et entourage" ne signifiait pas pour autant une co-résidence. En effet, l'on demandait aux enquêtés de remplir une fiche sur leurs enfants et, éventuellement, une fiche sur les enfants de son (ses) conjoints nés d'une autre union. Toutefois, ces beaux-enfants pouvaient être apparus tardivement dans le cycle de vie de la personne enquêtée. Les dates des événements matrimoniaux – début de relation de couple, mise en ménage, mariage, séparation, divorce ou décès – dressées pour chaque conjoint permettaient alors de vérifier s'il s'agissait de beaux-enfants connus lorsqu'ils étaient adultes ou plus jeunes. En outre, la grille de composition des ménages nous informait sur les personnes qui co-résidaient avec l'enquête ainsi que la durée de cette co-résidence. Néanmoins, comme l'a révélé Didier Le Gall (1996), la façon d'être beau-parent se différencie fortement selon le sexe, la belle-mère apparaissant la plupart du temps comme une belle-mère par intermittence, contrairement au beau-père, décrit comme un beau-parent au quotidien. Ainsi, le critère de co-résidence ne s'est-il pas avéré indispensable, d'autant plus que les personnes enquêtées n'ont pas toujours précisé les périodes de semi co-résidence.

PREMIÈRES EXPLORATIONS DE L'ENQUÊTE "BIOGRAPHIES ET ENTOURAGE" ET DES ENTRETIENS

L'enquête "Biographies et entourage"

Avant de présenter l'analyse, il semble important d'exposer quelques résultats statistiques exploratoires issus de l'enquête "Biographies et entourage". Concernant les trajectoires conjugales, on observe que parmi les 2 830 individus enquêtés, 5 % n'ont jamais vécu en union et 74 % ont eu une union. 19 % d'entre eux ont alors connu plus d'une union. Si l'on retient les unions précédentes avec enfants de l'enquêté ou de son conjoint et si l'on tient compte des enfants hors union, on obtient le chiffre de 628 familles recomposées, soit 22 % de l'ensemble des enquêtés. Il s'agit des enquêtés qui appartiennent au moment de l'enquête à une famille recomposée ou qui ont appartenu à une famille recomposée au cours de leur trajectoire familiale. À titre indicatif, 69 % des familles recomposées le sont toujours au moment de l'en-

quête. Ajoutons que dans cette recherche, c'est le point de vue des *enquêtés parents* qui est adopté. Par exemple, une femme divorcée seule et ayant deux enfants n'appartient pas à une famille recomposée, même si le père de ses enfants est en couple. Inversement, si l'on avait pris les enfants de l'enquêté comme référence, ils auraient bien appartenu à une famille recomposée.

Il existe également plusieurs manières d'appartenir à une famille recomposée.

- L'enquêté a eu des enfants d'une première union (ou hors union) et il se met en couple avec un conjoint dont c'est la première union. Dans ce cas présent, c'est l'enquêté qui recompose une famille. Cette catégorie regroupe 38 % des personnes qui ont recomposé une famille.
- L'enquêté, dont c'est la première union, forme un couple avec une personne qui a des enfants d'une union précédente. C'est alors le conjoint de l'enquêté qui recompose une famille, ce qui correspond à 29 % des recompositions familiales.
- Enfin, les deux nouveaux conjoints ont chacun des enfants d'une première union. Les deux recomposent donc une famille, soit 33 % de ces enquêtés.

Selon cette définition, il y a autant d'hommes que de femmes qui ont recomposé une famille. En revanche, les hommes recomposent un peu plus souvent une famille que les femmes. En outre, lorsque les hommes recomposent une famille avec une femme sans enfant d'une union précédente, la probabilité d'avoir un enfant de cette nouvelle union est plus importante que dans le cas inverse. Et lorsque les deux conjoints ont chacun des enfants, cette union reste plus fréquemment inféconde. Dans cette recherche, différents résultats concernant le logement seront présentés. Afin de réaliser des comparaisons entre les différentes familles, la typologie suivante a été adoptée :

- Les couples mariés pour la première fois – 60 % des enquêtés.
- Les familles recomposées au moment de l'enquête – 15 %.
- Les "ex-familles recomposées" – 6 %.
- Les autres cas (célibataires, divorcés, veufs) – 19 %.

Présentation et "cadrage" des entretiens

Les critères de sélection remplis, nous disposions des coordonnées de personnes susceptibles de nous intéresser pour notre questionnaire. Le temps écoulé entre la passation des questionnaires en 2001 et notre étude ne nous a pas toujours permis de retrouver certains individus. Précisons enfin que le nombre limité d'entretiens ne permet pas ici de prétendre à une enquête représentative, ni de généraliser les observations. Elle offre cependant la possibilité d'explorer les familles recomposées à une autre échelle – celle d'espace de vie – et d'ouvrir des pistes méthodologiques. Nous

avons donc procédé à un recueil d'histoires et de récits de vie d'hommes et de femmes sur leur itinéraire résidentiel et dont le point commun était d'avoir vécu une recomposition familiale. Ces entretiens semi-directifs ont duré en moyenne deux heures.

Neuf femmes nées entre 1941 et 1950 et sept hommes nés entre 1940 et 1948 ont été interviewés. La plupart des interviewés résident – au moment de l'enquête – en banlieue (8), ou dans la petite couronne de Paris (6). Deux d'entre eux habitent aujourd'hui dans la capitale¹¹. Tous les enquêtés sont ou ont été actifs (trois sont actuellement à la retraite) et trois femmes ont interrompu leur activité au cours de leur carrière professionnelle. Toutes étaient néanmoins indépendantes financièrement au moment de leur séparation. Sur les neuf femmes interrogées, deux sont professeurs des écoles, quatre de professions intermédiaires administratives de la fonction publique, deux de professions intermédiaires de la santé et du travail social et enfin une de professions intermédiaires administratives et commerciales. Concernant les hommes, les professions sont plus hétérogènes : deux d'entre eux sont techniciens, l'un est contremaître, un de professions intermédiaires administratives de la fonction publique, un est professeur des écoles, et deux d'entre eux sont cadres de la fonction publique.

Les recompositions familiales

Les enquêtés ont donc tous vécu au moins une recomposition familiale. Le temps long a permis ici de repérer la complexité des trajectoires familiales : certains de nos enquêtés ont expérimenté plusieurs ruptures conjugales et recompositions familiales. Ces derniers se répartissent en deux groupes égaux : 8 des interviewés ont vécu deux unions et 8 autres trois unions. De fait, la moitié des enquêtés ont connu plusieurs recompositions familiales, avec une tendance légèrement plus marquée pour les femmes (55 % des femmes ont vécu deux recompositions familiales contre 43 % des hommes). Seule une recomposition familiale résulte d'une naissance hors union : c'est le cas de Françoise, mère célibataire à l'âge de 17 ans, qui a noué une union à l'âge de 25 ans. Les autres recompositions familiales – au nombre de 24 – sont le fruit d'un divorce ou d'une séparation.

Sur les 24 recompositions familiales retracées, on constate que la moitié d'entre elles correspondent à la situation où c'est l'enquêté qui recompose une famille et 42 % où les deux conjoints recomposent une famille – c'est-à-dire que chacun des conjoints a des enfants d'une union précédente. Finalement, seulement 8 % des recompositions familiales répondent à la situation où c'est le conjoint de l'enquêté qui recompose une famille. Ainsi, deux témoignages féminins relateront deux recompositions familiales où ce sont leurs conjoints qui recomposent une famille. Toutefois, la situation de femmes "nulipares" est quasi inexistante dans nos entretiens : seule Evelyne, née

11 Soulignons dès à présent que les familles recomposées et les ex-familles recomposées sont un peu plus souvent localisées à Paris et dans la petite couronne. Aussi, 62 % des familles recomposées et des ex-familles recomposées résident à Paris et dans la proche banlieue, avec une localisation légèrement plus marquée des actuelles familles recomposées dans la petite couronne, contre 50 % des couples mariés. Inversement, la moitié des couples mariés habitent la grande couronne contre 38 % des familles recomposées et des ex-familles recomposées.

en 1943, n'a jamais eu d'enfants – biologiques. Celle-ci a ainsi vécu une première histoire conjugale. Elle rencontrera son second conjoint, divorcé et qui a la garde de son fils, en 1985. Dans un premier temps, Evelyne et son conjoint formeront un couple “à distance”, situation qui se prolongera pendant 5 ans. Puis, elle s'installera dans le logement de son conjoint. Son âge – 42 ans – ne l'incitera pas avoir un premier enfant et sa situation de belle-mère au quotidien la satisfera pleinement.

“Parce que votre mari, c'est lui qui a eu la garde de son fils ?

Oui, alors, il faut que je vous explique un peu. Alors donc après, moi j'ai fait un prix hein, quand j'ai trouvé le père, j'ai pris le fils avec, j'étais ravie finalement. Parce que quand j'ai rencontré Daniel, j'avais déjà quarante ans passés en fait j'avais déjà quarante, quarante-deux ans. À quarante-deux ans faire un premier môme heu ! Lui, il aurait bien voulu hein !

Il aurait bien voulu ?

*Mais moi je me suis dit heu. Ah ! la ! la ! Quand il aura vingt ans, j'en aurai soixante passés heu. J'avais pas du tout envie de ça. En fait à dix-huit ans, moi j'étais comme toutes les petites jeunes filles de l'époque ; je rêvais d'un grand mariage, d'une grande maison à la campagne ou en province avec un mari un peu, genre le notable du coin, notaire ou médecin quelque chose comme ça et puis une ribambelle de gosses et ben ça s'est pas présenté comme ça du tout, du tout, du tout. Et puis finalement je ne regrette pas hein ! Donc quand j'ai rencontré D., il avait déjà O. et O., il avait déjà heu, je vous dis, il devait avoir treize ans et demi, quatorze ans quelque chose comme ça. **On s'est très bien entendus parce que j'ai pas du tout cherché à prendre la place de sa mère, c'est elle qui est partie, qui a quitté le mari et le fils parce qu'elle a rencontré quelqu'un d'autre.** Donc, si vous voulez moi je me suis insérée au milieu de tout ça et puis je me suis très bien entendue avec les deux et puis ça continue quoi. Voilà.”*

Les témoignages concernant les recompositions familiales où seul l'enquêté “reformé” une famille constitue donc la forme la plus fréquente et aucune différence selon le sexe n'est à noter – elle représente 50 % des recompositions familiales, et ce, pour les deux sexes¹².

Les enfants dans les recompositions familiales

Comme cela a été souligné auparavant, à l'exception d'une femme, Evelyne, tous les enquêtés ont au moins un enfant. À noter que les enfants ne sont pas tous confiés à leur mère. Parfois, frères et sœurs n'ont pas eu le même domicile principal, les parents s'étant partagé leur garde. En outre, au-delà de la garde établie par la loi, on note une véritable circulation des enfants au cours de leur cycle de vie, instaurée par les enfants, notamment lorsqu'ils sont adolescents et/ou les parents lorsqu'ils doivent gérer diverses difficultés.

¹² Toutefois l'exploitation statistique de l'enquête par questionnaire “Biographies et entourage” montre que les hommes recomposent un peu plus souvent une famille que les femmes.

Dans les entretiens, pratiquement la moitié des recompositions familiales sont officialisées par un mariage et sur les 24 recompositions familiales, 11 ont connu l'arrivée d'un nouvel enfant. Toutefois, ce n'est pas nécessairement l'enfant qui conduit à un remariage : parmi les 13 recompositions familiales qui n'ont pas été fécondes, 7 d'entre elles ont été officialisées. On retrouve les différences sexuées constatées dans l'enquête "Biographies et entourage" : parmi nos enquêtés, lorsque les hommes recomposent une famille (au nombre de 5), tous ont au moins un enfant né de cette union. En revanche, sur les sept femmes qui ont recomposé une famille, seules deux d'entre elles ont eu un ou plusieurs enfants de cette nouvelle union. Cela peut notamment s'expliquer par l'âge à la recomposition familiale. En effet, les femmes enquêtées ont connu en moyenne leur première rupture à l'âge de 33 ans et ont recomposé une famille à 37 ans. Plusieurs d'entre elles ont non seulement évoqué l'impossibilité, mais aussi exprimé le refus d'avoir un nouvel enfant. Comme nous l'avons vu, Evelyne, qui a fait la connaissance de son second conjoint à l'âge de 42 ans, n'a pas souhaité avoir un premier enfant. Pareillement, Isabelle, divorcée à 41 ans et mère de deux fils alors âgés de 15 et 17 ans, n'a pas désiré d'enfant lorsqu'elle rencontre son second conjoint.

"Parce qu'en se remariant à 45 ans, moi je pouvais encore avoir des enfants, le gynéco était ferme. Il m'avait dit, vraiment, vous n'êtes pas ménopausée donc... mais 45 ans, non. Dès fois mon mari me dit "oh peut-être qu'on a fait une erreur". Et je lui dis mais attends, ce gamin il aurait... on s'est rencontrés en 87. Mettons qu'en 89, on aurait décidé d'avoir un enfant... il aurait 17 ans quelque chose comme ça. Et je lui dis tu te rends compte, le week-end ? Ah ben non, on part pas parce que Jules il travaille, il faut qu'on reste. C'est peut-être très égoïste ma réflexion, mais moi j'ai envie de dire j'ai donné hein. Les week-ends où on reste là pour les faire bosser. Ou on sort pas le soir parce qu'il a une interro le lendemain et il l'a certainement pas travaillée et il va certainement se précipiter devant la télé. Je ne me vois plus du tout avec un adolescent ou un pré adolescent."

Concernant l'âge moyen à la recomposition familiale, peu d'écart sont observés entre les hommes et les femmes. Ces derniers sont plus âgés lorsqu'ils se séparent de leur conjointe – ils ont en moyenne 36 ans (contre 33 ans pour les femmes) – et recomposent une famille vers l'âge de 37,5 ans (37 ans pour les femmes). Il en ressort alors que les hommes "refont" leur vie plus rapidement que les femmes. Toutefois, certains des hommes interrogés ne souhaitent pas davantage "refonder" une nouvelle famille que les femmes. Christophe par exemple rappelle que son actuelle conjointe et lui avaient chacun "leur quota d'enfants", qu'ils "n'avaient plus l'âge d'en avoir". Il mentionne également l'âge de ses enfants et de ses beaux-enfants, actuellement en fin d'études. Cependant, la différence d'âge avec leur nouvelle conjointe¹³ et surtout l'absence d'histoire conjugale et/ou familiale de cette dernière est géné-

13 Michel Bozon (1990) rappellera ainsi combien les secondes unions se traduisent par une plus grande différence d'âges en faveur des hommes. Toutefois, les écarts d'âges constatés dans cette étude entre conjoints – ici 25 et 7 ans – constituent plus souvent des exceptions, l'écart d'âge moyen entre époux étant d'environ 5 ans selon Michel Bozon.

ralement invoquée afin d'expliciter un remariage et/ou la naissance d'un enfant. Yves s'est ainsi séparé de sa femme en 1992, lorsqu'il avait 48 ans. À cette période, il a deux fils âgés de 22 ans et 24 ans, toujours étudiants. En 1997 et 1999, il a de nouveau deux enfants avec son actuelle conjointe, née en 1969. De même Jacques, né en 1941, s'est marié une première fois en 1967. De cette union sont nés trois enfants : une fille en 1969, une seconde fille en 1972 et un fils en 1977. En 1982, il divorce et demandera la garde de son fils. La même année, il forme un couple avec Christine, alors âgée de 34 ans et un an plus tard, naît une fille. Comme il le signale, *“Oui. Comme mon épouse n'avait jamais été mariée. Christine n'a jamais été mariée, donc c'était un peu logique qu'on se marie et qu'on fasse un enfant, enfin elle voulait avoir un enfant, bon c'était un peu...”* On retrouve la notion de construction sociobiographique, relevée par Thierry Blöss (1996) et Sylvie Cadolle (2000), qui éclaire le fonctionnement des recompositions familiales. En effet, l'absence d'histoire conjugale – Christine ne s'est jamais mariée auparavant – et familiale – elle n'a jamais eu d'enfants – explique la trajectoire familiale de ce nouveau couple. Il apparaîtrait alors que les femmes ont moins souvent un enfant issu de leur seconde union, ces dernières rencontrant des hommes plus âgés et déjà pères (C. Villeneuve-Gokalp, H. Léridon, 1994). Toutefois, on peut se demander si cette absence d'histoire conjugale et/ou familiale a les mêmes effets selon le sexe. Nadine par exemple est née en 1947. Elle se marie une première fois en 1968. Très rapidement, le couple se sépare. En 1975, elle s'installe avec son second conjoint, divorcé et père d'une fille dont il a la garde dans un premier temps. En 1976, ils ont une fille. La même année, le couple se sépare. Lorsque Nadine rencontre son troisième conjoint en 1990, celui-ci est plus jeune qu'elle : il est célibataire et n'a pas d'enfant. De leur union ne naîtra pas d'enfant. De même, Viviane éprouvera deux ruptures suite à la différence d'âge avec ses deux conjoints. À 35 ans, lorsque son second conjoint emménage chez elle et son fils, celui-ci est âgé de 25 ans. Deux ans plus tard, le couple se sépare : le conjoint de Viviane veut fonder une famille, mais elle s'estime trop âgée pour avoir un autre enfant.

“Donc Denis est resté un an. Mais Denis était beaucoup trop... beaucoup plus jeune que moi... je ne sais plus, il devait avoir presque 10 ans de moins que moi et Denis avait vraiment envie d'avoir une famille et plein d'enfants, ce qui n'était pas du tout mon cas. Alors, en fait, Denis moi je l'ai vu pleurer à un arbre de Noël... (...) où il pleurait parce que dans les arbres de Noël on amène les enfants, ils ont des cadeaux d'entreprise, et je me souviens d'avoir vu pleurer Denis parce qu'il n'avait pas d'enfant à emmener au Noël. Donc je me suis rendu compte que, si vous voulez, moi je n'étais absolument pas prête à avoir une vie avec une personne de dix ans de moins que moi qui voulait plusieurs enfants.”

En 1984, lorsque son troisième conjoint s'installe dans son appartement, celui-ci désirera également former une famille et avoir un enfant. De la même façon, le couple se séparera.

“Vous, vous ne souhaitiez pas...”

Donc Jean, lui, a vraiment vécu ici 4 ans avec mon fils qui était là à l'époque. Il était... il n'était même pas encore... Et Jean au bout d'un certain temps c'est pareil, lui... il était beaucoup plus... **enfin il avait neuf ans de moins que moi**, enfin, je ne sais pas, je ne sais plus combien il avait. **Et au départ je lui avais annoncé la couleur, justement, comme j'avais eu l'expérience avec Denis. Je lui avais dit que moi je voulais bien vivre avec lui s'il le voulait mais que je ne voulais pas d'enfant. Que je voulais bien refaire ma vie avec lui mais que, bon, je ne voulais pas avoir d'enfant, recommencer tout ça.** Il m'a dit : “Oui, oui, bien sûr, pas de problème”. Et puis, au bout de 4 ans, je me suis rendu compte que je me suis retrouvée devant le même problème, c'est-à-dire que... **il n'avait jamais été marié, il n'avait jamais eu d'enfant et il avait envie de construire une famille.** Et donc, j'ai eu la même réaction sauf qu'elle a été beaucoup plus difficile parce que j'approchais de 40 ans. J'avais 40 ans. Et là je commençais à me dire que quand mon fils serait grand, il allait partir. Et je commençais à me dire que... mais on n'en était pas encore au jour d'aujourd'hui où pratiquement toutes les femmes de 40 ans, enfin, presque toutes les femmes... à mon époque, bon, moi j'ai fait un enfant trop tôt à 19-20 ans mais à mon époque on faisait des enfants entre 23 et 30 ans. Je veux dire, au-delà de 30 ans, déjà ça commençait à être bizarre. Et puis maintenant, au jour d'aujourd'hui, on fait des enfants... On fait d'abord sa situation, après entre 30-35 voire 40 ans, quand on a vraiment vécu, passé cette situation, les femmes ont envie d'avoir des enfants mais peut-être parce qu'elles n'ont pas envie de vieillir et qu'un enfant les rajeunit. Mais ce n'était pas encore... au jour d'aujourd'hui, peut-être que si j'avais 40 ans, sachant ce que je sais aujourd'hui et ayant l'âge que j'ai, je me dis que j'aurais peut-être dû avoir un enfant à 40 ans. **Donc Jean, on s'est séparés parce que je ne voulais pas une vie de famille telle qu'il la désirait.**”

Ainsi, pour les hommes, l'absence de beaux-enfants conduit souvent à la naissance d'enfants issus de la nouvelle union, et ce, quel que soit leur âge, contrairement aux femmes, délimitées notamment par des critères physiologiques. Il en résulte d'ailleurs parfois un “téléscopage des générations” (A. Martial, 2000) entre le père et ses enfants. Néanmoins, on peut émettre l'hypothèse que ces fondements biologiques – la différence d'âges entre conjoints en faveur des hommes, la possibilité pour les hommes de procréer plus tard que les femmes – ne suffisent pas à éclaircir ces différences entre sexes. Il paraît en effet plus difficile pour les femmes de répéter une expérience déjà vécue et de fonder une famille avec un conjoint qui n'en a jamais construite lorsqu'elles sont déjà inscrites dans un cycle de vie familiale. A. Martial (2000) rappelait ainsi la force des représentations liées à la succession des statuts familiaux, notamment féminins, qui s'ordonne selon un ordre générationnel dans lequel la simultanéité de procréation de deux femmes de génération différente apparaît impossible. Enfin, parmi les recompositions familiales où les deux conjoints avaient des enfants nés d'une union précédente (9), trois d'entre elles ont été fécondes. Ces enfants sont généralement présentés comme ceux qui “relie les deux familles”.

On peut également préciser que si le modèle de substitution, caractérisé par la création d'une nouvelle famille pour effacer la précédente,

n'apparaît pas dominant dans nos entretiens (tous les enfants des personnes interrogées n'ont pas rompu avec leur parent non gardien)¹⁴, il semble que nous puissions délimiter un "modèle intermédiaire" où enfants et parents non gardiens poursuivent un lien, comme dans le modèle de pérennité. Toutefois dans ce modèle-ci, les ex-conjoints évitent les rencontres et communiquent essentiellement à travers leurs enfants. Enfin, quelques-uns ont non seulement maintenu un rapport de parentalité, mais aussi des relations amicales.

Le logement

Dans les entretiens réalisés, peu d'enquêtés étaient propriétaires au moment de leur divorce ou de leur séparation (5 cas sur 24 recompositions familiales). Parmi les locataires, plusieurs d'entre eux étaient locataires bénéficiaires du 1 % patronal ou occupaient un logement de fonction, ce qui s'explique notamment par la sélection effectuée lors des entretiens sur la profession exercée (professions intermédiaires). Enfin deux étaient locataires HLM.

Au regard de la typologie construite à partir du logement par Didier Le Gall et Claude Martin (1991), on observe les mêmes logiques de recomposition familiale. Dans nos entretiens, la logique la plus fréquente est celle de la cohabitation par agrégation, où l'un des conjoints vient s'installer et "s'agrège" dans le logement de l'autre. Ainsi, pratiquement la moitié des recompositions familiales correspondent à cette situation. Néanmoins, sur 24 recompositions familiales, 9 d'entre elles répondent au désir des conjoints de cohabiter ensemble et de "s'approprier l'espace". Enfin 5 recompositions familiales s'inscrivent dans la logique de "s'unir mais préserver la distance". Toutefois, le temps long permet de souligner que celles-ci ne sont pas définitives et sont, pour certaines, transitoires : la dernière, "s'unir mais préserver la distance", est rarement irrévocable. Seul un entretien montre que les membres du couple ont préféré attendre que les enfants partent pour vivre ensemble, dans le même logement. Pour les autres, on note parfois une circulation – non pas seulement des enfants mais aussi des conjoints entre leur logement respectif – forme de cohabitation intermittente observée par Vincent Caradec (1996), au sein des "jeunes couples âgés". Cette circulation se poursuit plus rarement et aboutit généralement à une mise en couple au quotidien. Dans le cas de nos entretiens, ces logiques se finalisent par la migration de l'un des conjoints dans l'appartement de l'autre. De même, quelques recompositions familiales où l'un des conjoints est venu "s'agréger" dans le logement de l'autre se concluent par le choix d'un nouveau logement pour la famille.

¹⁴ Selon l'"Enquête Situations Familiales et Emploi" de 1994, lorsque le père est connu, un enfant sur 4 ne voit plus son père suite à la désunion de ses parents (C. Villeneuve-Gokalp, 1999).

Le logement des familles recomposées : une lecture en termes de trajectoires

Le logement occupe une place particulière dans la vie des ménages. C'est à la fois un bien de consommation, représentant le premier poste des dépenses et un patrimoine pour lesquels les ménages s'endettent parfois lourdement, et ce, pour plusieurs années (A. Babeau, 1989). L'acquisition d'un logement est souvent l'opération financière la plus importante réalisée par les ménages au cours de leur vie. Non seulement il est l'objet d'un investissement économique conséquent, de l'ordre de plusieurs années de revenus, mais également un objet d'investissement social et affectif important comme l'ont montré les travaux de Paul Cuturello, de Francis Godard (1982) et de Catherine Bonvalet (C. Bonvalet et al, 1993). L'achat d'un logement, en particulier d'une maison individuelle, symbolise la réussite de la vie de famille dans le sens où il correspond non seulement à une logique économique mais également à une logique anthropologique de "création de maison", à *"la volonté de créer un groupe permanent uni par des relations sociales stables, à une lignée capable de se perpétuer durablement à la façon de la demeure, durable, stable et immuable... il enferme un pari sur l'avenir ou plus exactement un projet de reproduction biologique et sociale"* (P. Bourdieu, 2000). La séparation et le divorce constituent la fin de ce projet et le plus souvent l'interruption du processus d'accumulation du patrimoine immobilier. Comment les individus gèrent-ils cette séparation d'un point de vue logement ? La séparation implique-t-elle une rupture dans la trajectoire résidentielle ? Dans quelle mesure la recomposition d'une famille entraîne-t-elle la reprise d'un tel projet au niveau familial et résidentiel ? Les bases sont-elles identiques ou au contraire revues et corrigées au regard de la première expérience conjugale ? Telles sont les questions qui seront abordées dans ce chapitre.

Nous étudierons dans un premier temps la situation résidentielle des enquêtés avant la séparation et suivrons leur parcours-logement suite à la rupture conjugale, après la rupture et enfin au moment de la recomposition familiale. Concernant la rupture conjugale et ses effets, on peut s'appuyer sur l'étude de Jean-Claude Mermet et de Monique Buisson (1988) qui retraçait les diverses étapes liées au

divorce et les interrogations qui émanaient suite à cet événement : déterminer qui quitte le domicile conjugal, où va celui ou celle qui part, et quelle distance existe-t-il entre les deux lieux de résidence. Toutefois, avant de s'intéresser principalement au logement, nous allons exposer brièvement la situation des enquêtés avant leur divorce/ou séparation. Il faut préciser que la suite de cette recherche relate les *premières ruptures des couples avec enfants*¹⁵.

En moyenne, les enquêtés se sont mariés à l'âge de 22 ans. Très peu d'entre eux se sont installés sans officialiser leur union : trois enquêtés ont connu une cohabitation hors mariage. Toutefois, ce mode de vie demeure rarement définitif : Benoît et Emmanuelle se sont ensuite mariés (4 ans après, pour les deux) et seule Evelyne n'a jamais officialisé son union, union qu'elle a rompue 10 ans plus tard. Pour Evelyne, l'adoption de l'union libre peut être interprétée comme le signe d'une rupture et d'une contestation par rapport aux valeurs familiales et/ou au statut de la femme : elle souhaitait ainsi se démarquer de sa mère qui n'a jamais travaillé et de son père, qui ne désirait pas voir ses filles poursuivre leurs études, ce que l'on avait déjà pu observer dans une précédente étude concernant l'adoption de ce mode de vie pour les femmes de ces générations (C. Clément, 2002).

On constate une assez grande uniformité des cycles de vie que décrivait Hervé Le Bras (1983) : *"tous se marient vite ou presque, tous ont rapidement des enfants, ou presque, tous vivent une aventure familiale dense"*. Effectivement, l'âge moyen à la première maternité est de 21,65 ans, alors que les femmes se sont mariées en moyenne à 21,25 ans. La plupart de ces premières séparations ont eu lieu après 30 ans¹⁶, mais quatre de nos enquêtés ont connu leur première rupture entre 20 ans – Daniel – et 28 ans – Viviane. Pour ces raisons, ils ne sont pas inscrits dans le même cycle de vie que les autres : ils ont moins d'enfants – plus de la moitié des enquêtés avaient plus d'un enfant lors de leur séparation – et lorsqu'ils en ont, ils sont bien plus jeunes. Inversement, la rupture a plus fréquemment lieu lors de l'adolescence des enfants des autres enquêtés. On retrouve cette uniformité dans le cycle résidentiel : les enquêtés ont très peu déménagé entre leur mariage et leur séparation – en moyenne, les enquêtés ont vécu dans deux logements entre ces deux événements. Il en résulte qu'avant leur séparation, pratiquement 70 % des enquêtés résidaient depuis plus de 5 ans dans leur logement¹⁷. Enfin, tous les interviewés étaient actifs avant leur séparation, y compris les femmes.

15 Dans nos entretiens, deux femmes ont connu un premier divorce ou une première séparation alors qu'elles n'avaient pas d'enfant.

16 Parmi les 459 enquêtés ayant recomposé une famille après une séparation ou un divorce, l'âge moyen à la séparation est de 34,5 ans.

17 Selon les données de l'enquête "Biographies et entourage", la durée moyenne de séjour dans le logement au moment de la séparation est de 6,45 ans.

LOGEMENT ET RUPTURE

Le logement suite à la rupture : qui le garde ?

Comme le soulignait Patrick Festy (1988), le logement constitue une question importante lors d'un divorce, d'autant plus lorsque le couple était propriétaire ou accédant à la propriété. D'après l'enquête "Biographies et entourage", parmi les 459 personnes qui ont connu une recomposition familiale suite à une rupture 33 % étaient propriétaires, 43 % locataires privées et 9 % locataires HLM avant leur séparation. Ces derniers résidaient plus souvent en appartement (les 2/3). Relevons que, parmi nos interviewés, quatre d'entre eux étaient propriétaires ou accédants à la propriété lors de leur séparation. Cette sous représentation des propriétaires peut se traduire comme un effet d'âge : seule Hélène, accédante à la propriété, avait moins de 35 ans lors de son divorce. Les douze autres étaient locataires. Si l'on peut évoquer "la plus grande jeunesse" des séparés pour interpréter ces statuts d'occupation, relevons cependant que, parmi les locataires, sept d'entre eux avaient plus de 35 ans lors de cet événement. Mais, parmi eux, certains étaient locataires bénéficiaires du 1 % patronal ou occupaient un logement de fonction, ce qui s'explique notamment par la profession exercée (trois des interviewés étaient professeurs des écoles par exemple). Enfin deux étaient locataires HLM.

Concernant le logement au moment de la rupture, on remarque plusieurs logiques. D'après les données de l'enquête "Biographies et entourage", 71 % des 459 personnes qui ont recomposé une première famille après une première expérience conjugale, changent de logement au moment de leur séparation. Les hommes ne semblent pas déménager plus souvent que les femmes, les différences selon le sexe n'étant pas significatives. Ce sont alors les locataires HLM qui déménagent le moins souvent : 36 % d'entre eux gardent leur logement. Viennent ensuite les locataires privés (29 %), les propriétaires apparaissant sous-représentés parmi les personnes qui conservent leur logement (25 %).

Contrairement à ce qu'avait observé Claude Martin¹⁸ (1998), seuls trois entretiens sur seize font apparaître une mobilité résidentielle où les deux conjoints se relogent immédiatement après la désunion. Par exemple, Hélène et son premier conjoint, propriétaires, décident au moment de leur divorce de revendre leur maison. Enseignants tous les deux, ils bénéficieront d'un logement de fonction dans la même commune, leur permettant de gérer plus facilement les questions de "circulation" de leurs deux filles. Toutefois, cinq ans après la rupture, c'est le cas de neuf entretiens sur seize. Ces observations, différentes de celles de Claude Martin, peuvent résulter de l'âge à la séparation. En effet, Patrick Festy (1988) notait une plus grande stabilité de l'épouse lorsque la rupture avait lieu plus tard, l'équilibre entre les départs des deux conjoints étant observé à l'âge de 25-29 ans. Or, l'âge à la première séparation est souvent plus tardif parmi nos enquêtés : en moyenne,

18 Dans 46 % des cas, les deux partenaires du couple se sont relogés suite à la dissociation (Claude Martin, 1998).

l'âge à la première rupture est de 33 ans – elle est de 34,5 ans d'après les données de l'enquête "Biographies et entourage".

De même, à l'inverse de ce qui été constaté à partir de l'exploitation statistique de l'enquête "Biographies et entourage", nos interviewés sont assez peu mobiles suite à leur rupture. En outre, parmi les hommes interrogés, très peu d'entre eux restent dans le logement principal dont le couple était le plus souvent locataire. Plus généralement, l'un des conjoints conserve le domicile et la mobilité résidentielle au moment de la séparation concerne davantage les hommes. Cette moins grande mobilité des femmes peut notamment s'expliquer par leur statut professionnel – elles sont de professions intermédiaires et donc plus souvent détentrices d'un logement de fonction. Comme cela a été précisé auparavant, plusieurs de nos enquêtés travaillent dans l'enseignement ou ont une conjointe dans ce domaine. Avec humour, Robert déclarera par exemple "Moi je suis logé par les femmes"¹⁹. Or, les résultats quantitatifs de l'enquête "Biographies et entourage" montre que, lorsque le conjoint a le statut d'occupation, 96 % des enquêtés déménagent suite à leur rupture et seulement 55 % d'entre eux lorsque c'est l'enquêté qui est le détenteur du statut. Lorsque les individus sont propriétaires de leur logement, ils apparaissent alors plus sédentaires. Isabelle décrira ainsi comment, lors du divorce, le logement a constitué un des enjeux de la séparation ainsi qu'une façon de marquer la rupture avec son ex-mari. Mariée sous le régime de communauté aux acquêts, elle gardera l'appartement dont elle était propriétaire aux trois-quarts et demandera en échange une faible pension alimentaire.

"(..) Donc j'ai beaucoup discuté avec lui [l'avocat] avant. J'en ai parlé avec mon mari et lui m'a posé beaucoup de questions concernant mon mari, et il m'a dit, vous avez droit puisque vous avez vécu pendant 20 ans à une pension alimentaire pour vos fils, c'est obligatoire. Et que vous avez droit pour vous aussi. Mais je ne vous conseille pas. Alors j'ai fait une tête, je me suis dit, il ne se rend pas compte que moi, je devais gagner quelque chose comme 7 000 balles à l'époque. Je me suis dit oh, oh, oh, où je vais. Et il m'a dit non, parce que d'après ce que vous me racontez, tant que votre mari aura des liens d'argent avec vous, il aura dans sa tête des liens, et c'est un homme qui coupera jamais avec personne. Et vous si vous voulez refaire ou continuer votre vie avec un compagnon, il faut que vous soyez totalement libérée. Parce que tant que vous aurez des attaches avec lui, vous ne serez pas libre. Alors ça va être dur, il faut serrer les dents et il ne faut rien demander. Par contre, il m'a dit, le quart de l'appartement lui appartenant, on peut lui demander qu'il vous cède l'appartement. Et la valeur du quart de l'appartement équivalait à une pension alimentaire de 700 francs par mois pendant 20 ans. Alors j'ai dit à mon mari, écoute 700 francs par mois ça ne va pas te coûter très cher. Je crois que j'ai le droit de vivre 20 ans au-delà de la date du divorce. Tu me laisses le quart de l'appartement,

¹⁹ Ces deux conjointes travaillaient dans l'enseignement et ont bénéficié de logement de fonction.

ça permet aux garçons de ne pas souffrir du changement de lieu, etc. Et puis il a fini par comprendre qu'en fait que j'en demandais pas beaucoup hein, parce que 700 francs de pension alimentaire pendant 20 ans."

Néanmoins, dans les entretiens, les femmes, et ce, quel que soit leur statut d'occupation demeurent plus fréquemment dans leur logement – tout au moins dans un premier temps. Il existe bien sûr des situations où c'est l'homme qui reste dans l'appartement et où c'est la femme qui quitte le domicile. Mais ces comportements résultent plus souvent de situations atypiques et non pas toujours d'un choix. Christophe par exemple conservera l'appartement qu'il louait avec sa première femme au moment de la rupture. Toutefois, c'est sa femme qui est partie avec sa fille, sans donner de nouvelles, ni d'adresse.

"Oui mais je n'en ai pas eu pendant 6 mois, parce qu'en fait elle est partie avec ma fille sans me dire quoi que ce soit, donc je ne savais plus ni où était ma fille ni où elle était elle. Et je l'ai su par un, par un copain, qui était un mec vachement bien, qui m'a téléphoné en me disant où elle était, etc. C'est comme ça que j'ai pu reprendre contact avec ma fille."

Il ne souhaitera donc pas rester dans ce logement qu'il a associé à de très mauvais souvenirs. De même Annie ne restera pas dans l'appartement dont elle avait disposé avec son second conjoint par le 1 % patronal. En effet, cette dernière travaillant dans la même entreprise que son ex-conjoint – c'est par le biais de ce dernier qu'elle y était entrée – elle décide de démissionner afin de ne plus le rencontrer quotidiennement et ne peut donc conserver son logement. Enfin, lorsque Française divorcera en 1985, elle n'aura pas la garde de sa fille et devra quitter la maison, qui n'était pas à son nom.

Finalement, d'après les entretiens, la garde du logement ne semble pas une affaire de genre mais davantage liée à la garde des enfants : Isabelle conserve l'appartement non seulement parce qu'elle en est propriétaire aux trois-quarts, mais aussi pour ses enfants. D'ailleurs, les données de l'enquête "Biographies et entourage" montrent des différences significatives selon l'attribution de la garde des enfants²⁰. Parmi les enquêtés qui ont la garde des enfants, 27 % d'entre eux ont conservé le logement au moment de la séparation contre 19 % de ceux qui n'en avaient pas la garde. Et lorsque le père est le parent gardien, la même situation est vérifiée. On peut ainsi prendre l'exemple d'Evelyne qui s'est installée dans le logement de son actuel conjoint, qui a la garde de son fils et est demeuré dans l'appartement qu'il occupait auparavant avec son ex-femme. Comme elle le souligne *"alors finalement j'ai pris la place de sa femme"*. De même, on aura la situation de Christian, divorcé, qui aura la garde de ses quatre enfants et restera dans sa maison, en province. Ces remarques confirmeront les résultats de Patrick Festy (1988) quant à la mobilité résidentielle des femmes séparées avant 1977 : l'âge à la rupture apparaît ainsi comme le facteur clé de la différenciation des comportements résidentiels, mais aussi la répartition de la charge des

20 Rappelons que la "garde des enfants" est mesurée ici à partir de la grille de la composition des ménages et donc de la co-résidence avec les enfants. Il s'agit donc non pas de la garde juridique mais de l'usage de la garde.

enfants. De la même façon, Claude Martin (1998) notait que le parent gardien conserve un peu plus souvent le logement que l'ex-conjoint. Toutefois, il relevait que ces situations différaient nettement selon le sexe : les pères gardiens continuaient à résider dans le logement plus fréquemment que les mères gardiennes, incitant l'auteur à penser que "*lors de la désunion, c'est moins le fait d'avoir ou non la charge des enfants que le sexe du parent qui joue un rôle pour que l'on conserve le logement*". Le nombre limité d'entretiens ne permet pas ici de confirmer les conclusions de Claude Martin (1998). Néanmoins les résultats quantitatifs de l'enquête "Biographies et entourage" montrent bien des écarts significatifs selon le sexe : les hommes déménagent ainsi moins fréquemment lorsqu'ils ont la garde des enfants : 37 % d'entre eux restent dans le logement du couple contre 24 % des femmes. Il apparaît également important de prendre en compte l'occupant en titre. Ainsi, si 80 % des enquêtés déménagent lorsque le couple a le statut en titre, seulement 55 % d'entre eux le font lorsque c'est l'enquêté qui le détient. En outre, il ne faut pas mésestimer la charge symbolique du logement et de ses représentations dans les décisions des enquêtés. Robert, par exemple, laissera la maison qu'il avait achetée avec sa femme à cette dernière. Il est alors nécessaire de préciser la portée du statut de propriétaire dans la trajectoire de son ex-femme et des "effets d'alliance"²¹ (D. Maison, 1993). Ainsi, lorsque le couple décide d'acheter une maison, Robert cite plusieurs motifs : le souhait d'être propriétaire, projet qui s'affilie à la lignée de son ex-femme, dont les parents ont toujours été propriétaires. Le désir de disposer d'un jardin pour leurs enfants mais aussi de se rapprocher des grands-parents *maternels*. Souhait qui s'inscrit dans une logique de "création de maison", décrite par Pierre Bourdieu (2000). Mais la maison semble ici davantage "appartenir" à sa conjointe, même si Robert s'y est totalement investi à travers la réalisation de nombreux travaux. D'ailleurs, lorsqu'on lui demandera de détailler le logement de ses rêves, il annoncera que sa maison constituait le logement de ses rêves. Toutefois, lorsqu'on l'interrogera sur ce qui lui plaisait le moins dans cette maison, il répondra "*ma femme !*" et précisera que "*l'habitat de ses rêves*" ne correspond pas à "*la vie de ses rêves*", montrant la dimension symbolique du logement qui ne constitue pas seulement des murs. Le logement est alors parfois le reflet d'une histoire, de moments heureux et/ou malheureux qui expliquent aussi le souhait d'y rester ou au contraire de le quitter.

Enfin, si le logement peut faire l'objet d'enjeux lors d'un divorce, soulignons ici que les enquêtés expriment rarement des conflits, des oppositions majeures entre ex-conjoints. Ce thème n'est d'ailleurs pas abordé spontanément par les interviewés. Lorsqu'ils relatent leur séparation, ils indiquent alors leur départ ou celui de leur conjoint, sans aborder les éléments administratifs. Quelques

21 Dans une étude sur le rapport à l'habitat et à la propriété, Dominique Maison révèle des modes de représentations et de perceptions provenant également du milieu d'origine du partenaire, mettant en évidence l'importance d'observer la double influence des lignées

enquêtés exposent leurs démarches judiciaires, leur rencontre avec un avocat, comme c'est le cas d'Isabelle, mais en général, le divorce et ses modalités ne sont pas détaillés, les interviewés évitant ce thème, dévoilant peut-être les rancunes et parfois même les rancœurs liées à cette période.

La question de la garde et de la résidence des enfants

Il semble donc nécessaire de retracer la garde des enfants suite au divorce, le choix du logement apparaissant fortement corrélé à celle-ci. Dans les générations étudiées (1940-1950), la garde alternée était une pratique rare. Rappelons qu'avant 1975, année du divorce par consentement mutuel et qui a fait de "l'intérêt de l'enfant" le critère exclusif d'attribution de la garde des enfants mineurs, les enfants étaient le plus souvent confiés à la garde d'un seul parent, excluant le second, et faisait référence à la faute conjugale. La pratique de la garde alternée (appelée résidence alternée aujourd'hui) s'est diffusée ensuite, mais de façon résiduelle. Celle-ci n'aura pas été reconnue très longtemps par l'institution judiciaire : elle a ainsi été prohibée par l'Arrêt de la Cour de cassation du 2 mai 1984. Avec la loi Malhuret du 22 juillet 1987, s'est substituée à la notion de garde celle d'exercice de l'autorité parentale qui peut être commune aux deux parents divorcés, avec la désignation d'une résidence habituelle de l'enfant. Cette disposition s'est élargie en 1993 aux parents concubins. Ce principe de résidence habituelle occulte et dénie la pratique de la résidence alternée, considérée plus souvent comme néfaste pour le bien-être des enfants. Néanmoins, depuis 2002, la loi du 4 mars officialise et reconnaît la résidence alternée.

Dans ces conditions, pour ces générations, on pouvait s'attendre à l'absence de pratiques de résidence alternée, avec la garde principale attribuée aux mères, choix réalisé tant par les mères que par les pères, ou plutôt devrait-on dire absence de choix, celui-ci semblant "allé de soi", étant donné les représentations sociales de l'époque. C'est le cas d'Annie, qui, lors de son premier divorce, n'a jamais revu le père de son enfant. Elle aura alors la garde de son premier fils, mais ne bénéficiera pas de la pension alimentaire. Dans son discours, on note les transformations liées aux représentations sociales du divorce, à la façon de gérer la période après la séparation, ainsi qu'à la maternité.

"Et donc vous avez eu la garde de votre fils ?

Oui, j'ai gardé mon fils. Parce qu'il était à moi n'est-ce-pas. Non, mais à l'époque, même si on donnait pas les enfants au papa comme maintenant, il y avait... c'est vrai que moi j'ai l'impression d'être un dinosaure, mais quand je pense que moi, après 68, pour la pilule pour tout ça, ce qu'on a dû lutter pour obtenir des libertés de femmes, des choses comme ça et j'ai l'impression de remonter à l'âge de pierre et quand moi je pense que j'ai connu tout ça, toutes les lois de Simone Veil, et tout ça. C'était moi, c'était entre 15 et 18 ans. C'était... (...) Mais c'est vrai que, moi j'ai, il y a plein de choses, bon les divorces, les choses comme ça, c'est vrai que bon maintenant les papas vont demander la garde partagée et tout ça, mais dans le

temps ça, on y pensait même pas, la femme gardait les mômes. le mari donnait une pension tant mieux, il ne donnait pas de pension, tant pis pour elle, elle n'avait qu'à pas divorcer. C'était comme ça et on cherchait pas plus loin. Ça ne me serait jamais venu à l'idée. Ou alors si, quand il y avait un homme qui demandait la garde des enfants, mais la mère, c'était la dernière des dernières, elle avait fait des horreurs la pauvre femme. Elle avait fait des horreurs. Mais c'était impensable autrement. Donc voilà."

Toutefois, au fil de l'entretien, on remarquera l'évolution – ou plutôt l'absence d'évolution – des propres représentations d'Annie à travers l'expérience de son fils, actuellement en mésentente avec sa femme. On ne sait si elle donne son avis ou celui de son fils, mais de façon étrange, Annie reprend son ancien discours et explique qu'il serait préférable pour sa petite-fille de vivre avec son père. Pour argumenter ce souhait, elle met en avant ses doutes quant au sentiment maternel de sa belle-fille. C'est bien les aspects négatifs de la mère – véritables ou non – qui sont mis en évidence afin de justifier la garde du père, montrant combien les représentations sociales liées la mère, à la maternité et à l'éducation de l'enfant se poursuivent.

La garde des enfants : entre père et mère

Dans les entretiens, quelques femmes évoquent des contacts considérés comme épisodiques de leurs enfants avec leur père. Plusieurs fois, la belle-mère est apparue comme la "cause" de la relation rompue entre père et enfants, ou tout au moins d'espacements des relations. C'est ce qu'exprime Viviane.

"Et votre fils il y est retourné ou..."

Non.

Non plus.

Non parce qu'après son divorce... après "mon" divorce, il est resté vivre avec moi, enfin c'est moi qui en avais la garde et comme mon mari s'est remarié et qu'il a eu deux enfants, les contacts avec son père sont devenus de plus en plus espacés et puis après son père est décédé, à 50 ans d'un cancer comme ma sœur. Donc... dans la famille il y a eu pas mal de décès de ce genre.

Donc il n'y a pas eu de garde alternée..."

Non, pas du tout. Non, non. C'était juste... Il avait uniquement les petites vacances, enfin la moitié des grandes vacances et les petites vacances. Mais, en fait, au moment où j'ai divorcé, il avait... enfin il était déjà grand, il devait avoir 10-11 ans et bon, au départ, il y allait mais quand il y a eu les deux autres enfants, bon, ben ça s'est... Ça s'est un petit peu atténué, c'est-à-dire qu'au départ tout était... il y allait beaucoup parce qu'au départ sa belle-mère était très, très gentille avec lui pour que tout se passe bien pour l'attirer et puis à partir du moment où elle a été vraiment mariée et où elle a eu ses enfants, elle a vraiment tout fait pour qu'il vienne le moins possible, quoi. Donc il y allait beaucoup moins jusqu'à ne plus y aller pratiquement."

Mais aussi Nadine.

“Et c’était... vous me disiez, elle allait en vacances avec lui.

Au début, jusqu’à ce qu’elle ait elle-même 7-8 ans et là où il y a eu cette phrase redoutable : “Ce n’est plus possible, elle est un obstacle entre ma femme et moi, et je ne peux pas le supporter”, je cite, ça fait partie des phrases qu’on n’oublie pas. Donc il y a continué à y avoir des coups de fil, un mandat tous les mois mais...”

Et Annie

“Très, très espacé et puis il s’est remarié, il a eu des enfants donc ça s’est... liquéfié dans le temps. Bon de temps en temps quand il venait en vacances, bon ben il passait en Normandie avec sa caravane donc, il venait embrasser son fils. Des fois il disait “bon ben tu veux venir ?” bon et puis vu la tête que faisait sa femme, le gamin il était pas con donc il avait tout de suite compris qu’il dérangeait. Ouh, il le voit, il se fréquente c’est pas... il fréquente, disons que maintenant, il fréquente plus une de ses sœurs par exemple.”

L’idée que les pères s’éloignent de leurs enfants lorsqu’ils refont leur vie (C. Villeneuve-Gokalp, 1999)²², que leur nouvelle compagne accélère ce mouvement et les “absorbe”, ressort nettement des témoignages. Toutefois, ces cas semblent rares et il est difficile de cerner dans ces extraits d’entretiens, les représentations liées à la belle-mère, plus souvent estimées comme une concurrente de la mère, mais aussi des enfants. À propos du système d’entraide dans le cas des familles recomposées, Sylvie Cadolle (2003) observe ainsi que plusieurs belles-mères utilisent de leur influence afin que les pères soutiennent moins fréquemment leurs enfants financièrement, certains décidant alors de les aider “clandestinement”, c’est-à-dire en cachette de leur conjointe. Néanmoins, elle rappelle également combien les belles-mères entrent en concurrence avec les mères et se heurtent à l’indifférence et à la méfiance de leurs beaux-enfants. Didier Le Gall (1996), relativise ces situations et rappelle qu’elles ne constituent pas la majorité des recompositions familiales. Aussi précise-t-il que la venue d’un nouvel enfant pour les belles-mères participe davantage à la reconnaissance du beau-parent. Tout en ajoutant, “du moins est-ce le cas quand ces belles-mères saisissent cette occasion pour resserrer les liens avec leurs beaux-enfants, plutôt que de l’utiliser pour signifier à leur conjoint que, ensemble, ils constituent désormais par eux-mêmes une famille à part entière. Cas rare semble-t-il, mais qui, parfois, participe à promouvoir une rupture définitive que le conflit du divorce n’était pas parvenu à réaliser”. D’ailleurs, en dépit de ces “adversités” – réelles ou ressenties comme telles – on remarque dans le récit de ces mères le désir de voir leur enfant poursuivre le lien avec leur père. Des actions en justice sont alors parfois intentées. Nadine par exemple a déposé une plainte pour abandon de famille afin que sa fille puisse connaître son père.

²² Il apparaît ainsi que la nouvelle situation familiale du père constitue l’élément le plus important de la continuité des relations entre le père et ses enfants, toutes choses égales par ailleurs (C. Villeneuve-Gokalp, 1999).

“Il n’y a pas eu de garde alternée ?

Non, non, non. Aucun. Nous n’étions pas mariés, il y avait eu simplement ce **jugement** mais... il y a eu, si vous voulez, il s’en occupait les week-ends, au moins pendant quelques temps, un peu les vacances, enfin, bon... mais c’était un **arrangement entre nous**. Le seul jugement qu’il y a pu y avoir c’est cette, **la suite de la plainte que j’avais déposée**. Bon, il n’y a pas... il ne faut pas se tromper, hein, s’il a continué jusqu’à sa mort, puisqu’il est mort il n’y a pas très longtemps, s’il a continué jusqu’à sa mort à me donner un peu d’argent pour Lise c’est parce qu’il l’a bien voulu parce que, bon il y a... **moi j’ai fait cette démarche violente quand même à cette époque-là parce que je voulais maintenir ces liens**. S’il avait arrêté, je ne lui aurais pas envoyé les flics, hein. C’est vrai qu’il ne s’est pas bien conduit en me quittant comme ça mais ensuite, bon, il y a quand même... il faut rétablir un peu la vérité quand même”.

Plus généralement, lorsque les enquêtés sont interrogés sur la garde de leurs enfants, il leur paraît somme toute naturel que la mère ait la garde principale, tandis que le père les voit lors des vacances scolaires et des week-ends. Tous ont alors souligné que la pratique de la résidence alternée était peu fréquente à cette période. Mais, contrairement à ce que l’on pouvait attendre, cinq entretiens font état de garde d’enfants attribuée au père. Signalons d’ailleurs que dans l’enquête “Biographies et entourage”, si 90 % des femmes ont bien eu la garde de leurs enfants, 35 % des hommes ont eu la garde d’au moins un enfant²³. Dans les entretiens, ces situations sont plus souvent le résultat de circonstances “atypiques”. Françoise par exemple n’a pas eu la garde de sa seconde fille, née d’une seconde union. Lorsqu’elle divorce en 1985, son conjoint obtient la garde de sa fille et conserve la maison – qui était à son nom – ils étaient alors mariés sous le régime de séparation de biens. C’est le souhait de ce dernier qui a “établi” un marché : “le marché était clair, c’était «je divorce, d’accord, mais en tout cas la garde de M. sûrement pas»”. Néanmoins, contrairement à ce qui avait été prévu, après s’être stabilisée d’un point de vue psychologique, financier et résidentiel, Françoise ne reprendra pas la garde de sa fille, relevant la complexité du système juridique. Elle la verra alors le week-end et lors des vacances scolaires. Quant à sa seconde fille, celle-ci n’a pas désiré résider chez son ex-beau-père, ni chez sa mère, préférant s’installer chez sa tante maternelle. On aura également le témoignage d’hommes, notamment d’Alain, qui demandera la garde de son fils issu de sa seconde union, arrangement établi avec son ex-conjointe (ces derniers n’étaient pas mariés). En raison de la situation matrimoniale de son ex-conjointe – cette dernière vivait en couple avec une autre femme – il a souhaité, tout en maintenant les relations mère-fils, présenter une autre image du couple parental à son fils.

23 La garde des enfants est mesurée ici à partir de la grille de la composition des ménages et donc de la co-résidence avec les enfants. Il s’agit donc non pas de la garde juridique mais de l’usage de la garde.

“Et c’était vous... c’était une garde partagée mais c’était vous qui aviez plus la garde en fait ?

C’était une garde partagée, on peut dire les choses comme ça. Mais c’est moi qui... mais c’était les conditions que j’avais mises à ce moment-là, donc à l’époque, je ne voulais pas que mon gamin vive au milieu de femmes, donc... les choses ont changé depuis ce temps-là, enfin pas dans mon esprit, mais disons dans la société par rapport à ça, a évolué, mais... donc il était hors de question qu’il vive au milieu de femmes, d’autant plus qu’elle, elle s’était fait mettre enceinte avec... un projet avec une autre femme plus un géniteur. L’autre femme avait aussi son géniteur... enfin c’était assez, enfin un imbroglio auquel je n’adhérais pas du tout ! **Donc il est resté avec moi et c’était la condition des choses, sinon on aurait été au tribunal.**

Il y allait par exemple le week-end, pendant les vacances.

Oui c’est ça, oui bien sûr, il n’y avait pas de soucis, je ne voulais pas qu’il ait... D’ailleurs il a toujours eu une opinion de sa mère bonne, **je ne voulais pas le couper de sa mère, mais je ne voulais pas non plus qu’il vive une situation...** qui je pense pour un enfant est difficile quoi. Et ça je le pense toujours, mais bon ! Je ne connais pas vos positions là-dessus, parce que je sais que les choses ont changé, mais bon... Enfin pour moi en ce qui me concerne, je pense qu’il n’y a pas mieux qu’un homme et une femme pour élever un enfant, à condition qu’ils soient bien ensemble bien sûr.”

La circulation des enfants

Parfois, frères et sœurs n’ont pas eu le même domicile principal, les uns vivant avec leur mère, les autres avec leur père. Jacques, par exemple, aura la garde principale de son fils, tandis que ses filles resteront avec leur mère. Toutefois, au-delà de la garde établie par la loi, on note une véritable circulation, instaurée par les enfants, notamment lorsqu’ils sont adolescents et/ou lorsque les parents doivent gérer diverses difficultés (financières, de santé...). La décision juridique ne correspond alors pas toujours à la pratique effective. L’une des filles de Jacques le rejoindra par exemple lors de son adolescence, suite à des relations conflictuelles avec sa mère. De même lorsque Emmanuelle divorcera en 1986, elle aura la garde principale de ses deux filles. Néanmoins, elle relatera les fréquents allers et retours non seulement de ses filles mais également de ses belles-filles tout au long de leur adolescence. Ainsi, les enfants circulent parfois entre les domiciles des parents, pour des durées plus ou moins longues, plus ou moins définitives.

“Et vous avez fait un système de garde partagée ?

Non. Non, elles ont, non **c’est moi qui les ai gardées.** Et puis elles ont eu... donc elles allaient voir leur père bon, pour les petites vacances elles partaient au bord de la mer. Elles partaient en vacances au ski et puis... et en 86... je suis restée pratiquement un an toute seule en fait. Donc avec elles, peut-être un an... je ne sais plus. Et en plus après j’ai rencontré mon deuxième conjoint.

Et lui s’est installé chez vous.

Oui. Et là, **mes filles sont parties un petit peu chez leur père.** Parce qu’elles étaient un petit peu jalouses. Et j’ai eu ma troisième fille qui donc... donc et après **elles sont revenues,** elles étaient déjà adolescentes. Elles

avaient, quand on s'est séparés, elles avaient 11 et 13 ans. **Donc elles sont parties quelque temps chez leur père et après elles sont revenues. Et après... oui elles sont revenues quelques années et après oui...**" (...)

"Et ses filles sont parfois venues chez vous.

Oui. Oui, oui. Elles ont même vécu oui. Des fois. **Enfin c'était très chaotique, on avait même parfois les quatre à la fois. Après elles changeaient d'avis. Enfin elles étaient grandes, c'était pas des bébés.**

Et c'était un appartement suffisamment grand pour avoir les quatre en même temps ?

Et bien il y avait 5 pièces. oui. Oui, c'était pas, oui c'était faisable.

Et c'était facile à gérer ?

Ah ben dans ces cas là, **on ne se pose pas trop de questions, on s'adapte. C'est pas... enfin, oui parce qu'à un moment les miennes étaient parties chez leur père, donc les deux autres en avaient un peu profité pour venir un peu.** Et puis après, ah oui après il y en a une qui est partie dans l'A. Qui est partie dans une école dans l'A... bon j'ai pas pris de notes en fait mais j'ai un peu le sentiment que ça s'était passé de manière assez chaotique mais en même temps harmonieuse. Parce que il y avait pas de... après le conflit que mes filles étaient parties, après une fois qu'elles sont revenues, elle ont dit en fait on est mieux chez toi. Et puis en fait, je ne voulais pas les retenir de force, de toute façon j'en avais pas les moyens, mais après je leur ai laissé faire leur cheminement. Je suis très libérale."

On retrouve ce que l'on avait observé lors d'une précédente étude concernant les enfants de parents divorcés (C. Clément, 2002) : une circulation des enfants entre les divers logements parentaux, évoluant au cours du cycle de vie et des relations parents-enfants. Des arrangements en dehors de la loi sont donc établis pour l'"intérêt de l'enfant", qui peuvent passer inaperçus dans une enquête quantitative, comme le précisait Sylvie Cadolle (2003). Néanmoins, ces pratiques sont assez éloignées de celles de la résidence alternée et ne correspondent pas toujours à une "coparentalité", les relations entre ex-conjoints apparaissant plus souvent comme tendues, voire inexistantes comme nous le verrons plus loin.

LE CHOIX DU LOGEMENT APRÈS LA RUPTURE

Les stratégies résidentielles au féminin : rester ou partir ?

Suite à une rupture se pose donc la question du logement, un des deux ex-conjoints – parfois les deux – quittant le logement. Selon les entretiens, la pratique la plus fréquente est la délocalisation du parent non gardien, le plus souvent l'homme, même si nous avons vu que la garde des enfants – tout au moins dans la pratique et non pas au niveau juridique – n'est pas systématiquement accordée à la

mère. D'ailleurs, rappelons que dans l'enquête "Biographies et entourage", si 90 % des femmes ont bien eu la garde de leurs enfants, 35 % des hommes ont eu la garde d'au moins un enfant. Il semble alors somme toute logique de laisser le logement à celui qui aura le plus souvent la charge des enfants, logement suffisamment vaste pour la famille.

Rester dans le logement du couple après la séparation

Lorsque le choix du "bénéficiaire" du logement a été effectué, il s'agit ensuite de vérifier si ce dernier y demeure et d'observer où s'installe celui qui a "migré". Relevons que la plupart des interviewés qui ont conservé le logement du couple suite à la séparation y restent peu de temps. Plusieurs d'entre eux – d'entre elles devrions nous préciser, la majorité des interviewés ayant conservé le logement étant des femmes²⁴ – ont alors préféré partir et s'installer ailleurs. Toutefois, à la date de l'enquête, certaines habitent toujours à l'adresse qu'elles avaient avant leur divorce. C'est le cas notamment d'Isabelle, propriétaire de son appartement, et de Jeannette, locataire HLM dans la banlieue parisienne. Ajoutons cependant que, lorsqu'elles se séparent, ces dernières résidaient depuis plusieurs années dans leur logement actuel : depuis 12 ans pour Isabelle, et 8 ans pour Jeannette. Plusieurs raisons communes se dégagent dans le témoignage de ces deux femmes pour expliciter cette décision. Isabelle qui, comme on l'a déjà vu, détenait son logement aux trois-quarts, rachète à son mari la dernière part au moment du divorce. Elle décrit alors l'importance de son appartement, un 4 pièces, situé dans la petite couronne, auquel elle est très attachée mais aussi de son quartier, qu'elle dépeint comme résidentiel, calme et verdoyant lui permettant de nombreuses promenades au sein de la ville. Ce sont d'ailleurs ces qualités qu'elle recherchait lors de son installation avec son ex-mari et ses enfants. Elle souligne également le rôle des commerces à proximité, mais aussi des services proposés par la ville, notamment les structures sportives (le stade, la piscine) et culturelles (bibliothèque, cinéma, cycle de conférences, etc.) qui ont représenté de nombreux points d'appui lors de l'enfance et de l'adolescence de ses enfants qui se sont initiés à divers sports. La proximité des transports constitue également un élément décisif dans ce choix. Toutefois, outre les avantages liés aux caractéristiques du logement et du quartier, la décision de rester s'explique aussi par les enfants : Isabelle souhaitait garder cet appartement afin de ne pas "perturber" la vie matérielle et quotidienne et de préserver le réseau de sociabilité de ses enfants.

*"Déjà au moment du divorce moi je trouvais que **pour mes fils c'était important qu'il n'y ait pas de changement de lieu si c'était possible. Pour qu'ils ne soient pas trop décalés par rapport aux... pour que dans leur vie matérielle et quotidienne, le divorce ne soit pas quelque chose qui les perturbe trop. Moi j'ai essayé que ce soit le moins douloureux pour eux. Garder le même réseau amical... sur le plan... ben ils étaient déjà socialisés, ils avaient déjà leur groupe d'amis et ils ne les perdaient pas du fait du divorce**".*

24 Certains pères gardiens ont conservé le logement comme cela a été souligné auparavant, mais nous n'avons pas leur témoignage "direct" : ce sont leurs conjointes ou leur ex-conjointes qui ont été interrogées (notamment Evelyne et Françoise).

On retrouve les mêmes motifs lorsque Jeannette est interrogée. Lors de son divorce, elle conserve le logement HLM dont elle était locataire avec son ex-conjoint dans la grande banlieue, appartement qu'elle occupe toujours aujourd'hui. Elle désire ainsi être "proche de toutes commodités" pour ses enfants : les écoles – de la primaire au lycée – mais aussi les structures sportives ("judo", "vélo", "foot", "piscine") et éducatives. Jeannette, comme Isabelle, met en lumière l'importance de la ville et du quartier qui ont constitué un critère attractif dans le choix de la localisation ainsi que dans la décision d'y demeurer, afin de maintenir une certaine continuité pour les enfants.

Il est toutefois difficile de trancher lequel des facteurs agit le plus sur le choix d'habiter le même quartier. Est-ce le statut résidentiel ? Patrick Festy (1988) observait d'autant plus de stabilité des femmes dans leur logement qu'elles étaient locataires HLM, comme c'est le cas de Jeannette mais aussi d'Emmanuelle, laquelle disposait d'un logement HLM et dans lequel elle est restée 11 ans après sa séparation. Ces résultats sont confirmés par l'exploitation statistique de l'enquête "Biographies et entourage" : les locataires HLM sont les plus représentés parmi les personnes qui ne déménagent pas suite à leur séparation (36 %). Seuls 25 % des propriétaires sont dans ce cas – et 29 % des locataires privés. Mais on peut également s'interroger sur les effets du temps passé dans le logement. On constate par exemple une mobilité résidentielle réduite de ces femmes : les enfants d'Isabelle avaient 3 ans et 1 an lorsqu'ils ont emménagé dans l'appartement et 15 et 13 ans lors de la séparation de leurs parents, ceux de Jeannette 10 ans, 9 ans et 8 ans lors de l'installation de leurs parents dans la banlieue parisienne et 18, 17 et 16 ans à leur séparation : ils ont donc construit toute leur enfance et/ou leur adolescence à travers ces lieux. C'est aussi le cas d'Emmanuelle : elle habitait depuis 10 ans dans son appartement lorsqu'elle s'est séparée, tandis que ses filles étaient âgées de 11 et de 9 ans. Inversement, Hélène, pourtant accédante à la propriété, n'a pas souhaité conserver la maison : ses filles et elle y étaient installées depuis seulement 3 ans. Elle revend alors la maison et dispose d'un logement de fonction dans une commune voisine. Le temps apparaît donc comme un élément moteur dans la compréhension des choix résidentiels et la dimension symbolique attachée à des lieux ne doit pas être négligée. La décision de rester s'étend au-delà des frontières du logement et de ses caractéristiques. D'autres facteurs entrent en considération et le quartier, l'accessibilité des espaces verts et des divers services proposés par la ville en font partie. On peut alors supposer que, davantage que le statut résidentiel²⁵, le temps passé constitue un élément décisif²⁶. Le logement et le quartier représentent un espace d'investissement et d'ancrage ainsi qu'un réseau de sociabilité – de voisinage, scolaire, amical – tant pour les enquêtés

25 Statut résidentiel et temps passé dans un logement apparaît fortement lié.

26 Les données de l'enquête "Biographies et entourage" montrent une légère tendance à une moins grande mobilité pour ceux qui ont vécu plus de 6 ans dans le même logement. Il faudrait affiner l'analyse en modifiant l'échelle et s'intéresser non plus au changement de logement mais au changement de quartier ou de commune.

que pour leurs enfants, que l'on désire parfois maintenir afin de les "préserv" des changements autres que ceux liés au divorce. Si l'on reprend ainsi l'exemple d'Isabelle, on s'aperçoit qu'elle s'est construit un réseau tout au long de sa vie à Nogent : à travers les enfants et l'école dans un premier temps, à travers une voisine qui l'a incité à participer à un groupe de femmes dans un second temps... De même, Emmanuelle a quasiment toujours vécu dans la même commune : née à Montreuil, elle a résidé deux ans à Paris lorsqu'elle était jeune mariée et s'est de nouveau installée à Montreuil "à quelques numéros à côté de chez mes parents", dans le quartier de son enfance. Comme le précisent Jean-Claude Mermet et Monique Buisson (1988), il est nécessaire "de ne pas se limiter à une interrogation sur les aspects fonctionnels du logement mais de traiter le logement en terme d'habitat, soit comme le support spatial d'un ensemble de pratiques sociales : mise en place ou maintien de réseaux de sociabilité et de solidarité et nouvelles formes de socialisation familiale engendrées par la situation de divorce".

Pour les femmes, la phase de monoparentalité semble réactiver le réseau formé avant le couple – des amis d'enfance – ou en dehors du couple. En effet, le divorce ou la séparation conduit parfois à une transformation du réseau amical que le couple avait en commun. Isabelle explique ainsi que "beaucoup d'amis du côté de mon mari et de mon côté n'ont pas très bien su comment jouer". Elle a alors retrouvé des réseaux d'amis d'enfance du Luxembourg – où elle a vécu jusqu'à son mariage – et les voyait tous les 15 jours tandis qu'elle organisait des journées "sportives" avec l'une de ses amies, veuves, tout en signalant le risque de solitude lors de cette période, d'autant plus en région parisienne. Hélène, a également trouvé auprès de ses ami(e)s militant(e)s un soutien moral lors de son divorce. Quant à Emmanuelle, elle a repris des contacts avec d'anciennes amies qui étaient dans la même situation qu'elle et résidaient dans la même commune.

"Non en fait à ce moment-là, j'ai rejoint je pense, oui c'est moi qui ai rejoint, j'ai rejoint une espèce de club d'anciennes copines, qui étaient dans la même situation et on faisait de l'auto-thérapie quoi, en gros. Enfin c'était, ça avait été vraisemblablement des sollicitations auxquelles je répondais pas avant. Bon ben là j'ai répondu. Donc... alors il y a peut-être des, je suppose hein, il y a peut-être des femmes seules qui sont très isolées, en grandes difficultés. Mais en ce qui me concerne c'est peut-être aussi lié avec ma personnalité quoi, j'ai trouvé plus que facilement des réseaux."

Ces rencontres sont ici d'autant plus réalisables que ces femmes sont demeurées dans le même logement ou le même quartier.

Quitter le logement du couple : retrouver un réseau ?

Parmi les autres femmes interrogées, ces dernières se sont rarement relogées directement après leur divorce ou leur séparation : elles sont plus souvent restées dans un premier temps dans leur logement, pour un temps limité. Seule Françoise a dû se reloger immédiatement : son ex-mari a gardé la maison dont il était propriétaire. Enfin, si l'ex-femme de Christophe n'est pas restée dans l'appartement, c'est parce qu'elle l'a quitté, accompagnée de leur fille, sans laisser d'adresse.

Si l'on reprend la trajectoire de Nadine, on note plusieurs séparations. Nadine s'est mariée en 1968. Elle s'installe avec son conjoint à Paris. En 1972, le couple se sépare. Ils n'ont pas d'enfant : Nadine quitte le logement "en claquant la porte, et en laissant les livres et les meubles". En 1975, elle rencontre son second conjoint, père d'une fille. Ils emménagent alors dans un vaste appartement à Paris, où la fille de son conjoint s'installe également. Cette dernière y restera cependant peu de temps et préférera retourner chez sa mère. En 1976, ils ont une fille. Nadine s'est fortement investie dans cet appartement qu'elle a entièrement aménagé et décoré. Toutefois, un an après sa séparation, en 1978, elle désire déménager : le logement est trop grand – 150 m² – et le quartier est en pleine construction.

"Et puis, bon, on a tenu le coup, j'ai tenu le coup deux ans et puis après je suis partie parce que c'était vraiment trop grand. C'était vraiment trop grand. Il y avait ce chantier qui rendait le quartier invivable et puis... bon, c'est vrai, que je n'avais pas bien le moral à ce moment-là, c'était un peu lourd tout ça quand même."

Elle emménage dans un autre arrondissement, dans un trois pièces, résidence où elle habite encore aujourd'hui. Un logement moins grand (70 m²), aussi cher... L'arrivée dans ce quartier représente pourtant un bien meilleur souvenir : elle y trouvera une ambiance plus chaleureuse et un réseau amical, formé principalement par les voisins, de jeunes couples avec enfants.

"Voilà. Où on emménage toutes les deux dans un appartement qui ne nous coûtait pas moins cher que l'autre. L'autre, on le payait vraiment pas cher par rapport à la surface et ici c'était plus petit mais c'était beaucoup plus confortable et c'était plus gai. C'était... il y avait des petits enfants partout. Il y avait un jardin à côté... bon... et c'était un appartement qui faisait quand même 70 m², donc, pour nous deux, c'était très bien, hein. Il n'y avait pas de problème. À ce moment-là, je suis allée travailler dans la formation à proximité, ce n'était pas très compliqué"

Ici encore, on constate le rôle du quartier et des services proposés par la ville pour les femmes, d'autant plus lors de la phase de monoparentalité. Le quartier est un lieu d'investissement et le voisinage peut constituer un point d'appui : un système d'entraide se réalise concernant les enfants. Néanmoins, ce ne sont pas seulement des services échangés entre voisins, ce sont aussi des fêtes, des loisirs, un réseau amical qui se construit.

"Mais quand je suis arrivée ici, il y avait énormément de gens très jeunes, donc de jeunes couples et par nos enfants... nous nous sommes connus par nos enfants parce qu'ils se retrouvaient à l'école. Donc, très vite, on a appris les uns les autres à aller chercher nos gamins à l'école, organiser des fêtes, des anniversaires et on avait fini par... parce qu'ici moi je connaissais tout le monde ici. Il y avait une association de locataires parce qu'à ce moment-là les appartements n'étaient pas vendus, donc tout le monde était locataire. Il y avait une association de locataires. On a fait des bringues. Il y avait une vraie

*vie dans cette... je ne sais pas si on peut parler de résidence parce que ce n'est quand même pas bien luxueux mais enfin, bon, les gamins ils jouaient dans des petites cours intérieures là. Donc, si vous voulez, **les loisirs ça a été ça aussi**, beaucoup le phénomène de... Et Hélène elle a encore des copains de cette époque-là qu'elle a connus à droite à gauche, enfin ici. Et avec lesquels elle est partie en vacances, avec lesquels elle est... donc il y a eu cette vie, **cette micro-société ici qui a été quand même très, très sympa...**"*

C'est souvent à travers les enfants, notamment lorsqu'ils sont en bas-âge, que se forme une sociabilité. L'école est alors un lieu de rencontres entre femmes.

*"Bon, moi j'aime bien les atmosphères de crèches, je trouve ça. J'aime beaucoup mieux ça que les nounous... donc c'était... c'était un endroit, moi j'étais devenue très vite très copine avec la directrice de la crèche et j'y ai connu des tas de gens comme ça, bon, donc... ma fille a connu aussi plein d'enfants, moi j'aimais bien cet endroit-là. **J'avais besoin de ça finalement.** Quand nous sommes arrivées ici, ben, elle est allée à l'école juste à côté, donc il y avait les services dont vous parlez... à part l'école, je pense à quoi ? École, centres aérés, tout ça je les mettrais à côté."*

Patrick Festy (1988) indiquait que "l'étude de la mobilité résidentielle et de ses facteurs à partir de la séparation révèle un relâchement rapide des liens qui rattachent encore les comportements de la femme séparée à son ancien mariage". Toutefois, l'attachement au quartier se construit avec le temps. Nadine n'a pas souhaité rester dans son appartement, le quartier évoluant, le logement étant trop grand et de mauvais souvenirs étant associés à ce dernier. Néanmoins, deux ans séparent l'emménagement dans cet appartement de la séparation. De même, lorsque Annie quitte la province pour s'installer dans la région parisienne suite à son divorce, on peut remarquer qu'elle résidait dans ce logement depuis seulement un an. Plus que le confort du logement, il semblerait que ce soit le quartier qui invite les femmes à rester ou à quitter leur appartement, les critères de sélection évoluant au fil du temps. Quartier permettant de rétablir, d'instaurer des relations amicales, d'entraide. Quartier permettant aux enfants d'accéder à différents loisirs et de "circuler" aisément. En effet, la proximité des structures scolaires, des structures sportives et culturelles, mais aussi des transports est une condition importante : pour les enfants devenus adolescents, mais aussi pour les enquêtées qui se déplacent souvent en transports en commun pour aller travailler. Nadine précisera également la proximité de la gare SNCF, lui facilitant les déplacements pour aller voir ses parents, en province, dans l'est de la France. Ajoutons que la proximité avec le domicile du parent non gardien n'apparaît jamais comme un motif de sélection. Néanmoins, on ne peut en déduire que cette raison n'entre pas en considération dans le choix des enquêtées, son absence pouvant au contraire signifier que cela "va de soi".

Les stratégies résidentielles au masculin : partir pour aller où ?

Rappelons ici que, dans nos entretiens, aucun des hommes – à l'exception de Christophe comme nous l'avons précisé – n'a conservé le logement suite à la séparation. Tous ont quitté le domicile conjugal afin de s'installer ailleurs. La question est alors de savoir où sont-ils allés et pour quelles raisons.

Une période de transition pour les hommes

Il faut souligner que, pour certains hommes, une période de transition est parfois observée : leur parcours résidentiel est ainsi formé de logements à caractère temporaire. C'est notamment le cas d'Yves qui a été précipitamment "chassé" de l'appartement dans lequel il résidait avec sa femme et ses fils – appartement qui appartenait à ses beaux-parents et dont le couple était locataire. Du jour au lendemain, "il se retrouve à la rue sans rien du tout, un dimanche soir au mois de juin", à l'exception des dettes de sa femme, laquelle connaît divers problèmes psychologiques. "Mis à la porte", Yves se retrouve "au point de départ, comme à zéro" et s'installe dans un premier temps dans un petit hôtel, où il restera une semaine. Il retournera dans un second temps dans l'immeuble de ses beaux-parents provisoirement. Ensuite, accompagné de son fils aîné, il se rendra chez ses parents au Croisic, avant de trouver au mois de septembre un studio pour la rentrée scolaire – Yves est enseignant.

"Alors là je me suis retrouvé à la rue, alors ça, ça a été... je me suis retrouvé au point de départ, comme à zéro, je n'avais plus rien. Donc j'ai attendu minuit, et puis à minuit, j'ai dit : "ben, il faut bien que je couche quelque part". Alors je ne voulais pas non plus... comme je savais bien qu'il n'y avait pas de finances, je savais qu'elle avait des dettes, je n'allais pas me payer un hôtel. Alors j'ai pris un petit hôtel et je me suis retrouvé dans une chambre minable, là. Je suis resté à peu près 8 jours. Et ça, ça a été un moment vraiment très, très, très dur. Alors je rentrais le soir le plus tard possible quand je n'en pouvais plus, que je savais que j'allais dormir. Et je repartais le lendemain travailler, donc... j'ai tenu 8 jours. Au bout de 8 jours, elle m'a dit : "tu peux revenir, tu coucheras dans la chambre de bonne". Alors j'ai couché dans la chambre de bonne qu'on avait au 4^{ème} (...). Voilà. Et puis là je suis resté jusqu'à la fin du mois de juin, début juillet, j'ai corrigé mes copies, je les ai rendues et puis je suis parti avec mon fils aîné parce qu'elle ne le supportait pas non plus. Donc on est parti tous les deux au Croisic, on a rejoint la famille."

Comme il le relèvera, ce "petit studio" constituait pour lui un "tremplin", "un moment d'attente" – moment d'attente qui durera deux ans. Robert est également parti très rapidement "avec la voiture et la télé", ainsi que ses vêtements. Ne disposant d'aucun meuble, il emménage hâtivement dans un appartement meublé, en location.

"En même temps je réfléchissais quand même, je me disais, je vais avoir un appartement, mais j'ai rien, j'aurai rien à mettre dedans

et je vais avoir un mal fou à m'y retrouver financièrement. Déjà j'ai eu suffisamment de mal là !" (...)

"Rien, rien du tout, **rien du tout**. Simplement au départ, il y a avait quelques **assiettes** que j'avais achetées, des assiettes, des verres et quelques casseroles, que j'avais achetées quand j'avais pas de sous à Emmaüs. J'ai un fond de trucs qui viennent d'Emmaüs ici".

De même, on peut prendre l'exemple de Benoît qui annonce avoir "pas mal nomadisé" avant de s'installer de façon moins temporaire. Ainsi, après avoir quitté l'appartement dont il était locataire avec sa femme – où elle réside toujours avec leurs enfants – il occupe plusieurs logements transitoires dont il était locataire. Il trouvera son premier logement par le biais d'un ami mais le quittera très rapidement, l'appartement étant inconfortable et sa situation instable.

Les femmes ont souvent conté leurs difficultés, parfois psychologiques, liées au divorce tandis que les hommes relatent davantage une période trouble, où les repères sont brouillés lors de leur période de vie seule, périodes qui peuvent se traduire par une rupture dans leur trajectoire résidentielle. D'ailleurs, si les résultats de l'enquête "Biographies et entourage" montrent des changements intervenus au niveau du type de logement un an après la séparation, ceux-ci sont plus fréquents pour les hommes. Ainsi, avant la séparation 2/3 des enquêtés vivent en appartement, 29 % en maison individuelle et 3,7 % dans un autre type de logement (hôtel, foyer...). Un an après la séparation, près des 3/4 des enquêtés sont en appartement, 20 % en maison individuelle et 6 % dans un autre type de logement. Toutefois, cette dernière catégorie concerne 10 % des hommes contre 3 % des femmes. Ces périodes transitoires, composées de logements temporaires, se retrouvent donc plus rarement parmi les femmes, mais il semble que cette situation s'explique dans les entretiens par l'aspect "précipité" et conflictuel des ruptures. C'est aussi l'absence des enfants qui fragilise l'itinéraire résidentiel et favorise des "logements de passage", transitoires, parfois de situations d'hébergement. Françoise par exemple, qui n'a pas eu la garde de sa fille et a été "expulsée" de la maison dont son ex-mari était propriétaire, a ainsi été hébergée par l'une de ses amies.

"Moi quand je suis partie, **ben, je ne savais pas où aller, c'est vrai**. Et là c'est vrai que j'ai une amie qui m'a dit : "ben écoute viens habiter avec moi". Pendant ce temps-là, moi **je tannais les services sociaux**, entre guillemets "sociaux" du ministère qui m'avait proposé des appartements où je n'aurais même pas osé imaginer mettre un chien, ben, j'avais refusé. Il fallait motiver, oh ben, ça, c'était plutôt simple, hein, bon. Et puis, finalement, ils ont proposé un appartement à N. Alors, sur la place qui est en fait... c'était très beau à l'époque, architecturalement parlant, en tout cas, c'était pas mal, original."

Quand lieu et événements s'entremêlent

De fait, le premier logement suite à la rupture est souvent décrit comme inconfortable, trop petit et surtout temporaire. Il répond souvent à une situation d'urgence : il apparaît donc rarement définitif. Mais, de la même façon que pour les femmes, il ne faut pas mésestimer la charge

symbolique de la trajectoire résidentielle qui s'entrelace avec la trajectoire conjugale ou familiale. Qu'elle soit conflictuelle ou non, la rupture est souvent vécue comme un moment où les hommes se remettent en question, ou tout au moins sont déstabilisés. Christophe dressera un portrait peu positif du quartier et de l'appartement où il avait vécu avec son ex-femme et sa fille et n'a pas souhaité y rester. De façon évidente, éléments objectifs et subjectifs s'entremêlent.

“Non, le quartier était très sympa, mais la rue elle-même non, l'immeuble non plus, c'était un immeuble neuf à l'époque, mais assez mal foutu. Non, pas un bon souvenir de cet appartement-là, mais c'est aussi lié certainement à... [silence]

À votre histoire ?

Oui, oui oui, c'est un peu une partie que... à moins qu'on me titille comme vous faites là, j'ai complètement occulté cette partie-là, oui oui... J'avais mieux à faire ailleurs quoi.”

Pareillement, Benoît dépeindra son premier logement dans des termes peu flatteurs : “minuscule”, “sous les toits”, “austère”, “inconfortable”... Toutefois, cette description est mise en parallèle avec sa situation dite instable.

“Pourquoi vous en êtes parti de ce logement ?

C'était trop petit et très inconfortable, il n'y avait pas de salle de bains, et j'étais dans une situation instable hein, je savais pas très bien où j'en étais. Et ensuite j'ai pris un truc un peu plus sympathique, dans un autre arrondissement, dans un quartier extrêmement sympathique.

Pourquoi ?

C'est pareil, c'est un ancien quartier de Paris où il y a une vie de quartier, des bars, il y a des restaurants... on peut plaisanter avec les commerçants, très sympathique. Très sympathique et puis là j'avais un truc assez... une espèce de petite maison, malgré qu'elle n'avait pas de fenêtres, enfin qui avait des fenêtres au plafond quoi c'était assez curieux... en mezzanine, enfin assez farfelu, mais un truc sympathique comme tout”.

Inversement, son second logement, même s'il n'est pas “confortable” – tout au moins “fonctionnel” – ce dernier apparaît bien plus chaleureux. Le quartier est ici détaillé dans des termes plus élogieux et Benoît relate des situations plus “heureuses”. Quand on lui demandera s'il se sent bien dans son quartier actuel, il répondra affirmativement. Il précisera alors *“Ben je m'y sens bien parce que mes enfants s'y sentent bien. Parce c'est fonctionnel. Parce que ça fonctionne bien”.*

On ne peut ici avancer que des hypothèses, mais souvent le discours des hommes montre combien la description du lieu où il réside est le reflet de leur vie, de leur situation conjugale et/ou familiale. Alain par exemple explicitera combien ce n'est pas la qualité du lieu qui est important mais la qualité du lien, la qualité de la rela-

tion créant la qualité du lieu. Dans son itinéraire résidentiel, Robert assimilera souvent le quartier à sa vie : lorsqu'on lui demandera d'expliquer pourquoi il n'aimait pas son quartier, c'est sa vie conjugale qui est décrite. En outre, comme nous l'avons souligné auparavant, Robert assimilera la maison qu'il a laissée à sa femme suite à leur divorce au "logement idéal". Toutefois, il ajoutera que "l'habitat de ses rêves" ne correspond pas à "la vie de ses rêves" et l'on retrouvera la même représentation où la qualité de la relation fonde la qualité du lieu.

"Qu'on le veuille ou... alors qu'un bien acheté, on ne le quitte pas, enfin sauf si on a envie de le quitter pour vivre d'une autre façon hein.

Un bien acheté on ne le quitte pas ?

Ben oui, si on le quitte, c'est parce qu'on l'a voulu, chacun de nous deux a quitté sa maison, pavillon avec grand jardin, grande maison, grande surface, et tout et tout, mais dans laquelle la vie n'était pas agréable. On a habité dans un tout petit truc où la vie est devenue agréable. Je crois que c'est la vie qu'on mène dans une maison qui y fait hein."

Finalement, on pourrait penser que les hommes sont plus attachés à des lieux que les femmes : dans leurs discours, ils les assimilent davantage à des moments heureux ou malheureux. Enfin, les hommes sont également attentifs au quartier, mais ils ne sont pas sensibles aux mêmes critères. Le quartier peut alors constituer un point d'appui, mais les hommes retracent principalement l'atmosphère du quartier et citent plus souvent l'importance des commerces.

Les transports : se rapprocher de ses enfants et de son travail

Concernant le choix d'un logement et de sa localisation suite à la rupture, on s'aperçoit que, pour les hommes, l'un des motifs les plus fréquemment évoqués est la proximité avec les transports. Yves, par exemple, a opté pour un appartement proche de la gare.

"Ben oui, parce que comme de Paris j'avais 3/4 d'heure à 1 heure de trajet, ça commençait à me peser quand même assez lourd. Il y avait 14 ans que je le faisais dans la banlieue, ça commençait à être pénible et puis comme c'était mon seul point d'ancrage, en fait... à partir de ce moment-là..."

Votre lieu de travail.

Eh oui, les relations professionnelles. Donc je suis venu à une agence à côté de la gare (Rires) et puis j'ai pris l'appartement à côté de la gare le jour même. Il y en avait un tout neuf, un grand studio. Et ça s'est fait donc en un jour. Voilà.

Facilement.

Oui, oui.

En location.

En location. Bon, c'était cher évidemment, mais, bon, c'était... je voulais quand même... j'étais à côté de la gare, c'est 20 minutes au centre de Paris. Donc ça restait... c'était comme si c'était un métro, ça me laissait... ça me laissait près de la vie parisienne. Et puis je voulais être près de la gare pour que mes fils puissent venir facilement me voir, que ça ne leur coûte pas beaucoup.

Et c'était comment ce studio et le quartier ?

Oh ce n'était pas très... C'était donc un immeuble tout neuf, sur cour fermée, donc bien protégé avec digicode et tout ça, c'était très sécurisé. Et puis dans un quartier aussi avec des **commerces**, des petits commerçants, il y avait tous les commerces. Au point de vue cadre de vie, c'était très nettement beaucoup moins bien qu'à Paris. Mais, pour moi, de toutes façons, c'était **temporaire**. C'était avoir le **minimum d'un confort par rapport au lieu de travail, la même chose pour que mes enfants puissent venir donc... c'était à moyen terme acceptable**, quoi. Il était assez... il y avait de la **lumière**... il donnait sur la **cour**, donc le **silence absolu**. Et puis, ben, j'avais tout évidemment dans la même pièce, mais j'arrivais à vivre assez agréablement, quoi. Je pouvais mettre la plupart de mes livres, je pouvais garder mon bureau, mon petit coin repas, c'est cruel mais on ne change pas un grand lit en un petit lit facilement **et puis je ne vais pas rester célibataire éternellement**. Donc... non c'était... ça m'a permis de rencontrer ma nouvelle femme, quoi, en plus parce qu'elle habitait pas loin. J'y suis resté, je ne sais pas, deux-trois ans."

La proximité des transports permet ainsi aux hommes de se rapprocher de leur lieu de travail mais aussi de faciliter les visites de leurs enfants – plus souvent adolescents.

Selon les données de l'enquête "Biographies et entourage", les hommes se dirigent plus fréquemment vers des petits logements que les femmes, ce qui s'explique notamment par l'absence de la garde des enfants. Ainsi, si l'on considère uniquement les enquêtés qui ont déménagé au moment même de la séparation, 40 % des hommes s'installent dans un logement d'une ou deux pièces, contre 30 % des femmes. Toutefois, quelques années après la séparation, certains d'entre eux recherchent un appartement suffisamment vaste pour accueillir leurs enfants. Christophe, divorcé, dispose ainsi d'un 2/3 pièces où la chambre est réservée à sa fille.

"Oui. Oui, **elle avait même sa chambre** et tout ça, c'était bien ça. Et donc là, là j'avais un bel appartement.

Un bel appartement...

Oui, qui était un 3 pièces aussi, enfin pas exactement un **double living plus une chambre** et le double living était bien, parce qu'il y avait une **cloison presque complète, donc la chambre était bien séparée** et puis il y avait **une chambre à part qui était la chambre de ma fille**. Donc c'était un bel immeuble, **et là on était bien**. C'était calme, très calme. C'était très bien."

De même, Benoît, seul, sous-louera un appartement de 5 pièces, lui offrant la possibilité d'attribuer une chambre à chacun de ses enfants, au nombre de deux.

"Donc vous y restez à peu près un an et vous partez..."

Oui.

Pourquoi vous partez ?

Pourquoi ? Parce qu'un autre copain me propose **un appartement qui était assez grand**, qui était dans, qui était dans un autre arrondissement, qui était un **grand appartement**, qui devait bien faire **5 pièces**, qui était sous-loué, enfin qui était à des bonnes sœurs et **où je pouvais recevoir mes enfants**.

Il appartenait à des bonnes sœurs ?

Il appartenait oui... à des... oui c'était des bonnes sœurs, ou si ce n'était pas des sœurs c'était pas loin, il y avait des sœurs qui étaient bonnes sœurs, d'autres qui ne l'étaient pas, je crois que c'était... bref, c'était un appartement qui était pas mal.

Et vous vous l'avez loué, sous-loué ?

Oui.

Et vous pouviez recevoir vos enfants ?

Voilà, donc **je pouvais affecter une chambre par enfant**, comme j'avais deux fils à l'époque".

Au regard des entretiens, hommes et femmes n'ont pas les mêmes stratégies résidentielles suite à leur rupture : les femmes ont plus souvent tendance à conserver le logement du couple, celles-ci ayant la garde des enfants. Toutefois, davantage qu'un attachement au logement et à ses caractéristiques, on peut y voir un ancrage vis-à-vis du quartier, des services et des réseaux de sociabilité. En effet, ce sont plus souvent des femmes inscrites depuis plusieurs années dans leur logement et dans leur ville qui y restent. Inversement, celles qui étaient installées depuis moins de trois ans dans leur logement y demeurent plus rarement. Le temps constitue alors un élément de compréhension des trajectoires résidentielles. Ce ne serait pas tant le statut résidentiel que la mobilité avant la séparation qui expliquerait les stratégies résidentielles. Lorsqu'un ancrage, une identité au travers du quartier et du logement se façonnent, il semble alors plus difficile, du reste moins "nécessaire" de partir. Au contraire, lorsque rien ne retient les femmes, elles partent d'autant plus facilement et quittent un endroit qu'elles identifient à de mauvais souvenirs. Néanmoins, on retrouve principalement ce discours chez les hommes où la "qualité de la relation" semble fonder la "qualité du lieu". Qualité de la relation est ici synonyme du lien conjugal et familial devons-nous préciser. On pourrait alors supposer que les hommes, moins souvent tournés vers l'extérieur – comme le quartier, le voisinage²⁷ – sont plus sensibles au logement car celui-ci est fortement attaché aux événements et les symbolise, contrairement aux femmes. Il faudrait alors s'interroger sur le vécu de la séparation des hommes et des femmes et à la façon de la narrer (I. Théry), certains témoignages féminins mettant en lumière combien celle-ci peut être ressentie comme un échec par leur conjoint. Séparée depuis 17 ans, Emmanuelle décrira ainsi les relations actuelles avec son ex-conjoint "mais bon comme je pense qu'il n'a pas dépassé tellement cette affaire. Oui, pour lui c'est quelque chose de... c'est un gros échec pour lui, il le ressent mal". Enfin, les hommes connaissent plus de situations transitoires à

27 François Héran, "La sociabilité, une pratique culturelle", *Économie et Statistique*, 1987, n° 216.

travers leur expérience de logements de passage qui font fréquemment suite à une situation d'urgence. Dès lors, les logements sont souvent dépeints comme "petits", "inconfortables", "temporaires". Toutefois, assez rapidement, les hommes stabilisent leur situation : soit parce qu'ils emménagent dans un appartement plus confortable pour y accueillir leurs enfants, soit parce qu'ils fondent de nouveau un couple – rappelons que les hommes refont plus fréquemment mais aussi plus rapidement leur vie que les femmes. Pour ces derniers, les critères de localisation sont parfois liés aux transports : afin de faciliter les navettes travail/domicile ainsi que les déplacements de leurs enfants.

Famille et réseau d'entraide : s'éloigner ou se rapprocher ?

Comme nous avons pu le constater, les ex-conjoints se concertent rarement sur le choix de la localisation du logement suite à la rupture conjugale. Ainsi, pour les hommes, ce n'est pas tant la proximité du domicile de l'ex-conjoint qui est recherchée que les commodités de transports pour la circulation des enfants. Ajoutons ici que ce critère est d'autant plus réalisable que les enfants sont suffisamment âgés – ils sont souvent adolescents lors de la séparation de leurs parents – pour circuler de façon autonome. Nous avons vu également que le quartier, les services proposés par la ville et les relations de voisinage associées à ce quartier constituent des éléments importants pour les femmes, notamment lors de leur phase de monoparentalité. En effet, ces éléments composent le réseau de sociabilité de leurs enfants à travers les structures sportives, culturelles et éducatives mais construisent le propre réseau de ces femmes, la sociabilité passant aussi à travers les enfants. Ils peuvent également former un réseau d'entraide : Nadine rappellera ainsi l'importance des centres aérés pour assurer la garde de sa fille, mais aussi de ses voisins.

L'enquête "Proches et parents" (INED, 1990) avait souligné l'influence de l'état matrimonial et du type de ménage (C. Bonvalet, D. Maison, L. Ortalda, 1996) sur la déclaration des moments difficiles. La fréquence de moments difficiles était alors particulièrement élevée dans les ménages monoparentaux (84 % des enquêtés) et pour les femmes seules (66 %) alors que cette proportion atteignait 46 % pour les enquêtés en couple. On peut alors supposer que la phase de monoparentalité pour les femmes représente parfois un épisode douloureux et transforme le réseau relationnel. Isabelle relatera l'évolution du tissu de sociabilité qui s'estompe suite à la rupture conjugale.

"Ah ça c'est clair hein. C'est clair. C'est clair parce que même des amis que je m'étais fait par mon travail, qui sont des amis qu'on recevait ici en bande. Parce que bon, on avait tout de même vu que... mon mari étant enseignant, on avait tout de même une vie qui était assez... je dirais étudiants avancés. De jeunes enseignants, on se voit facilement, on s'invite beaucoup, mais de façon très simple. Ce n'est pas du tout des

dîners, les fameux dîners en ville des parisiens, c'est pas ça du tout. **Mais bon beaucoup d'amis du côté de mon mari et de mon côté n'ont pas très bien su comment jouer.** Et moi j'ai des amis qui m'ont dit oh ben écoute quand tu passes dans le quartier, viens avec ton bifteck, tu es toujours la bienvenue, mais jamais, alors. **Comme j'étais pas mal bien dans ma peau,** parce que la décision que j'ai prise, je l'avais mûrie. Et je pense que le jour où j'ai dit je divorce j'étais prête à divorcer donc ça n'a pas été l'effondrement. **Et bien les gens se sont toujours dit, bon et ben elle va bien, elle se débrouille très bien, elle n'a besoin de personne.** Et en fait je me suis retrouvée assez seule. Le week-end les fils vont au cinéma ou voir leur copain, vous vous êtes là, alors vous vous dites, bon ben qu'est ce que je fais. On n'a pas tellement envie d'aller sonner, enfin je dirais téléphoner au copain dire qu'est ce que vous faites ce soir, je peux venir vous voir. Ah ben non on va dîner chez un tel."

Claude Martin (1996) établira ainsi que, un peu plus de la moitié des parents gardiens estiment avoir maintenu leur réseau amical, et relèvera que la dissociation conjugale transforme le tissu relationnel : "En même temps que le conjoint et sa famille, ce sont aussi bien souvent les relations amicales qui s'estompent ou disparaissent". Toutefois, dans les entretiens réalisés, si les femmes ont parfois parlé de solitude, très peu d'entre elles ont exprimé les termes d'isolement. Comme l'indique Emmanuelle, "j'ai trouvé plus que facilement des réseaux". Comme nous l'avons précisé auparavant, au moment de leur rupture plusieurs femmes ont mobilisé leur réseau amical, plus souvent constitué de femmes, réseau qui s'apparente au groupe de copines décrit par J.-C. Kaufmann (1999) au moment de la vie en solo. C'est ainsi le cas d'Emmanuelle, qui rejoint "un club d'anciennes copines" au moment de son divorce. C'est aussi ce que retrace Viviane :

"Oui, j'avais... enfin j'avais deux amies, vraiment deux amies filles avec qui on s'est toujours... chaque fois qu'on avait eu des gros problèmes dans la vie, on s'est toujours... on était tout le temps ensemble, quoi. On se soutenait vraiment... on se soutenait l'une l'autre parce qu'on avait, Dieu merci, pas forcément des chagrins les unes en même temps que les autres. Donc il y en avait toujours deux plus fortes pour supporter la troisième. Et on a toujours été très proches les unes des autres. Et je les vois tout le temps Catherine et Aline, je les vois encore. Et puis il y avait cette amie de Limoges qui, tout en étant loin, était quand même un soutien aussi. Donc, si vous voulez, j'étais quand même entourée mais... **maman aussi.** Parce que, bon, ma mère, je pouvais lui raconter tout tandis qu'avec mon père ce n'était pas du tout les mêmes rapports. Mon père, la vie privée, ce n'était pas du tout..."

Ces observations peuvent être liées à la profession des enquêtées : à propos de la solidarité après la désunion, Claude Martin (1996) rappelait que la valeur dominante à laquelle se réfèrent les couches moyennes est celle de l'autonomie. Leur sociabilité s'appuie alors sur des réseaux plus "ouverts", composés d'amis, de relations non familiales que les milieux modestes, davantage centrés sur le réseau familial. Néanmoins, comme le montre l'exemple de Viviane, le réseau familial n'est pas absent de ce tissu relationnel et il semble important de s'interroger éga-

lement sur son rôle, plus particulièrement sur celui des parents lors de la rupture conjugale.

Signalons que les interviewés discutent peu sur leur famille et sur leurs parents. Si, concernant le choix de localisation, les enquêtés sont rares à exprimer le souhait de se rapprocher de ces derniers, rien n'indique que ce motif soit absent de leurs critères de sélection. Au contraire, au détour de certaines phrases, on s'aperçoit que les parents ont été mobilisés et représentent un "ancrage". C'est notamment le cas d'Emmanuelle qui a pratiquement toujours habité la même commune, à Montreuil, depuis sa naissance. Celle-ci a résidé deux ans à Paris dans le logement de son ex-mari lorsqu'elle était jeune mariée. Le couple s'est ensuite installé à Montreuil "à quelques numéros à côté de chez mes parents", dans le quartier de son enfance. En 1980, ils déménagent, toujours à Montreuil, dans un appartement HLM. Emmanuelle restera dans cet appartement jusqu'en 1996 – elle a divorcé en 1986 – et reviendra dans la maison de son enfance, après le décès de sa mère. En outre, la distance géographique ne signifie pas pour autant absence de soutien relationnel ou moral de la part de la famille. Isabelle, par exemple, a quitté le Luxembourg afin de se marier. Lors de son divorce, elle ne souhaitera pas y revenir :

"Et oui, ben oui. Et que j'y suis restée finalement. Parce qu'il y a des gens au moment du divorce qui m'ont demandé mais tu repars pas au Luxembourg. Mais de quoi ils me parlent ? Avec tout le vécu, c'est vrai que j'avais tout de même vécu, oui j'avais pratiquement vécu 20 ans ici. Donc 20 ans de vie d'adulte alors que je n'avais vécu au Luxembourg que 17 ans. Et donc très jeune adulte. Sans responsabilités je dirais, je vivais chez papa et maman. Donc ma vie elle s'est construite en France et je retourne au Luxembourg pour les loisirs mais je ne me vois pas du tout vivre là-bas."

Toutefois, elle y retournera fréquemment pour y revoir sa famille, ainsi que ses amis d'enfance, d'autant plus depuis son divorce. On retrouve quelques similitudes dans la trajectoire de Nadine. Celle-ci a quitté l'est de la France où résidait toute sa famille afin de suivre son mari qui a trouvé un emploi dans la région parisienne. Deux ans plus tard, elle divorce de son mari. Elle aura une fille lors d'une seconde union. Toutefois, le couple se séparera très rapidement. Mère seule, Nadine, comme nous l'avons relaté, décrira les avantages de son quartier, des relations de voisinage, des structures d'accueil pour les enfants de sa ville. Néanmoins elle précisera le rôle de sa famille, notamment celui de sa mère qui lui apportera un soutien pour la garde de sa fille lors des vacances scolaires, lors des problèmes de santé de sa fille et lui permettra de disposer de moments "à soi" et de moments "pour soi".

"Les loisirs, oui, il y avait ce qu'il fallait. Pas énormément de sport. Elle faisait de la musique, elle a fait un peu de musique là, juste à côté. Pas beaucoup de sport. De toutes façons, elle n'était vraiment pas très sportive, donc ça, ça ne la passionnait pas énormément. Et puis, quand même, pour tout ce qui est vacances et... pour toutes les vacances,

même les petites vacances, dans la mesure où ben moi il fallait que je trouve un système de garde, les centres aérés c'est bien mais, au bout d'un moment, et puis très honnêtement, il y a des moments, j'en avais, j'avais vraiment besoin de me poser un peu toute seule parce que c'est usant, enfin, quand il n'y a jamais d'autorité. Il n'y a pas de possibilité de transmettre, de partager toute cette responsabilité-là. Moi, de temps en temps, j'étais ravie que ma mère ou l'une des mes sœurs prenne ma fille donc. Et puis, elle, ça lui faisait du bien aussi un peu. Si vous voulez, il y avait les activités ici mais j'ai toujours partagé ça avec l'Est de toutes façons et avec mes parents et surtout l'une des mes sœurs."

Ses parents, restés dans l'est de la France, ont continué de représenter un point d'ancrage pour Nadine.

"Oui, oui, oui. Je les ai toujours vus. Je les vois encore. J'y vais demain. Quand... avant la naissance de ma fille, au moment de mon divorce, j'y suis même beaucoup allée parce qu'ils m'ont beaucoup aidée et quand, puis après la naissance de ma fille, ma mère m'a aidée aussi chaque fois que ma fille a été malade, quand... bon, à ce moment-là, elle venait facilement passer deux jours à Paris si j'étais dans l'embarras pour mon job. Elle prenait toujours ma fille 15 jours-3 semaines l'été pour... en vacances avec eux. Enfin, bon, c'est... non, non, ils m'ont beaucoup aidée. Moi j'étais très attachée à eux et surtout à mon père, je dois dire. C'était un Monsieur que j'aimais beaucoup, que j'admiraais beaucoup. Bon, il est mort maintenant il y a 3 ans. Mais... non c'est des gens très chouettes. Il n'y a pas de problème. Moi, je n'aime pas les phénomènes de clans comme je vous l'ai dit. Mais, eux, je les aime beaucoup. Donc il n'y a pas de souci de ce côté-là."

Elle trouvera également auprès de sa sœur un soutien, une entraide, au niveau de la garde de sa fille.

"Curieusement, ça a été rapidement ma sœur aînée. Quand elle est venue s'installer ici en région parisienne, elle, elle a plutôt eu le même parcours que ma mère avec quatre enfants et elle a commencé à travailler très, très tard. Et donc, ça lui arrivait souvent de... comme elle avait une fille à peu près de l'âge de ma fille, de prendre ma fille pour un week-end pour partir quelque part. Même si on était un peu éclaté, la solidarité familiale a joué quand même (Rires). J'ai un peu honte de vous dire que je n'aime pas les clans parce que quand je vous raconte tout ça, je me dis que finalement ça a quand même fait une famille assez solide."

On le voit ici, pour les femmes, le soutien de la parentèle après la désunion est mobilisé, et ce même lorsqu'elles en sont éloignées. Si effectivement les enquêtées sont peu éloquentes concernant les relations familiales, cela ne signifie pas pour autant absence de contacts et/ou de soutien. Finalement, quelques femmes ont explicitement déclaré l'influence de leurs parents dans leur trajectoire résidentielle en choisissant notamment de déménager afin de se rapprocher d'eux. C'est précisément le cas d'Hélène, alors enseignante, qui a demandé une mutation en province, à proximité de ses parents. Il faut préciser l'importance de la prise en considération du temps pour comprendre les

stratégies des individus : ce n'est pas immédiatement suite à son divorce qu'Hélène a décidé de quitter la région parisienne, mais après une seconde séparation et le décès de son ex-mari. Nous avons ainsi vu que suite à sa première rupture, Hélène avait réactivé son réseau d'amies militantes.

“Tout à fait, c'est eux qui m'ont aidée, qui m'ont sortie d'affaires, parce que je n'ai pas été bien hein, j'ai fait une dépression, j'ai été hospitalisée, mais c'est Sophie et son mari, Armelle et son mari, des amis de G., tous ces amis-là qui m'ont soutenue, qui m'ont toujours invitée, toujours aidée, c'est eux qui m'ont aidée.”

Comme elle le précise, c'est trois ans après son “premier moment difficile” qu'elle a “eu besoin” de ses parents, suite au “contrecoup”, et de s'en rapprocher. Ici, la dimension temporelle montre des logiques qui évoluent au cours du temps. Mais on peut également constater qu'une même personne peut avoir des logiques distinctes face à un même événement selon son inscription dans le cycle de vie. Annie, par exemple, a connu deux séparations au cours de sa trajectoire. Celle-ci s'est mariée une première fois en 1967, à l'âge de 19 ans. Le couple emménage en Normandie dans un appartement en location, trouvé par les parents d'Annie, lesquels résident également en Normandie. Après la naissance de leur fils en 1968, ils s'installent dans le Sud, afin de se rapprocher des parents d'Annie qui ont alors déménagé. C'est d'ailleurs par le biais de ses parents que le conjoint d'Annie a bénéficié d'un emploi et que le couple a disposé d'un appartement. Il faut souligner la force de “l'esprit de famille” relatée tout au long de l'entretien par Annie, où les différentes maisons de ses parents ont toujours constitué “un point de ralliement”. Deux ans plus tard, le couple divorce : Annie garde l'appartement et ne reverra plus jamais son premier mari. Très vite, elle quitte son emploi et son appartement et décide de s'installer dans la région parisienne et de s'éloigner de ses parents.

“Non j'ai dû partir après. J'ai dû rester un petit peu. Et puis je ne trouvais pas de travail intéressant, donc j'avais des collègues sur Paris, que j'avais connus en Normandie. C'est très compliqué, on habite Toulouse, on a des copains qu'on connaît de la Normandie qui habitent sur Paris et on va sur Paris. Vous voyez c'est très en zigzag. Et donc je suis venue, je les ai appelés et je suis venue à Paris parce que j'avais besoin de bosser et peut-être parce que j'avais pas envie que mes parents se mêlent de ma vie, ou je voulais pas être à la charge de mes parents en fin de compte. Je ne me souviens même plus, il y a quand même 32 ans de ça. Et bon je suis venue sur Paris pour trouver du boulot voilà tout.”

En 1973, elle rencontre son second conjoint, à travers son fils. Ils se marient et s'installent dans un nouvel appartement dont ils disposent par le biais du 1 % patronal – Nadine travaille alors dans la même entreprise que son mari (elle y est entrée par ce dernier). La même année, ils ont un fils. Ils déménagent afin de bénéficier d'un appartement plus grand, toujours par le biais de l'entreprise. En

1975, le couple se sépare : Annie quitte son travail afin de ne plus y croiser son ex-mari et déménage de l'appartement. En 1977, elle a un nouvel emploi où on lui propose une mutation. Elle choisit alors la Normandie, où sont retournés ses parents et y restera jusqu'en 1990. Elle les verra alors fréquemment avec ses fils. Un même événement a ici conduit Annie à deux logiques différentes : un éloignement de sa famille dont elle s'estimait trop dépendante, un rapprochement ensuite.

Si les hommes se montrent plus discrets sur les relations familiales, ils annoncent néanmoins le rôle de soutien moral et/ou parfois financier de leur famille – le plus souvent parents, frères et sœurs. Christophe par exemple a toujours résidé à Paris. Il a de très bons souvenirs de son enfance et des moments partagés avec ses parents et ses frères et sœurs. Après son premier divorce, sa fille aînée est toujours restée en contact avec ses grands-parents paternels qu'ils voyaient quasiment chaque week-end. Lors de sa vie "seule", il allait alors couramment chez ses parents ou rendait visite à sa famille – notamment ses cousins. Il précisera également le soutien moral de ses parents et de sa sœur lors de ses deux divorces. Quant à Jacques, celui-ci ne réside pas à proximité de ses parents, ni de ses frères et sœurs. Il a cependant poursuivi des contacts avec ces derniers tout au long de sa vie : pendant son mariage, après son divorce et aujourd'hui même avec son actuelle conjointe, pour "un retour aux sources". Interrogé sur ses proches, Jacques énumérera en priorité le "noyau familial", puis ses amis.

"Proches... ben mes proches, en priorité mes frères et sœurs. Bon, ma mère bien sûr, ça c'est automatique hein... mes frères et sœurs. Mes enfants bien sûr. Frères, sœurs, enfants, petits-enfants. Le noyau familial. Et puis après... certains amis."

Il précisera l'aide financière apportée par sa famille : par ses parents lors de l'achat de son premier restaurant et par ses frères et sœurs lors de son divorce.

"Non, non ben j'ai tapé la famille. Ce sont mes parents qui m'ont prêté un peu d'argent, j'avais un peu d'économie de côté et puis voilà, et puis ça part comme ça. Après vous avez le divorce, vous avez tout qui éclate, il faut tout séparer, il faut tout... quand même je suis resté 6 ans en procédure pour le divorce. Pas pour le divorce pour lui-même, mais pour la séparation des biens. Ça a duré 6 ans." (...)

"Et pour acheter ici comment vous avez fait alors ?

Pour acheter ici, j'ai acheté par ma seconde, par ma première sœur. Et mon beau-frère. Parce que je ne pouvais pas, comme je n'étais pas divorcé, je ne pouvais pas acheter un autre fonds de commerce. Acheter ça revenait à aller dans la communauté, automatiquement. Il a fallu qu'on crée une société et donc après au fil du temps, j'ai racheté les parts de la société."

Il décrira sa famille comme solidaire : aide morale apportée à son frère aujourd'hui divorcé, aide matérielle portée à sa sœur lorsqu'elle était plus jeune, alors mère célibataire : il l'emploie et l'héberge pendant 6 ans. Il lui trouve ensuite un emploi stable par le biais d'une de ses amies.

La lecture des entretiens ne montre pas de rupture avec la famille des enquêtés. Certains spécifieront le peu d'affinités avec leurs frères et sœurs qu'ils ont vu évoluer autrement. Mais d'aucun n'apparaîtra isolé de sa parentèle, tout au moins de la totalité de sa parentèle. Seul Alain n'a plus aucun contact avec sa famille. Toutefois, cette situation prend sa source dans son enfance : enfant placé, il a vécu très peu d'années avec sa mère et n'a pratiquement pas connu ses demi-frères et sœurs. Quant à la rupture conjugale, celle-ci ne désengage pas les parents dans leur rôle de soutien, même si l'analyse des entretiens ne présente pas des relations ou des contacts particulièrement soutenus avec ces derniers à cette période, le réseau amical étant également mobilisé. Toutefois, ces deux réseaux ne se "concurrentent" pas, ils se complètent. Enfin, la distance géographique ne semble pas amoindrir les relations. L'adage "loin des yeux, loin du cœur" ne semble pas fonctionner. Au contraire, Daniel, le seul de sa famille à avoir quitté Marseille, dépeindra avec humour les avantages d'une telle situation :

"Ben oui, on avait... alors donc, on voulait, ma femme avait prévu donc de se barrer en province, moi je voulais pas Marseille parce que je voulais pas me replonger... quand on est loin, on dit loin des yeux loin du cœur, je sais pas. Moi à Marseille, pour ma mère je suis Dieu le Père. Je descends... mon frère et ma sœur gueulent parce que ma mère leur dit "ah si ça va pas je vais prévenir Daniel !" Les autres ils passent leur vie à l'entretenir, à s'occuper d'elle, à exaucer ses moindres désirs et moi je déboule tous les trois mois "Ah ! mon fils chéri !" Alors je me suis dit "tiens c'est bien, au moins, nickel, on est le meilleur," comme ça on n'est pas toujours à s'engueuler dès que j'arrive... oh là là ! Donc je voulais pas Marseille mais c'est pas dit, peut-être pas."

LE LOGEMENT ET LA RECOMPOSITION FAMILIALE

Comme nous l'avons vu précédemment, la rupture conjugale a une incidence sur la trajectoire résidentielle : elle amène la délocalisation d'au moins l'un des membres du couple, parfois des deux et conduit parfois à une situation transitoire (rappelons que le pourcentage d'enquêtés hébergés par la famille ou logés en hôtel, en institution ou en foyer double peut atteindre près de 15 % après la séparation), et ce, d'autant plus pour les hommes, qui ont plus de difficultés à se "fixer" immédiatement. Elle entraîne également un changement concernant le type de logement – après la rupture, les enquêtés vivent moins souvent en maison individuelle (20 % des enquêtés vivent en maison individuelle contre 29 % d'entre eux avant la séparation) – et ces derniers se dirigent vers des logements plus petits – surtout les hommes, ce qui s'explique par la garde des enfants, généralement attribuée aux mères. Les enquêtés sont aussi moins fréquemment propriétaires qu'avant leur séparation (33 % contre 24 %) et se retrouvent plus couramment parmi les locataires, mais essentiellement dans le secteur privé (52 % de locataires privés contre 43 % avant la séparation, 10 % en HLM contre 9 % avant la séparation).

Nous allons considérer à présent la période de recomposition familiale, en nous appuyant notamment sur les travaux de Didier Le Gall et de Claude Martin, et en reprenant la typologie qu'ils avaient établie concernant les logiques liées au logement et à la recomposition familiale (D. Le Gall, C. Martin, 1991 ; C. Martin, 1998 ; 2001). Précisons dans un premier temps qu'en matière de trajectoire résidentielle, les familles recomposées se différencient des couples mariés avec enfants par une mobilité plus accrue : en moyenne, les couples mariés pour la première fois, ont habité dans 7,6 logements. Ce chiffre atteint 8,9 pour les familles recomposées au moment de l'enquête et 8,5 pour celles qui ont connu une recomposition familiale dans leur parcours familial. Ainsi, 45 % des couples mariés pour la première fois ont habité entre 7 et 15 logements au cours de leur trajectoire contre 64 % des familles recomposées et 70 % des ex-familles recomposées. En outre, les familles recomposées ou ayant recomposé sont plus souvent localisées à Paris et dans la petite couronne que les couples mariés – 62 % contre 50 %, ce qui explique certainement en partie que 50 % des couples mariés habitent une maison individuelle contre seulement 34 % des familles recomposées et 18 % des ex-familles recomposées.

De la même façon que pour la rupture conjugale, on peut s'interroger sur les effets de la recomposition sur le logement et sur l'habitat. Ajoutons que ce questionnement n'est pas spécifique aux recompositions familiales. Ainsi, Pierre-Alain Audirac et Sabine Chalvon-Demersay (1988) rappelaient-ils que *“Avec le mariage traditionnel, du moins l'idée qu'on s'en fait, la formation du couple s'accompagnait de l'installation dans un autre foyer. Avec l'union libre, c'est différent : elle ne coïncide qu'exceptionnellement avec l'emménagement dans un nouvel endroit, un local spécifique et sans histoire”*. Les questions liées au choix de l'appartement – lequel garder ? Faut-il déménager ? – de la localisation géographique, de l'aménagement, ainsi que de la construction du “chez soi” surgissent dès lors que deux personnes décident de s'installer ensemble. Il s'agira alors de “négocier”, tout en tenant compte de l'histoire antérieure des deux partenaires. Néanmoins, comme l'indiquent Didier Le Gall et Claude Martin (1991), les recompositions familiales et leur installation apparaissent d'autant plus complexes en raison de la présence des enfants de l'un des partenaires et impliquent davantage qu'un simple rapport “espace/nombre d'occupants”. *“Que ce soit à propos du choix de l'espace domestique ou de son usage, outre le problème des ressources du nouveau ménage, la recomposition familiale contraint de prendre en compte le “passé” de l'un et l'autre conjoints, passé qui s'exprime principalement au travers de la présence d'enfants, mais aussi de la possession d'un logement (que ce soit comme propriétaire ou comme locataire), d'un mobilier et d'un mode de vie domestique. En outre, le fait d'avoir connu une première rupture n'est pas sans modifier l'attitude des protagonistes, le plus souvent dans le sens d'une certaine défiance à l'égard d'une nouvelle expérience.”* (C. Martin, 1998).

Selon l'enquête “Biographies et entourage”, 46 % des 628 enquêtés restent dans leur logement au moment de la recomposition familiale. On peut donc supposer que plus de la moitié des enquêtés qui ont recomposé une famille ont une logique “d'agrégation”. En effet,

parmi les 54 % des enquêtés qui ont déménagé, on peut estimer que plusieurs d'entre eux ont quitté leur logement afin de s'installer dans celui de leur conjoint – nous ne disposons malheureusement pas de l'information. Le statut résidentiel a une influence sur la mobilité des enquêtés : les déménagements sont ainsi moins fréquents lorsque l'enquêté est propriétaire ou locataire HLM (58 % des propriétaires et 55 % des locataires HLM sont sédentaires). C'est aussi l'histoire familiale qui a une incidence sur la mobilité résidentielle des enquêtés. Ainsi, lorsque c'est l'enquêté qui recompose une famille – c'est-à-dire qu'il a des enfants d'une union précédente, 51 % d'entre eux restent dans leur logement. Lorsque les deux conjoints recomposent, c'est le cas de 44 % des enquêtés. Finalement, c'est dans la situation où le conjoint de l'enquêté recompose une famille que les enquêtés sont moins sédentaires (40 %). Ces proportions varient fortement selon le sexe : les hommes déménagent moins lorsqu'ils recomposent – c'est-à-dire lorsqu'ils sont les seuls du couple nouvellement formé à avoir des enfants d'une union précédente. Ainsi, 60 % d'entre eux conservent le domicile lorsqu'ils recomposent contre 36 % de ceux qui se mettent en couple avec une femme qui a déjà des enfants. Pour les femmes, cette donnée n'a pas d'incidence : 41 % des femmes qui recomposent restent dans leur logement contre 43 % de celles qui s'installent avec un conjoint qui a des enfants d'une union précédente. De façon logique, les enquêtés qui ont la garde des enfants déménagent moins souvent que ceux qui ne l'ont pas lors de la recomposition familiale. Toutefois, les différences sont plus prononcées selon le sexe observé. Ainsi, 69 % des hommes qui ont la garde de leurs enfants restent dans leur appartement contre 47 % des femmes. On retrouve ce que l'on avait constaté auparavant concernant la garde du logement suite à la rupture. On peut alors avancer que, lorsque les hommes ont la garde des enfants, ils sont davantage sédentaires que les femmes, et ce, quelles que soient les étapes considérées – l'après rupture et la recomposition familiale.

Rappelons que, dans nos entretiens, la logique la plus fréquente est celle de la cohabitation par agrégation, c'est-à-dire quand l'un des conjoints vient s'installer et "s'agréger" dans le logement de l'autre, ce qu'observaient également Didier Le Gall et Claude Martin (1991). Ainsi, pratiquement la moitié des recompositions familiales correspondent à cette situation. Néanmoins, sur 24 recompositions familiales, 9 d'entre elles répondent au désir des conjoints de cohabiter ensemble et de "s'approprier l'espace". Enfin 5 recompositions familiales s'inscrivent dans la logique "s'unir mais préserver la distance", où l'on forme un couple mais sans s'installer ensemble, dans un logement commun.

Les "couples sans domicile commun"

Remarquons que nous avons uniquement des témoignages féminins concernant la pratique des "couples sans domicile commun" :

ceux de Jeannette, d'Isabelle, d'Evelyne, d'Hélène et de Nadine. Comme le précisait Didier Le Gall et Claude Martin (1991), «*Se mettre en couple*», *c'est s'installer*». Il est toutefois nécessaire de spécifier que parmi les cinq interviewées qui ont connu ce mode de vie, seulement une d'entre elles a daté comme «mise en couple» le moment où elle a co-résidé avec son conjoint lorsqu'elle a répondu au questionnaire de l'enquête «Biographies et entourage». C'est par exemple le cas d'Hélène qui a uniquement signalé la date de co-résidence. Jeannette, Evelyne et Nadine ont tenu compte de cette «mise en couple en dehors des murs du logement» et ont distingué dans le questionnaire le «début de la relation» de la «mise en couple» : cela peut notamment s'expliquer par le fait que plusieurs années plus tard, elles ne co-résidaient toujours pas avec leur conjoint actuel (10 ans pour Jeannette, 6 ans pour Evelyne et 5 ans pour Nadine). Inversement, seule Hélène a assimilé la conjugalité non cohabitante ou semi-cohabitante à la «mise en couple». Si la conjugalité non cohabitante compose une des formes de conjugalité, il semblerait que pour les enquêtés, un *distinguo* soit opéré. Ce peut être également une ré-interprétation du passé : effectivement en couple et partageant le même logement aujourd'hui, la conjugalité non cohabitante apparaît éventuellement non pas comme moins marquante, mais comme moins signifiante de la mise en couple.

Le temps long permet ici de souligner que ces logiques ne sont pas définitives et sont, pour certaines, transitoires : la logique de «s'unir mais préserver la distance» est alors rarement irrévocable. Toutefois, elle est plus ou moins longue. Elle est ainsi de un an pour Isabelle tandis que pour Jeannette, plus de 10 années séparent le début de la relation avec son actuel conjoint de son installation avec ce dernier. Comme le relevaient Didier Le Gall et Claude Martin (1991), ces situations ne se réduisent pas seulement à un «sas de décision», ou à un «long parcours initiatique» pour reprendre les termes de Pierre-Alain Audirac et de Sabine Chalvon-Demersay (1988), celles-ci étant plus ou moins provisoires.

Une logique provisoire ou un processus qui s'installe dans la durée ?

Prenons l'exemple d'Isabelle qui paraît se situer dans une logique différente des autres femmes interrogées. Il a été signalé qu'Hélène était la seule à avoir utilisé le critère de co-résidence pour définir le couple – elle n'a ainsi pas spécifié la date de «début de relation»²⁸, ni distingué une période de semi-cohabitation dans la grille de composition des ménages. En outre, contrairement aux autres femmes, cette période de semi-cohabitation est relativement courte (un an). L'installation semble avoir une signification importante pour Isabelle. Lorsqu'elle relate la

²⁸ Lors de la datation des événements matrimoniaux, l'on demandait d'établir les dates de mise en ménage avant le mariage et de mariage lorsque les enquêtés étaient mariés et de préciser la date de début de relation et de mise en ménage lorsqu'ils n'étaient pas mariés, et ce, pour chaque conjoint. La non prise en compte de la date de «début de relation» pour Hélène peut s'interpréter par son état matrimonial actuel. Aujourd'hui remariée, seule la question de mise en ménage avant le mariage lui a été posée. Toutefois, Evelyne, également remariée à la date de l'enquête, a bien distingué la cohabitation au quotidien de la cohabitation alternée.

demande en mariage de son second conjoint, elle explique alors combien l'installation de ce dernier dans son appartement constituait pour elle déjà un engagement.

“Et mon mari tenait absolument à ce qu'on se marie. Et moi je lui disais moi je ne suis pas contre, mais dès l'instant où tu vis ici et que quand tu es arrivé c'était chez moi, c'est que moi j'ai pris des... je dirais des options longue durée, c'est pas, c'est pas une aventure, si tu es à la maison, c'est pas, c'est pas du tout, c'est pas ça du tout. Si t'es là c'est que moi j'envisage, comme toi, de vivre, d'essayer de vivre le plus longtemps possible ensemble. Donc je ne voyais pas du tout ce que le mariage pouvait apporter en plus.”

La période de semi-cohabitation peut ici être entendue comme une forme de “test” et l'installation est envisageable lorsque l'on est “sûr”, si tant est que l'on puisse être sûr un jour. Toutefois, comme l'avaient révélé Didier Le Gall et Claude Martin (1991), le motif le plus déterminant est fréquemment lié aux enfants. Isabelle retrace ainsi sa rencontre avec les enfants de son conjoint et celle de son conjoint avec ses enfants. Elle précise ainsi que leur relation a été “cachée” dans un premier temps afin de les préserver, notamment la fille de son conjoint qui préparait le baccalauréat. C'est alors son conjoint qui venait la plupart du temps le week-end chez elle, lorsque les enfants d'Hélène n'étaient pas là, sorte de liaison souterraine.

“Quand vous avez rencontré votre conjoint, il venait plus chez vous ou vous alliez plus chez lui ?

Non plus ici. Oui, plus parce que... oui, non oui. Parce que au début... au début quand on s'est rencontré ses enfants étaient encore, bon Thierry était en première et Elodie passait son bac. Bon moi les miens n'étaient pratiquement plus ici. Et ensuite, bon ben Elodie dès qu'elle a eu son bac, elle a demandé à récupérer une des chambres de bonne, mon mari louait son appartement à Paris. Donc elle a récupéré très vite la chambre de bonne. Elle savait que j'existais, elle se doutait bien qu'il devait y avoir quelqu'un mais elle ne me connaissait pas à ce moment-là. Parce que tant qu'elle n'avait pas passé son bac, mon mari disait qu'il valait mieux la laisser, qu'on ne prenne pas le risque de la perturber, parce qu'on ne savait pas comment elle allait réagir. Et donc à ce moment-là en juin son fils, il devait tripler sa première. Donc ils sont partis eux, tous les deux en vacances en Espagne dans leur famille, dans la famille de leur mère. Ils sont partis deux mois. Et Thierry est parti deux mois et demi et il est revenu fin septembre, attendant d'être envoyé au service militaire. Donc à ce moment-là, il a vécu pratiquement 6 semaines ici à temps plein et puis il est parti au service militaire. Mais René lui avait déjà intégré, depuis un an il avait intégré l'école donc depuis un an lui il revenait seulement le week-end ce qui fait que j'étais beaucoup plus libre en semaine, parce qu'il n'y avait plus personne à la maison. Et puis petit à petit, ils ont rencontré mon mari ici le week-end. Et puis ça s'est fait comme ça, il s'est intégré très facilement.”

De même Hélène spécifiera quelques “jalousies”, les enfants souhaitant “récupérer” leurs parents respectifs. Selon Claude Martin (1998) “Le parent gardien peut aller jusqu’à envisager de sacrifier ses projets conjugaux si ceux-ci risquent d’avoir des répercussions négatives sur les enfants.” C’est pour l’une de ses raisons que Jeannette a préféré attendre que ses enfants quittent la maison avant de s’installer avec son conjoint. En 1996, elle emménage alors avec son conjoint qu’elle avait rencontré en 1985.

“Mais chacun de son côté. On a terminé notre mission avant de nous mettre ensemble. Moi j’en avais trois, il en avait une. Donc il n’était pas question à ce que les enfants... alors déjà les divorces c’est dur pour... mais si encore on mélange les enfants c’est pas toujours... c’est pas toujours non plus une bonne réussite. Et pour avoir une parfaite réussite, et aujourd’hui on se rend compte, c’est ce qui se passe, c’est qu’on a peut-être eu un sacrifice disons de dix ans, un peu plus de dix ans, même plus que ça, puisqu’on a attendu que les enfants aient complètement fini d’aller à l’école, donc sachant qu’ils finissent à 25, ça devait bien faire 15 ans, on a vécu chacun de notre côté comme ça, chacun a élevé ses enfants et aujourd’hui, bon maintenant on a des petits-enfants des deux côtés, et on a tout fait un mélange et les enfants s’entendent très très bien, il n’y a aucune haine, aucune rancune, tout le monde... donc on a un remerciement à ce niveau-là.”

Il faut cependant signaler le rôle des enfants dans l’histoire de Jeannette. Elle arrête de travailler pour ses enfants et s’installe dans un quartier où l’on retrouve collège, lycée et loisirs pour les enfants. Thierry Blöss (1996) mettait en évidence combien l’organisation des couples des familles recomposées étaient héritières de celle de l’ancienne famille. Il semble alors nécessaire de retracer la vie familiale et les conceptions de celle-ci avant la recomposition familiale pour en comprendre les logiques. En outre, on verra l’influence des petits-enfants qui reconstruisent la famille dans la trajectoire de Jeannette. Dans nos entretiens, la pratique des “couples sans domicile commun” est rarement synonyme de refus d’engagement – Evelyne indiquera néanmoins “on n’était pas sûrs de nous” – et elle est habituellement liée aux enfants.

“Bah non parce que c’est difficile, si vous voulez moi j’avais déjà tout, lui avait déjà tout. On peut pas pousser les murs. J’vois pas pourquoi je l’aurais obligé à faire un tri finalement. Surtout que quelque part au fond de nous, on se disait bon si ça dure on prendra peut-être un appartement à nous qu’on aménagera à notre idée mais en réalité on n’était pas sûrs de nous parce que avant de venir m’installer ici, je suis venue qu’en quatre-vingt heu quatre-vingt-onze. Finalement on est restés cinq ans comme ça à cheval sur deux appartements.”

Le logement est décrit comme un “rempart, une muraille que l’on érige entre les enfants qui ne se sont pas choisis, avec au centre un couple qui se retrouve confiné au partage du temps qui reste quand les enfants ne sont pas là ; un couple dont les membres attendent peut-être tout simplement d’avoir payé la dette qu’ils pensent avoir contractée au moment de leur séparation à l’égard de leur enfant”. (Didier Le Gall, Claude Martin, 1991). Mais est-

ce préserver ses enfants, son conjoint, son couple ou soi ? La logique est loin d'être univoque et les raisons sont multiples. Christophe décrira par exemple l'histoire conjugale de son ex-femme, qui a la garde principale de ses fils. Histoire certainement relatée par ses enfants, qui offre un autre point de vue : la logique du "couple sans domicile commun" est un moyen de préserver le conjoint et de maintenir une vie de couple en dehors des enfants.

"Avec leur mère ? Oui enfin bon pour les enfants, toujours pareil, oui oui. Pareil... ça se passe relativement bien avec. Elle est pas... Pas de soucis. Il n'y a pas de soucis, d'autant plus que... comment dire... elle, elle vit sa vie, par exemple elle part en week-end tout le temps. Il faut dire qu'elle est tombée sur un partenaire qui n'acceptait pas la présence des enfants. Ça c'est un peu spécial aussi. Donc elle, elle a très vite décidé qu'elle ne verrait son ami qu'en dehors des enfants et lui n'est plus là, parce qu'à un moment donné ça a été tellement grave qu'il fallait choisir hein ! Alors c'était ou les enfants ou le bonhomme. Donc elle, elle a tranché, elle a dit "on se verra uniquement les week-ends et les vacances", donc en fait, que mes enfants viennent avec moi les week-ends, ça l'arrange plutôt qu'autre chose. Ça lui permet d'avoir plus de temps pour elle et tout, puis nous, c'est un plaisir de les avoir, donc pas de soucis. En plus de ça avec la campagne, on a pas mal de boulot physique là-bas, les jeunes maintenant ils sont plus costauds que nous. Donc on est dans le meilleur des mondes."

A noter que la typologie de Didier Le Gall et Claude Martin (1991) est réalisée à partir du témoignage du parent gardien et/ou du beau-parent et non pas des enfants. En fonction des acteurs de la recomposition familiale – mère, père, beaux-parents, enfants – le discours serait assurément autre.

De plus, il faut souligner la particularité de nos exemples : sur les cinq interviewées qui ont pratiqué la semi-cohabitation, quatre ont un nouveau conjoint qui avait la garde de ses enfants. Trois d'entre eux étaient veufs – les conjoints de Jeannette, d'Isabelle, et d'Hélène – assumant alors totalement l'éducation de leurs enfants – et l'un était divorcé et avait la garde quotidienne de son fils, son ex-femme ayant quitté le domicile conjugal – c'est seulement depuis quelques années qu'elle a renoué contact avec son fils. La complexité de la "gestion" des enfants des deux côtés au quotidien conduit peut-être à une situation plus "neutre". Ajoutons néanmoins qu'Alain, qui avait la garde quotidienne de son fils, n'a pas connu de période de semi-cohabitation. Avec sa nouvelle conjointe et leurs enfants respectifs, ils ont décidé d'emménager dans un nouveau logement. Quant au conjoint de Nadine, celui-ci était célibataire et n'a jamais eu d'enfants. La mise en couple à distance prend sa source dans la situation géographique liée à la profession du conjoint de Nadine : tous deux travaillaient dans la même entreprise, mais ce dernier en province.

Comme nous avons pu le constater, la logique de "s'unir mais préserver la distance" est rarement définitive : toutes les femmes qui

ont connu ce mode de vie co-résident aujourd'hui avec leur conjoint. Elle peut constituer un "préambule", mais sa durée peut aussi être parfois très longue – 10 ans pour Jeannette et son conjoint qui ont préféré attendre d'être "un couple sans enfant" avant de s'installer ensemble.

Une circulation des adultes entre plusieurs logements

Didier Le Gall et Claude Martin (1991) ont différencié plusieurs logiques, mettant en évidence l'importance du phénomène de "couples à distance" au moment de la recomposition familiale. Toutefois, il faut signaler qu'il existe différentes formes de semi-cohabitation. À travers l'étude de "jeunes couples âgés", Vincent Caradec (1996 ; 1999) a ainsi relevé diverses pratiques de double résidence. Il distingue alors la "cohabitation alternée" – où les partenaires conservent chacun leur logement tout en vivant continuellement ensemble, successivement chez l'un ou chez l'autre – de la "cohabitation intermittente", avec une alternance de vie commune et de vie indépendante, dans son propre logement. On retrouve ces différentes modalités dans les entretiens réalisés. En effet, parmi les personnes qui ont "semi-cohabité", certaines ont connu le phénomène de "double toit", passant alternativement d'un logement à l'autre, sans jamais se séparer de leur conjoint. Hélène par exemple a instauré ce type de fonctionnement avec son conjoint : la semaine celui-ci est dans l'appartement d'Hélène à Paris, où elle réside avec sa fille. Le week-end, ils vont dans la maison du conjoint d'Hélène, située dans la grande banlieue. Finalement, le couple ne co-réside jamais à temps partiel : ce sont les logements qui sont occupés à temps partiel.

*"Non j'ai jamais vécu avec sa fille, parce que moi j'avais mon logement de fonction quand j'ai connu C., et sa fille est venue le récupérer et moi ma fille m'a récupérée et en fait C. a dit à sa fille **"non en fait moi j'ai ma petite valise, ça ira, j'arriverai samedi"**. Donc il est venu s'installer immédiatement à Paris. Et le week-end on venait ici. C'était sa maison.*

Et le week-end sa fille était là ou...

En fait sa fille... tout de suite sa fille travaillait à la mairie de T., elle a eu un logement à T., et je ne l'ai vue que quelques week-ends, après elle était à T. et elle, elle venait après de temps en temps.

Il... mais il a vécu jusqu'à la retraite, il est resté à Paris avec moi.

Et votre fille ?

Et Liliane, eux ils ont cohabité. Et Liliane avait une sorte d'appartement indépendant sous les toits, dans des anciens dortoirs. Donc elle avait une chambre, une salle de bains mais on prenait les repas ensemble. Comme elle était étudiante en psycho et que C. avait aussi fait de la psycho, je sais plus plus jusqu'où il a été, il ne serait pas content."

En outre, ce sont les conjoints qui circulent entre les logements et non les enfants, circulation qui s'effectuera dans le cas d'Hélène pendant 6 ans.

Pour les autres enquêtées, la pratique la plus courante est celle de la "cohabitation intermittente", avec des moments seuls et des moments en couple. Evelyne, célibataire et sans enfant, se rendra chaque week-end chez son second conjoint qui a la garde de son fils. Cette situation

se prolongera cinq ans avant qu'elle ne se décide à emménager chez son conjoint. De même, Nadine et son conjoint ne se verront pas la semaine : celui-ci travaille dans la même entreprise, mais en province. Ils se rencontreront alors tous les week-ends et alterneront les lieux : l'appartement de Nadine à Paris et celui de son conjoint en province. Si une circulation des adultes est également observée ici, il faut préciser qu'elle est possible étant donné l'âge des enfants. Nadine rejoint son conjoint en province lorsque sa fille est adolescente et suffisamment âgée pour "se retrouver chez une copine" ou seule.

"Vous y alliez le week-end ?

*Oui, oui, quand **Liliane a été assez grande pour rester...** pour passer un week-end ou bien pour se retrouver chez une copine.*

Chez une copine.

*De toutes façons, même quand elle restait ici, bon, elle avait... **elle était déjà suffisamment grande pour rester toute seule.** Et de toutes façons il y avait toujours... elle avait des... il y avait des amis à moi qui avaient des gamins qui étaient devenus ses copains, ses copines, donc elle n'était jamais toute seule même si je partais un week-end. Donc, à la fois, notre relation à tous les deux s'est construit comme ça et puis on a fini par se... **Mais, enfin, j'ai commencé à habiter vraiment avec quelqu'un, j'avais presque 50 ans.**"*

De la même façon que dans l'étude de Vincent Caradec (1996 ; 1999), on retrouve une succession de moments "avec" et de moments "sans". Cependant, les enquêtées n'alternent pas ici "vie indépendante" et vie "commune", les femmes interrogées partageant toujours leur logement avec une personne – leurs enfants ou leur conjoint – mais "vie avec enfants" et "vie sans enfants". Ainsi, Hélène précise t-elle :

*"Oui,oui oui. Oui **j'ai vécu seule** longtemps, longtemps, longtemps... **enfin seule, avec Liliane.** Et mon conjoint a vécu seul longtemps, longtemps, longtemps, avec sa fille qui maintenant est mariée et habite dans le Sud."*

Généralement, les conjoints se retrouvent donc dans le logement où les enfants ne sont pas présents. Rappelons que ces histoires de vie présentent une particularité : pour trois des interviewées, les deux membres du couple ont chacun des enfants dont ils ont la garde au quotidien, réduisant alors les moments où le logement est "vacant" – c'est-à-dire sans enfant(s). Isabelle explique ainsi que, ses enfants étant en pension la semaine, son logement est plus souvent "disponible" que celui de son conjoint, veuf, qui a également deux enfants. C'est donc ce dernier qui vient chez elle. Toutefois, là encore ce mode de fonctionnement est d'autant plus réalisable que les enfants sont suffisamment âgés pour être seuls le week-end. D'autres entretiens auprès d'enfants de parents divorcés (C. Clément, 2002) avaient mis en lumière ces situations, où ces derniers connaissaient davantage de situation d'autonomisation, au

moment de leur adolescence, notamment lors de la phase de monoparentalité de leur mère. Karim décrivait ainsi l'indépendance dont il avait bénéficié lors des week-ends.

“Et puis... Donc voilà, avant d'arriver dans cette maison, ma mère avait rencontré mon beau-père et régulièrement, tous les week-ends, même quasiment tous les week-ends, elle allait dans cette maison tous les week-ends. Et moi j'étais libre dans la maison, tous les week-ends déjà à 16 ans.”

Géraldine retraçait également les moments où sa mère rejoignait son conjoint : on constate alors que ce dernier ne venait jamais chez elle. Mais lorsque les enfants ne sont pas suffisamment “grands”, la garde partagée avec le père peut autoriser ces pratiques : Christophe relatait ainsi la situation de son ex-femme qui allait rencontrer son nouvel ami le week-end, tandis qu'il gardait les enfants. Le choix du logement pour partager un moment commun entre conjoints est donc fonction de l'existence ou non d'enfants dans le logement et, si des enfants résident dans les logements respectifs, en fonction des moments de présence d'enfants dans ces logements.

Il en résulte que les enfants et les conjoints des parents gardiens se sont rarement rencontrés. Ceux de Jeannette n'ont ainsi jamais co-résidé avec leur beau-père actuel. En retour, Jeannette n'a jamais co-résidé avec sa belle-fille. L'un des fils d'Isabelle et de son conjoint ont vécu ensemble, mais tardivement, et uniquement le week-end, ce dernier étant en pension. Et si la fille d'Hélène a co-résidé la semaine avec son beau-père pendant plusieurs années (6 ans), Hélène n'a pratiquement pas cohabité le week-end avec sa belle-fille. Enfin, 6 ans après leur rencontre, lorsque le conjoint de Nadine obtiendra sa mutation et s'installera chez elle, sa fille décohabitera deux ans plus tard. Néanmoins, en dépit de la rareté de ces “moments partagés”, nous verrons que d'autres lieux ont pu construire des liens entre les divers membres de ces familles recomposées.

Se mettre ensemble : l'installation dans un logement commun

Après avoir exploré la phase de “couples sans domicile commun”, nous allons nous intéresser à celle de l'installation des couples dans un logement commun, phase qui concerne toutes les recompositions familiales car, comme nous l'avons précisé auparavant, parmi les enquêtées qui ont vécu une période de “couple à temps partiel”, de “conjugalité semi-cohabitante”, toutes ont emménagé avec leur conjoint. Ces installations tardives, qui ont fait suite à une phase de semi-cohabitation – parfois longue – seront distinguées des autres installations.

“Quand la double résidence devient mono résidence”

Le matériau utilisé – des entretiens biographiques – et les générations étudiées – nées entre 1940 et 1950 ont permis de mettre en lumière

29 Pour reprendre les termes de Vincent Caradec (1999) .

que, parmi les enquêtés qui ont décidé de "s'unir mais de préserver la distance" aucun d'entre eux n'a conservé ce système de bi-localité, même si ce dernier a parfois duré plus de dix ans. Et, lorsque le couple s'installe, c'est le logement de l'un ou de l'autre qui devient celui de la vie commune. D'aucun n'a déménagé pour s'installer ailleurs, dans un logement qui n'appartient ni à l'un, ni à l'autre. Aussi, les conjoints de Jeannette, d'Isabelle, et de Nadine ont-ils emménagé chez elles. Inversement, Hélène et Evelyne ont emménagé chez leur conjoint. Plusieurs questions se posent alors : qui doit déménager et pour quelles raisons ? Pour certains et certaines, l'emménagement dans l'un des logements a donné lieu à diverses discussions et négociations. Pour d'autres, la situation apparaissait naturelle, logique, même si elle n'apparaissait pas toujours comme la plus satisfaisante.

Hélène par exemple a quitté son appartement parisien, un 3 pièces afin d'emménager dans la maison de son actuel conjoint, dont il est propriétaire. Comme nous l'avions vu, le conjoint d'Hélène venait dans son appartement la semaine, tandis qu'ils allaient le week-end dans la maison de celui-ci. Si peu de discussions semblent avoir émanées de ce choix, cela se comprend par la situation professionnelle d'Hélène : enseignante, elle disposait d'un logement de fonction. C'est au moment de sa retraite qu'elle emménage chez son conjoint. De même, pendant 6 ans, le conjoint de Nadine travaillait en province. Des "visites réciproques" étaient alors agencées chaque week-end. Comme elle le précise, c'est son conjoint qui a demandé une mutation :

"Oui, jusqu'en 1997. En 1990, j'ai rencontré, donc, le garçon que vous avez vu, O., et... je l'ai rencontré par mon travail. Entre temps j'avais changé de travail et je l'ai rencontré, lui, mais lui travaillait à T. dans la même entreprise mais à T... Et donc ça a été un peu compliqué, il y a eu quelques années un peu compliquées parce que, bon, il venait de T. le week-end. On partait en vacances ensemble mais on n'a pas eu de vie réellement commune avant plusieurs années. Et puis, finalement, il a eu un job à Paris. Donc... moi il n'était pas question que je quitte Paris à ce moment-là parce que, ben, ma vie était ici, mon job était ici, ma fille était ici. Enfin ça... non... Par contre, O. est venu ici à Paris. Pendant presque un an, on est resté... donc il a emménagé au second. Et puis cet appartement-ci s'est libéré, donc on a sauté sur l'occasion et au début on s'est installé ici tous les trois."

En effet, contrairement à Nadine, celui-ci n'a pas d'enfants. C'est donc lui qui demande et obtient une mutation et s'installe dans un premier temps dans l'appartement de Nadine, et la fille de celle-ci. L'appartement est ainsi suffisamment vaste pour accueillir son conjoint et ses meubles, ce dernier vivant auparavant dans un studio. Un an plus tard, ils déménageront dans le même immeuble afin de bénéficier d'un plus grand appartement : un 4 pièces avec une grande terrasse. Des raisons d'ordre "pratique" comme la localisation – ici Paris – le confort de l'appartement – plus grand – mais aussi d'ordre professionnel et familial conduisent "naturellement"

au logement de Nadine. D'autres enquêtes évoquent les discussions liées à ce choix. Ainsi, le conjoint d'Isabelle, qui résidait dans un vaste appartement parisien s'est installé chez elle. Il faut rappeler que celle-ci est propriétaire de son appartement – un 4 pièces et avait dépeint toutes les qualités de son quartier, dans lequel elle réside depuis 12 ans.

“Ce n'est pas endroit où vous souhaiteriez vivre ?

Ben quand j'ai rencontré mon mari, il avait envie, parce que on avait encore chacun nos fils qui vivaient en partie avec nous. Il y en a un qui était à l'E., donc toutes les semaines il revenait le week-end. Et le fils de mon mari il faisait son service militaire et il revenait tous les week-ends. Et il a dit, oh, ben on va louer un grand appartement à Paris. Et je lui ai dit moi je veux bien, mais plein sud, parce que je veux du soleil, je veux pas moins bien qu'ici. Je ne vois pas pourquoi. Alors je veux plein sud, un appartement moderne et au moins un arbre. Bon il a tout de suite compris que si on voulait ça, 100 m² là-bas à Paris, avec tout ça, c'est pas, c'est hors de prix.

Et pour lui il aurait préféré rester sur Paris ?

Je ne crois pas. Non, non parce que, quand on a étudié la question, finalement il a trouvé que c'était assez agréable ici, surtout qu'il a emménagé en juin. Donc on dînait dehors le soir, le week-end c'était sympa, si on voulait aller à Paris, on allait à Paris, on profitait du calme ici. Il a trouvé que la vie était quand même assez agréable en banlieue. Parce qu'il ne connaissait pas du tout. Il avait toujours vécu soit en Corse, soit à Paris.”

Finalement, le choix se portera sur l'appartement d'Isabelle : les qualités recherchées dans les caractéristiques du logement et du quartier sont difficiles à satisfaire à Paris, marché considéré généralement comme trop cher. Evelyne mentionnera également l'aspect financier pour expliciter la décision de s'installer dans l'appartement de son conjoint. Relevons qu'Evelyne est célibataire, sans enfant, tandis que son conjoint est divorcé et a la garde quotidienne de son fils, l'appartement d'Evelyne est donc trop étroit pour héberger tout le monde – appartement qu'elle louait à son père. Son conjoint aurait pourtant souhaité changer de quartier et s'installer dans celui d'Evelyne, situé dans un arrondissement plus central, à Paris.

“Donc, c'est vous qui avez emménagé chez lui ?

Oui. Alors, c'est vrai que mon mari aurait bien voulu venir habiter dans mon quartier, parce qu'il trouvait que le quartier était plus, plus sympa, plus beau qu'ici. C'est vrai qu'ici c'est pas très beau. Ça été très dénaturé parce que c'est que c'était quand même le vieux Paris des années 1900. Il doit en rester encore quelques traces mais là heu, il faut vraiment les chercher hein. Et heu, c'est vrai que ce quartier, il a plus le charme qu'il avait il y a seulement quinze ans quoi. Et donc, il avait envie de venir mais heu, les appartements dans ce quartier tiens, pfffft, moi j'ai dit : “t'es gentil mais moi je mets pas, je mets pas les deux tiers de ma paye dans un loyer, ça il en est pas question”. Alors comme lui, finalement j'ai pris la place de sa femme. Ça changeait rien pour nous donc, j'ai ramené mes pénates ici. J'ai apporté tous mes meubles et tous mes bibelots chez mes parents, c'est stocké dans un grenier et puis je suis venue ici avec mes petits bagages sous le bras quoi !”

Toutefois, ils ne déménageront pas : Evelyne avait d'autres projets et elle "rangera son conjoint à son point de vue". En effet, celle-ci préférerait continuer de disposer de l'appartement de son conjoint, mis au titre du 1 % patronal, afin d'économiser de l'argent et d'acheter ensuite – achat toujours en discussion.

"Vous n'avez pas changé la disposition des meubles ?

Bah c'est-à-dire que **pendant longtemps Daniel a pas voulu parce qu'il avait quand même encore cet espoir qu'on changerait d'appartement**. Je lui ai expliqué un jour, je lui ai dit : "Attends, un déménagement ça se prépare, j'ai dit, est-ce que tu es décidé à mettre plus du double du prix du loyer que tu payes, pour la même surface ?" Parce qu'il y a un bail qui est très ancien ici. Il a eu cet appartement par le 1 % patronal en 1973. Donc si voulez, le loyer n'a subi que les augmentations du prix de la construction, c'est pas comme un appartement qui est reloué plusieurs fois parce que à chaque fois le propriétaire, le bailleur, donne un petit coup de peinture et légalement il a le droit d'augmenter d'une façon conséquente le loyer ça ne s'est pas produit ici, c'est la raison pour laquelle le loyer est très peu cher. **Donc le calcul que moi j'ai fait et que j'ai fini par faire admettre à Daniel on s'est dit on trouvera jamais la même surface pour le même prix ! Mais tant qu'à faire, puisque ça nous coûte rien et qu'on avait l'intention d'acheter, continuons comme ça, gardons nos sous et après on verra. Alors, ça a été pendant un petit moment en ballotement parce qu'on ne savait pas trop, on se tâtait encore. C'est pas des décisions qu'on prend comme ça sur un coup de tête et puis il a fini par se ranger à mon point de vue quoi ! Parce que bon, c'est calme, oui on n'entend pas trop de bruit, on n'entend voilà, on n'a pas comment dirais-je l'inconvénient d'être sur la rue dès qu'il y a un rayon de soleil j'ouvre tout en grand, c'est quand même pas donné à tout le monde parce que sur la rue, je peux vous dire même si c'est pas la rue de Rivoli ou la rue de Belleville, c'est pas vrai vous vivez pas les fenêtres ouvertes donc ça c'est quand même très important. J'ai tous les commerçants que je veux sous la main, je vais faire mes courses à pied. Que demander de plus ! Le seul inconvénient c'est que ce soit loin de notre lieu de travail."**

L'agrégation du conjoint dans le logement

Signalons que parfois, le choix se porte uniquement sur un logement : l'installation dans le logement du nouveau conjoint peut suivre immédiatement la séparation d'avec l'ex-conjoint. Lorsque nous interrogerons Emmanuelle sur le choix du logement suite à la recomposition familiale, elle indiquera très rapidement la logique de cette décision : par commodité – elle était seule avec ses filles dans l'appartement – mais aussi parce que son conjoint quittait sa femme et n'avait pas de logement.

"Et vous avez choisi de vous installer dans votre appartement ?

Ben moi j'étais toute seule dans l'appartement. C'était, c'était **simplement par commodité**. Moi j'avais un appartement, j'étais toute seule, avec mes filles. Donc lui qui... **ah oui parce que lui il quittait**

sa femme, oui, oui... c'est ça je comprenais pas votre question... donc lui il laissait son appartement à sa femme et ses filles."

Ils resteront neuf ans dans ce logement HLM, appartement de 5 pièces, où habiteront alternativement, parfois simultanément les deux filles d'Emmanuelle et les deux filles de son conjoint. Ils déménageront ensuite et s'installeront dans la maison d'enfance d'Emmanuelle. De même, lorsque Daniel quitte Marseille, sa seconde femme et ses deux filles, il emménage aussitôt dans la banlieue parisienne, chez sa troisième conjointe, rencontrée lors d'un séminaire, mère séparée avec deux enfants. Précisons que ce dernier n'avait pas connaissance de l'existence de ces derniers. Il décrira avec amusement son départ précipité, son arrivée dans l'appartement, et la découverte des chambres d'enfants.

"Et quand vous êtes arrivé dans son appartement vous avez ramené des meubles à vous ?

Oui... pas grand-chose, non non. **J'ai amené moi-même.** Non, non, j'avais piqué de la vaisselle, des draps, des machins, mais j'ai pas ramené... non j'ai pas ramené de lit, j'ai pas ramené d'armoire, **j'ai déménagé pas à la cloche de bois mais presque, vite fait parce que sinon j'allais me faire tirer dessus.** Non, non j'ai pris ma voiture, j'ai mis ce qu'il y avait, **je me suis barré vite fait !** Ah quelle belle époque ! Mais je recommencerais bien quand même !

Et donc vous êtes arrivé, tout était...

Tout était... enfin meublé..., c'est-à-dire que **Julie avait... oui elle était meublée pour une femme seule, mais elle avait un bel appart que la municipalité lui avait fourni** maintenant qui était un très joli appartement, qui était meublé. Il était meublé. Il y avait la télé, il y avait... enfin meublé petitement mais meublé. **D'ailleurs j'ai trouvé ça très bien moi, un bel appartement meublé, nickel, j'avais pas prévu les deux machins ! mais bon !**

Donc après vous avez fait des chambres pour les enfants ?

Ah ben elles y étaient les chambres... oui j'aurais dû être plus futé que ça quand même ! Mais bon l'amour est aveugle et c'est bien vrai ! Ah ben non je l'ai vu tout de suite quand même, je suis quand même pas un gogol hein ! Des petits lits dans deux chambres. Parce qu'ils avaient une chambre chacun." (...)

"Et ça s'est passé comment la rencontre avec les enfants justement ?

Oh la rencontre avec les enfants ? Bon... ils étaient chez leur grand-mère, moi j'ai commencé à venir, parce qu'alors j'étais un grand voyageur, je venais vivre à Paris moi le week-end, l'amour ! Moi maintenant pour faire Paris-Marseille, c'est un... enfin bon ! Ben... **la première fois que je suis venu à Paris, il y avait un 4 pièces, je disais, puis beau, un bel appart. Je disais "la vache elle est toute seule ! sympa", j'étais complètement (rires). Mais elle avait deux mômes, alors bon ! Puis je rentre dans une pièce, merde ! Je vois une photo puis je vois des petits lits. Et je dis "c'est quoi ça ?" Et bon... alors j'ai un peu hésité, j'ai dit "merde, j'ai deux mômes, je me tire" et puis Julie m'a dit "ben écoute c'est moi avec les enfants ou rien" Bon alors j'ai même pas hésité ! Bon ben je l'aimais. Je l'aime toujours hein, c'est pas pareil, c'est normal. Il faut être barge ! Mais comment on peut**

être barge pareil ? Mais je regrette rien. Je regrette rien. Ça serait à refaire, je referais exactement la même chose. Mais franchement il faut être barge ! Abandonner des mômes... Maintenant ma fille est célibataire, elle me dirait... oui elle s'est mise avec un mec il y a peu de temps, ça a duré deux mois, l'autre il avait trois mômes ! Je lui ai dit "mais attends, mais tu es malade, qu'est-ce que c'est que ce connard-là ?" mais je suis gonflé quand même. Bon voilà. Donc un jour... **donc je suis venu à Paris, je me suis installé, dans des déchirements à Marseille, des machins, des lettres d'insultes, des téléphones, enfin heureusement il n'y avait pas trop le téléphone. Et puis je savais pas qu'elle avait des mômes et puis un jour eh ben... elle m'a dit "ben les enfants je vais les reprendre puisque maintenant tu es ici", elle m'a truandé, elle m'a escroqué cette fille, maintenant que j'y pense ! Elle m'a escroqué ! "Eh ben les enfants vont venir". Alors j'ai trouvé deux espèces de blondinets, j'ai dit "mais qu'est-ce que c'est que ces bestioles ?" Blond en plus merde ! et voilà ! Et puis je les ai pris. Et puis on s'est très bien entendus jusqu'à ce qu'ils s'en aillent de la maison, je les ai élevés... enfin je les ai élevés, oui je les ai élevés. Bon."**

Pareillement, ils demeureront dans cet appartement pendant 20 ans. Enfin, la conjointe de Robert s'installera dans l'appartement meublé de celui-ci : elle vient de se séparer de son ex-conjoint. Ils n'y demeureront cependant pas longtemps, l'appartement étant trop petit et une clause du contrat spécifiant qu'il était pour une personne seule.

Quelquefois la rupture et l'emménagement peuvent être consécutifs : de façon logique le choix du logement se porte alors sur celui qui dispose d'un logement. Lorsque les deux conjoints ont un logement, et que l'un des deux migre dans le logement de l'autre, on retrouve le poids de la garde des enfants et de l'histoire conjugale et familiale des membres du couple. Pour reprendre Didier Le Gall et Claude Martin (1991), "En fait, dès lors que le couple est constitué d'un parent gardien et d'un conjoint sans enfant ou encore d'un parent non-gardien, tout se passe comme si la situation s'imposait d'elle-même, autrement dit comme si la décision ne résultait pas véritablement d'un choix. Le logement où résident les enfants est souvent le plus spacieux. Il paraît donc logique de s'y installer". C'est ainsi le cas du conjoint de Nadine, sans enfant, qui s'est installé chez elle. De même, c'est toujours l'appartement de Viviane qui constituera le lieu d'agrégation : en effet, celle-ci – contrairement aux deux conjoints qu'elle a rencontré lors de sa trajectoire conjugale – a un enfant. En outre, elle est locataire d'un appartement dont l'immeuble appartient à sa famille paternelle. On dispose également d'exemples où ce sont les hommes qui ont la garde de leurs enfants et où leur conjointe emménage dans leur logement. Jacques, rappelons-le, a la garde principale de son fils, tandis que ses filles résident au quotidien chez leur mère. Un système de garde partagée est instauré de façon à ce que la fratrie se reconstitue chaque week-end. Lorsqu'il rencontre sa seconde conjointe, celle-ci est plus jeune : elle a 34 ans et lui 41. Elle ne s'est jamais mariée et n'a pas d'enfant. Elle réside alors dans un studio. De façon "naturelle", elle

quitte son “*appartement de jeune fille*” et s’installe dans le logement de Jacques, plus vaste, lequel lui permet d’accueillir tous ses enfants, et ce même les week-ends lorsque ses filles viennent le voir. Ce choix se comprend d’autant plus que le logement de Jacques est attenant à son lieu de travail. Évoquons également la trajectoire familiale de Christophe, qui présente l’intérêt particulier d’avoir connu plusieurs recompositions familiales – deux – et différentes logiques de trajectoires de logement. Christophe se marie une première fois en 1971. De cette union est née une fille, en 1977. Un an plus tard, sa femme le quitte. Il reste dans l’appartement laissé par sa femme dans un premier temps, puis dans un second temps, il s’installe, dans un autre quartier, toujours à Paris, dans un trois pièces afin d’y recevoir sa fille chaque week-end. En 1981, il rencontre sa seconde conjointe, alors âgée de 23 ans – Christophe a 33 ans. C’est elle qui emménage chez lui : elle habite un appartement plus petit, un studio. En 1983 et en 1985 naissent deux fils : la famille déménage en 1986 et s’installe dans un plus grand appartement, un 5 pièces de 107 m², qui permet à Christophe d’y héberger sa fille, née de son premier mariage. En 1987, le couple divorce : Christophe laisse l’appartement à sa femme, qui y réside toujours avec ses enfants et déménage tout en restant dans le même arrondissement, afin d’être à proximité de ses fils. En 1995, il rencontre sa troisième conjointe. Cette fois-ci, il quitte Paris et c’est lui qui emménage chez son actuelle femme, Aurélie, dans la banlieue parisienne. Plusieurs raisons expliquent cette migration : Aurélie est divorcée, a deux fils dont elle a la garde principale et réside dans un logement de fonction qui est attenant à son lieu de travail. En outre, l’appartement est suffisamment grand – 80 m² – pour loger tout le monde. On constate également qu’en s’installant dans la banlieue parisienne, Christophe se rapproche de sa fille aînée qui habite une commune limitrophe. Et s’il s’éloigne de ses deux fils, toujours à Paris, ces derniers viennent chaque week-end dans son appartement ou dans sa résidence secondaire. Par ailleurs, son lieu de travail est à Paris, dans le même arrondissement que le lieu de résidence principal de ses enfants, lui offrant la possibilité de les voir la semaine. Les logiques de recompositions familiales sont ici différentes pour Christophe et varient en fonction de l’histoire conjugale et familiale de chacun des membres du couple. Lors de la première recomposition familiale, Christophe est le seul à avoir une “histoire familiale”. S’il n’a pas la garde quotidienne de sa fille, celle-ci vient néanmoins fréquemment chez lui, c’est donc son appartement qui est privilégié à celui de sa conjointe qui n’a pas d’histoire conjugale et familiale. Lors de la seconde recomposition familiale, les deux conjoints ont des enfants. Toutefois, Christophe n’en a pas la garde quotidienne. En outre, le statut résidentiel de sa conjointe constitue un critère décisif : elle possède un logement de fonction, attenant à son lieu de travail qu’elle ne peut quitter. La logique de l’agrégation se fonde alors sur des éléments “concrets” : on s’installe chez celui qui dispose d’un logement, celui qui a le plus souvent la garde des enfants, celui qui bénéficie d’un statut résidentiel plus “avantageux” ... mais aussi des éléments biographiques, où l’histoire familiale antérieure influence sur les logiques liées au logement.

Un “nouvel espace”

On peut s'interroger sur ce qui différencie les enquêtés qui décident de s'installer dans un nouvel espace des autres enquêtés. Cette logique est présentée comme la moins conflictuelle : elle permet d'anticiper la sur-occupation de l'espace domestique mais aussi d'opérer des choix susceptibles de prendre en compte la qualité des relations entre acteurs. Dans cette perspective, elle participerait au processus de régulation et donc de cohésion de la nouvelle famille (D. Le Gall, C. Martin, 1991). Finalement, à la lecture des entretiens, peu d'éléments distinguent le discours des enquêtés selon les logiques d'agrégation ou de nouvel espace. Certains annoncent effectivement des questions d'espace et de “logistique d'enfants”. Aussi Benoît, qui déclarait avoir “*pas mal nomadisé*”, se remet en couple en 1985. Comme lui, sa femme a deux enfants : il emménage alors dans un nouveau logement, “*on avait des enfants, elle avait des enfants aussi, on avait des problèmes d'enfants à régler*”. Toutefois, on peut penser que ce qui particularise les enquêtés ayant une logique de “nouvel espace” provient davantage de la trajectoire familiale après la recomposition familiale : sur les 9 recompositions familiales où les deux conjoints ont emménagé dans un nouveau logement 7 ont un enfant issu de cette recomposition familiale. Dès lors, la logique résidentielle s'inscrit dans la logique familiale. Si l'on reprend l'exemple de Benoît, on s'aperçoit que ce dernier se marie en 1990 et a un enfant une année plus tard. De même, nous avons vu que Yves avait connu une période transitoire avant de s'installer dans un studio. En 1992, lorsqu'il rencontre sa conjointe plus jeune que lui de 25 ans, elle emménage dans un premier temps chez lui, puis ils louent un appartement plus grand : en 1997 et 1999 ils ont deux enfants. De même, Alain et sa conjointe, même s'ils n'indiquent pas de difficultés liées à l'espace, se doivent de loger 3 enfants : celui d'Alain dont il a la garde principale et ceux d'Aline. En outre, 4 ans après leur rencontre, ils se marient et ont un enfant. Les trajectoires familiales dessinent les trajectoires résidentielles : comme le précisaient A. Martial (2000 ; 2003) la décision de s'installer dans un nouvel espace marque la volonté de fonder une nouvelle famille. Au regard de la trajectoire familiale après la recomposition, les enquêtés qui ont emménagé dans un nouvel espace “fondent” effectivement une nouvelle famille, qui se symbolise aussi par la naissance d'un enfant. Toutefois, on ne peut en déduire que les autres logiques signifient absence de construction d'une nouvelle famille : nous verrons plus loin que le logement principal n'est pas un indicateur d'analyse suffisant pour comprendre le fonctionnement de ces familles.

Quelques éléments sur l'aménagement du temps et de l'espace

Construire un “chez soi” chez quelqu'un d'autre

Dans nos configurations rencontrées, peu de nos enquêtés ont discouru sur les “contraintes” liées à leur logement et à leur situation

de familles recomposées, contrairement à Didier le Gall et à Claude Martin (1991). Parmi ceux qui ont migré et se sont agrégés dans le logement de leur conjoint, certains ont signalé quelques difficultés liées à leur installation : emménagement dans l'appartement de l'autre, dans les meubles de l'autre... Il est assez rare que celui-ci puisse amener tous ses meubles. Comme le souligne Evelyne, qui s'est "adjoindé" dans l'appartement de son conjoint, "on ne peut pas pousser les murs". Peu assurée de sa relation avec ce dernier dans un premier temps, elle a préféré laisser ses meubles dans le grenier de ses parents. Aujourd'hui – leur relation dure depuis 19 ans et ils ont officialisé leur union en 1999 – elle n'a toujours pas inscrit sa touche "personnelle" dans cet appartement.

"(...) Surtout que ni l'un ni l'autre on a envie de rester à Paris pour nos vieux jours, là il nous reste quoi peut-être moins de cinq ans à faire, c'est pour ça que vous voyez ça dans cet état-là. Je peux même pas chercher à changer la couleur des murs parce que si je touche à quelque chose je suis obligée de tout refaire. Je vais m'embarquer dans des frais pour trois quatre ans ce serait vraiment complètement idiot. Je préfère garder mon énergie et mon temps pour une maison. Donc je fais le ménage mais c'est tout, je suis très patiente. Je suis patiente parce que je trouve qu'il faut être raisonnable heu, on aurait de l'argent à gaspiller, oui mais, ça rime à rien, je préfère mettre heu... le maximum dans une maison où ce sera vraiment notre maison."

Comme elle le précise, ils ont le projet d'acheter une maison lors de leur retraite : elle aura alors l'occasion de l'aménager, d'y disposer ses meubles – toujours dans le grenier de la maison de ses parents – et d'y construire un "chez nous".

"Et vous m'avez dit quand vous êtes venue ici donc vous n'avez pas ramené de meubles à vous ?

Non, parce que en plus mes meubles c'est vraiment pas du tout, c'est pas le même style, non mes meubles ont été faits dans la haute époque un peu moi j'aime bien, je les trouve très sympathiques, je les vrais plus dans une maison de campagne sur un mur blanchi à la chaux qu'ici mais enfin, je trouve que c'est pas commode pour Paris on peut rien y ranger, c'est pour ça qu'on a tout ça à l'extérieur. Si vous voulez c'est parce que y'a pas de placards bon, et puis moi j'ai pas fait mieux dans le fond, puisque moi j'avais donné carrément dans des meubles parisiens du XVIII^e siècle, j'ai des petits meubles en marqueterie XVIII^e d'époque d'ailleurs.

Et ça c'est dans le grenier de votre père ?

Et ça c'est dans le grenier de chez mes parents. Alors bon je vous dis si un jour on a une maison je pense qu'on réunira le tout, on va essayer d'arranger ça pour que ça soit le plus harmonieux possible et puis que chacun y retrouve sa touche quoi ! C'est vrai qu'ici je me sens... bon, j'ai fini par me sentir chez moi mais y'a rien, y'a aucune touche de moi !"

La construction d'un "chez soi" pour le migrant prend souvent du temps. Parfois, il s'adapte à un environnement qui n'est pas le sien, comme c'est le cas d'Evelyne. D'autres attendent d'emménager dans un

nouveau logement avec leur nouveau conjoint, leur “nouvelle famille”. Nadine relate ainsi l’installation de son conjoint : célibataire, il avait peu de meubles et d’objets. Toutefois, lorsqu’il emménage chez elle, l’absence de place ne lui permet pas de les apporter avec lui. Certains d’entre eux sont alors stockés chez sa mère, d’autres dans un garde-meuble. Lorsque deux ans plus tard, le couple déménage dans le même immeuble et s’installe dans un appartement plus grand, il y intègre les objets auxquels il est le plus attaché et une pièce – “le bureau” – lui est attribuée lorsque la fille de Nadine décohabite.

“Et alors quand il a emménagé, il amène des meubles...”

Quand nous avons emménagé ici... quand on a été... tant qu’on a été au second, il n’y avait vraiment pas de place donc... il n’avait pas beaucoup de meubles de toutes façons. Il avait toujours vécu seul. Il a 11 ans de moins que moi, donc il n’avait pas grand-chose. C’était resté dans un... moitié dans le grenier de sa mère et puis dans un tout petit studio qui lui servait de garde-meuble. Par contre, quand on est arrivé ici, il a apporté quelques... la table en qui est là, une petite table de pub. c’est... enfin, bon, un certain nombre de... les meubles qui avaient été chinés dans les brocantes anglaises puisque sa mère est anglaise. Et puis... mais il y a une pièce qui est à lui, c’est son bureau. Il y a des livres partout, il y a son bureau, il y a son micro, c’est chez lui complètement. Je retrouve le schéma de mon père avec un bureau qui est une pièce qui... ça ne fait quasiment pas partie de l’appartement pour moi (Rires).”

C’est aussi le cas d’Hélène qui a quitté son logement de fonction lors de sa retraite afin de s’installer dans la maison de son conjoint, propriétaire, après avoir “semi-cohabité” pendant 6 ans. Comme elle l’indique, “Ici c’est resté chez lui, jusqu’à ce qu’il y a 5 ans, je lui dise qu’il y en avait marre de ses vieux machins”. Elle entreprend alors des travaux, qu’elle finance entièrement et transforme la maison.

“Et on a transformé toute la maison. Mais on a commencé par... les premiers travaux ont été pour lui. Il fait de la reliure et tout le haut de la maison est son atelier de reliure, c’est très beau, c’est magnifique. Je vous montrerai si vous voulez. Si vous aimez les livres, vous verrez.

Et là c’est plus devenu chez vous alors ?

C’est-à-dire c’est... oui une coproduction parce que j’ai dessiné la cheminée, j’ai dit on va mettre des interrupteurs là, parce que c’était pas logique, donc c’est devenu chez moi.

Vous aviez besoin de vous approprier le lieu ?

Oui, on ne peut pas vivre si on n’a pas créé quelque chose et il faut avoir des traces et j’ai quelques objets donc ici aussi...”

De la même façon, Isabelle décrit les travaux réalisés dans son appartement afin que son conjoint puisse s’approprier les lieux. Au départ des enfants – celui d’Isabelle et celui de son conjoint – ils entreprennent divers travaux et réaménagent l’espace – ils ont ainsi transformé le 4 pièces en 3 pièces.

“Et vous avez décidé de vivre ensemble peu de temps après votre rencontre ?

Un an. Un an après. Et c'est à ce moment-là qu'il fallait choisir Paris, je veux ça à Paris ou ici. Et on a choisi ici. Et puis on a, enfin quand les enfants ont quitté la maison on a changé cette chambre en salle à manger. Donc bon on a changé l'appartement pour que ce soit un appartement qu'on a un peu conçu ensemble. Que ce ne soit pas lui vivant chez moi, parce que ce n'est pas toujours facile. Donc on a essayé de faire en cassant les murs en faire notre appartement.

Il a ramené quelques objets, des meubles ?

Alors, ces meubles-là, ça c'est à lui, c'est lui qui l'a fait, la table de salle à manger. Et ça c'était à lui. Avec un des fauteuils. Et moi j'ai acheté deux fauteuils complémentaires. Et ça on l'a fait faire, d'ailleurs il faut le faire réparer parce qu'il est cassé. La bibliothèque était faite. Et on a refait la cuisine et la salle de bains. Enfin petit à petit. On n'a pas tout fait du jour au lendemain avec un coup de baguette magique mais bon. On a, les premiers travaux que l'on a faits c'est dans ces trois pièces-ci”.

Elle précise alors l'importance de ces travaux qui signifient aussi un projet à deux. On verra par ailleurs dans la dernière partie de cette étude le rôle de la seconde résidence qui s'inscrit dans cette symbolique. La “construction du chez soi” pour le conjoint qui s'agrège peut donc prendre du temps : c'est parfois au départ des enfants qu'un réaménagement de l'espace est possible. Ajoutons que la seconde résidence peut pallier l'absence de sentiment de “chez soi” dans la résidence principale. Concernant le conjoint d'Isabelle, celui-ci dispose d'un “coin bureau” dans leur résidence seconde qu'ils ont entièrement construite.

L'aménagement de l'espace et du temps : quelques éléments

Parmi nos enquêtés, certains ont relevé le manque d'espace, lié à aux enfants, comme c'est le cas de Benoît, mais la plupart d'entre eux apparaissent peu prolixes concernant ce thème. Benoît souligne ainsi la difficulté de gérer l'espace en fonction du nombre d'enfants qui évolue : on retrouve ici la notion de “familles accordéons” (I. Théry).

“Oui, oui, la distribution, le couloir pour aller à la cuisine, enfin... bon puis il est assez bien distribué. Il arrive à contenir... il correspond à peu près à nos besoins, enfin les besoins ne sont pas illimités, mais c'est un appartement suffisamment grand pour accueillir une famille qui n'est pas petite.

De combien de personnes ?

Ben là ça diminue, mais enfin en temps normal on est cinq. Quand on est au complet on est sept. C'est très lourd.”

Toutefois, interrogée sur l'aménagement de l'espace lié à la circulation des enfants – il faut rappeler que ses filles et ses belles-filles circulent au gré de leurs envies, allant parfois chez leur autre parent – Isabelle annoncera que “dans ces cas-là, on ne se pose pas de questions, on s'adapte”. De même, questionné sur le logement et son aménagement suite à la recomposition familiale – Jacques a la garde principale de son fils,

reçoit ses filles le week-end et a un nouvel enfant de sa seconde union – ce denier n’apportera pas davantage de précisions.

“Ben on a la chance d’avoir un logement assez grand ici. On a un logement de 90 m². Donc il fait la superficie du restaurant, non un peu plus grand. Donc les enfants avaient leur chambre, donc il n’y a pas eu de problèmes. Et puis à la campagne, la maison permettait de recevoir les enfants aussi, sans problème. On pouvait coucher tout le monde. Pas chacun sa chambre, mais les petits... et puis quand les enfants sont petits c’est aussi plus facile de loger des gens que quand ils sont plus grands.”

Thierry proposera une solution originale à cette question d’espace mais aussi à la question du logement comme patrimoine. Signalons que cet entretien a été réalisé lors d’une étude sur les stratégies résidentielles (C. Bonvalet et al.), il ne correspond donc pas directement à notre thème de recherche, mais il peut illustrer une autre forme de logique liée à la recomposition. En effet, celui-ci a trois enfants, nés d’une première union. En 1986, il se sépare de sa femme et forme une nouvelle union avec sa seconde conjointe, mère également de trois enfants. Très rapidement, ils recherchent un appartement afin d’accueillir les enfants des deux lignées, Thierry recevant ses enfants deux jours par semaine. En 1986, ils emménagent dans un appartement, un 4 pièces, dont ils sont locataires. Thierry l’achète, avec l’idée que sa conjointe achète plus tard l’appartement d’en face, situé sur le même palier, ce qu’elle fait lorsque l’occasion se présente.

“J’avais une idée quand même d’avoir non pas cet appartement tout seul mais celui-là et celui qui est à côté, parce que celui qui est à côté, qui est le même exactement, ils sont symétriques, ma compagne pouvait l’acheter, parce qu’on n’est pas mariés donc elle avait quelques sous, etc., elle pouvait acheter l’autre appartement, moi j’achetais celui-là et on réunissait ces deux appartements. Les raisons sont d’abord qu’on avait beaucoup plus de place, et qu’en plus, étant donné notre situation, elle a 3 enfants, moi j’en ai 3 aussi, j’ai vu faire ça par ma mère d’ailleurs, et j’ai trouvé ça très bien, ça simplifie énormément les choses pour la suite.”

L’achat des deux appartements permet non seulement d’accroître l’espace (120 m²), Thierry et sa femme accueillant six enfants, mais aussi de simplifier les questions d’héritage selon les lignées, les deux conjoints étant chacun propriétaire de leur bien immobilier :

“Avoir deux appartements qui nous appartiennent chacun en propre fait que si je viens à disparaître, on vend... mes enfants récupèrent l’appartement, etc., et elle elle a son appartement, parce que ce sont deux appartements grands qui ont 80 m² chacun”.

Cela permet ainsi de préserver le conjoint, qui conserve son bien, et aux enfants d’hériter. Des aménagements ont alors été réalisés, essentiellement afin de rassembler les deux appartements. Il aurait été ici intéressant de connaître l’usage de l’espace : les apparte-

ments conservaient-ils leurs frontières : un appartement pour chaque conjoint et ses enfants ? Un appartement pour le couple, l'autre pour les enfants ? Ou abolition des frontières ? Nous n'avons malheureusement pas la possibilité d'y répondre ici. Toutefois, l'exemple de Thierry illustre une autre formule d'aménagement de l'espace lorsqu'il y a recomposition familiale, qui tient compte non seulement de l'espace, mais aussi des questions d'héritage qui se posent dans les familles recomposées entre enfants et beaux-enfants (A. Martial, 2003).

Pour ceux qui ne bénéficient pas d'un appartement permettant de loger tout le monde ou de répartir une chambre à chacun, des solutions sont aménagées. Christophe, qui réside actuellement dans le logement de fonction de sa conjointe – un 3 pièces – a réalisé une mezzanine dans la salon afin d'y accueillir ses fils, les deux autres chambres étant attribuées à ses deux beaux-fils. Se posent aussi des questions liées à l'intimité. Reprenons la trajectoire de Robert. Celui-ci était propriétaire d'une maison lors de son mariage. Il quitte précipitamment sa femme : il s'installe alors dans un petit appartement meublé. Trois ans plus tard, il rencontre sa seconde conjointe, Marie, mariée avec une fille. Elle se sépare alors de son mari et emménage dans l'appartement de Robert. Trois mois plus tard, ils déménagent : le logement est trop petit. En outre, une clause du contrat spécifie qu'il est destiné à l'usage d'une personne seule. Ils recherchent alors un appartement à proximité du logement de la fille de Marie, qui est restée chez son père. Ils louent un appartement, un 3 pièces. Mais, 6 mois plus tard, la fille de Marie les rejoint : elle ne s'entend pas avec son père. Robert décrit alors quelques "petits détails" de l'appartement, qui ont finalement leur importance : protéger l'intimité.

"Oui, il avait le nombre de pièces qui nous convenait au départ. Au départ parce qu'après avec la fille on s'est retrouvés un petit peu à l'étroit, mais enfin au départ.

C'est-à-dire combien de pièces ?

C'est un trois pièces je crois, avec une loggia, enfin un grand balcon quoi, très très bien conçu, très, très bien disposé.

Pourquoi, en quoi très bien conçu ?

Très bien conçu, un hall... enfin une entrée... l'appartement sur lequel... sont disposées les pièces, donc une cuisine, une salle à manger puis un petit bout de couloir, qui ferme avec une porte qui donnait sur la salle de bains et une chambre. Donc ça permet d'isoler... ça permettait d'isoler tout le coin salle de bains et chambre. Ça nous a bien rendu service quand la fille est venue, parce que quand la fille savait... quand la fille voyait la porte fermée, elle savait très bien que nous étions ou dans la chambre ou dans la salle de bains, ou entre les deux, elle savait très bien que si elle voulait passer, si elle voulait venir, il fallait qu'elle frappe et qu'elle attende qu'on lui dise si on était habillés ou pas. Donc c'était très important.

Quand elle est venue elle, elle a eu un lieu pour elle...

Ben une des chambres qui était la nôtre à l'origine d'ailleurs, et on lui a donné cette chambre-là et puis on est allés dans une autre chambre."

Enfin, le système qui revient à attribuer aux enfants des espaces décentrés de la vie conjugale, relevé par Didier Le Gall et Claude Martin (1991), se retrouvent également dans les entretiens. Lorsque Hélène relate la cohabitation de sa fille avec son troisième conjoint, elle expose la configuration des lieux et le fonctionnement familial : seuls les repas constituent un temps de vie commune, sa fille bénéficiant *“d’une sorte d’appartement indépendant.”*

“Et Liliane, eux ils ont cohabité. Et Liliane avait une sorte d’appartement indépendant sous les toits, dans des anciens dortoirs. Donc elle avait une chambre, une salle de bains mais on prenait les repas ensemble. (...)”

On perçoit également ces lieux “excentrés” pour les enfants dans d’autres entretiens menés auprès d’enfants de parents divorcés (C. Clément, 2002). Ainsi Karim décrit la maison de campagne de son beau-père où sa mère et lui ont emménagé. Il était alors logé dans une grange aménagée, isolée, annexe à la maison.

“Parce que ce qu’il s’est passé aussi, c’est qu’il y avait une maison avec une grange à côté, mais clean, et il y avait une partie de la grange qui était tout à fait aménagée en chambre. Bon et c’était la chambre de mon frère tant qu’il a vécu là. Mais il est parti vite et c’est devenu la mienne, donc en dehors de la maison. Donc là, j’étais un petit peu chez moi, c’était un lieu d’habitation en dehors de la maison, donc très libre finalement, je faisais ce que je voulais, je ramenaï qui je voulais, mais je crois...”

Comme il le souligne, *“il y avait chez eux et chez moi et j’étais complètement autonome. Et ça a dû être important, c’est déjà un pas vers l’extérieur.”* Si Karim a trouvé plusieurs avantages à cette situation, Sarah dépeindra non seulement des lieux divisés – lieu conjugal/lieu familial – mais aussi un fonctionnement scindé en deux, où le couple et les enfants ne se “mêlent pas.”

“Mais pour petite information, la maison était divisée en deux donc il y avait la salle au rez-de-chaussée hein. Il y avait la salle et la cuisine. Donc on ne mangeait pas aux mêmes heures, on mangeait en décalé donc nous dans la cuisine et ma mère et mon beau-père plus tard dans la salle et si on n’était pas dans la cuisine il fallait qu’on soit dans notre chambre. On avait accès, pas d’accès à la salle, pas d’accès à la télé évidemment tout ce qui se trouvait dans la salle. Porte fermée à clés quand ils étaient partis etc., donc cette pièce, la salle qui communiquait avec leur chambre en fait, on y rentrait pas du tout. Ou si on voulait y rentrer parce qu’on avait quelque chose à dire à notre mère qui était dedans, on frappait à la porte, comme chez des gens.”

On devine ici le fonctionnement retracé par Didier Le Gall et Claude Martin (1991), qui a pour logique “l’éviction des enfants”, même si c’est plus souvent la préservation des deux lignées qui est recherchée dans l’aménagement de l’espace. Toutefois, la situation de Sarah ne constitue pas la majorité des recompositions familiales. En outre, l’exemple d’Alain permet d’introduire d’autres éléments.

En effet, Alain a connu plusieurs unions. Comme nous l'avons signalé, celui-ci a la garde principale de son fils, né d'une seconde union en 1977. Il est depuis 23 ans en couple avec Aline, qui a également un fils aîné – né en 1964 – et une fille – née en 1974 – d'une précédente union. Ensemble, ils ont eu un fils en 1984. Le temps long permet ici de suivre au cours du temps l'aménagement et les pièces attribuées aux enfants des différentes lignées. Dans le récit d'Alain, on constate alors que la division de l'espace se réalise selon divers critères : le sexe et l'âge des enfants. Lorsqu'ils emménagent dans leur premier appartement, un cinq pièces, les enfants ont la possibilité d'avoir chacun leur chambre.

"F – C'était un 5 pièces. Ils avaient chacun leur chambre... non 4 chambres il y avait, ils avaient chacun leur chambre... Trois et nous quatre... C'était un 4 chambres et une salle de séjour, mais elle était petite quand même.

Elle était petite.

H. – Ah ben oui il y avait une chambre en bas et deux en haut.

F- Et 3 en haut.

Là ce qui leur plaisait en fait c'était le quartier.

F – Ah c'était le quartier, mais l'appartement était bien fait, c'était un duplex. Ah oui, non c'était grand hein, c'était... correct hein. Je ne me souviens pas de deux salles de bains... je me souviens de 2 WC, je ne sais plus.

H. – Il n'y avait qu'une salle de bains.

F – Il n'y avait qu'une seule salle de bains, donc voilà, mais c'était...

Toutes les chambres étaient en haut ou il y avait...

F – Non il y avait un duplex, alors en bas, il y avait une chambre, une salle de séjour, une cuisine, une chambre, et là il y avait Maud, au-dessus il y avait 3 chambres et une salle de bains. Donc il y avait les deux garçons, nous, puis la salle de bains. Et puis il y avait un très grand balcon, une superbe terrasse carrée, là vraiment très jolie, et donc... on n'utilisait pas beaucoup la terrasse, mais ça donnait quand même un peu de profondeur à cette pièce, c'était pas très grand, la pièce commune était un peu petite quoi."

L'appartement, un duplex, offre la possibilité d'avoir une chambre isolée des autres qui constitue alors un espace d'intimité. Cependant, ce n'est pas le couple qui en dispose mais Maud, la seule fille de la fratrie, composée d'un frère, d'une sœur et d'un quasi-frère. Enfin, lorsqu'ils achètent une maison en 1992, ils la choisissent en fonction de la configuration familiale de l'époque : le fils aîné d'Aline est partie, mais un nouvel enfant est né depuis.

"F – On est restés sur Evry pour que personne ne change d'école, ne perde ses copains. On tenait à ce qu'ils gardent le même réseau de copains et de copines. Donc on ne voulait pas déménager, on restait donc dans le coin, on a eu l'occasion de trouver cette maison. Cette maison nous a plu, parce qu'en bas il y a un vrai jardin on va dire où il y a deux chambres avec une salle de bains. Donc les deux aînés, les ados, etc., pouvaient être en bas, très bien, et puis...

Les deux aînés c'était donc Sébastien et...

F - Non Sébastien était parti quand on est arrivés ici. Quand on est arrivés ici il nous restait Jérôme, Maud et Romain. **Donc les deux grands en bas.** En haut il y avait deux autres chambres, donc nous et puis Romain qui avait sa salle de bains aussi, donc c'est bien qu'on avait deux étages qui permettaient... **chacun se retrouvait dans son coin, c'était pas...**

Comme le précise Aline "chacun se retrouvait dans son coin". Mais ces "coins" ne sont pas aménagés en fonction des lignées. Maud et Romain ne sont pas frères et sœurs, mais ils ont sensiblement le même âge. Agés respectivement de 18 et de 15 ans, ils bénéficient des deux chambres du rez-de-chaussée. Cette logique s'apparente davantage au processus décrit par Elsa Ramos (2002) lors de son étude auprès d'étudiants "âgés" vivant chez leurs parents, où elle rappelle que grandir, "c'est s'éloigner progressivement de ses parents en se rapprochant de la porte", et montre que l'inscription dans l'espace révèle la structure de la famille par âge. Ainsi, "Les enfants en bas-âge, plus dépendants des parents sont à proximité. Plus l'enfant est âgé, plus il peut être éloigné de la chambre parentale, voire à un autre étage s'ils s'agit d'un pavillon. D'une certaine manière, plus il s'éloigne de ses parents, plus il se rapproche de la porte d'entrée ou plutôt de la sortie". Le témoignage d'Alain et de sa femme souligne bien comment peuvent évoluer au cours du temps les places en fonction de l'espace : préservation de l'intimité de la seule fille dans un premier temps, quasi-frère et quasi-sœur ensemble dans un second temps, leur demi-frère – bien plus jeune – étant à l'étage avec les parents. En outre, Aline signale la complicité construite entre les quasi-frère et sœur, favorisée par le "vécu partagé" de l'enfance, vécu partagé dont nous discuterons dans la dernière partie.

"Surtout il y a eu une grande, **grande proximité entre Maud et Jérôme, parce qu'ils ont vraiment été élevés ensemble. Elle avait 5 ans, il avait 3 ans. Donc c'est un âge où on vit des choses très fortes dans une fratrie et donc eux ils ont vécu plein d'événements et c'est les mêmes, en même temps.** Tandis que les aînés et puis le petit dernier, ils avaient un décalage de 9 ans entre le deuxième et celui qui précède".

Alain et Aline dressent un constat positif de leur expérience de recomposition familiale. Comme ils l'indiquent "c'est plutôt une belle réussite". Ils ajouteront d'ailleurs un autre point positif lié au système de garde partagé, relevé aussi par Aude Poittevin (2003) : "un break pour les parents, un temps pour les couples", permettant de disposer de moments à soi, pour soi et pour le couple.

"F – Oui, au début quand on se connaissait on trouvait ça bien même le week-end sur deux, parce que le week-end où il n'y avait pas d'enfants, eh bien on partait, et puis on se faisait nos petits week-ends, et puis les week-ends avec enfants, eh bien on les organisait autrement. On a fait des week-ends à la ferme avec les enfants, parce qu'à ce moment-là c'était eux... puis sinon, nous, on partait tous les deux à l'aventure. Non c'était aussi... il y avait aussi des côtés... On pouvait trouver des avantages à la situation. C'était bien aussi de

se retrouver seuls de temps en temps, sinon quand on a les enfants tout le temps... En somme ce qu'on a beaucoup moins fait quand on a eu Romain, parce qu'à ce moment-là on était un peu moins libre, on avait toujours le bébé avec nous, le petit, etc., donc là on ne fait plus la même chose quoi. Donc... Mais c'était un choix aussi, donc ça nous a... À partir du moment où on choisit, où ce n'est pas imposé, c'est bien quoi. Bon."

Concernant la recomposition familiale et le logement, on retrouve bien la typologie établie par Didier Le Gall et Claude Martin (1991). Toutefois, différentes modalités de "cohabitation à temps partiel" se dégagent, comme cela avait été observé par Vincent Caradec (1996 ; 1997) à propos des jeunes couples âgés. Certains conjoints co-résident ainsi continuellement ensemble : c'est alors leur logement qui est occupé à temps partiel. D'autres alternent des moments en couple et des moments seuls – avec les enfants. En outre, une circulation non pas des enfants mais des conjoints est notée. Les enfants – suffisamment grands – restent au domicile, quand c'est le parent qui rejoint son conjoint. Dans le cas de la cohabitation à temps partiel, le choix du logement où les conjoints se rencontrent porte alors plus souvent sur le logement où il n'y pas d'enfants – parce que le conjoint n'en a pas ou parce qu'ils n'y sont pas présents. Dès lors, ce mode de vie est souvent lié aux enfants, que l'on souhaite préserver (C. Martin, D. Le Gall, 1991). Mais les logiques sont complexes : c'est aussi pour se préserver soi, son couple et son conjoint.

Les entretiens biographiques ont également mis en lumière que cette pratique, si longue soit-elle, est rarement définitive, l'un des conjoints s'installant finalement chez l'autre. Les critères de choix du logement commun sont alors multiples. Ils sont fonction d'éléments "concrets" : on s'installe chez celui qui dispose d'un logement, celui qui a le plus souvent la garde des enfants, celui qui bénéficie d'un statut résidentiel plus "avantageux" ... mais aussi de l'histoire familiale antérieure à la recomposition familiale : c'est généralement celui qui n'a pas d'enfants, celui qui n'a pas/plus la garde de ses enfants qui "s'agrège" dans le logement de l'autre. Enfin, concernant ceux qui choisissent un "nouvel espace", il semble que ce soit davantage l'histoire familiale "en devenir" qui influe sur les choix résidentiels. Aussi, parmi les neuf recompositions familiales qui ont suivi cette logique, sept d'entre elles ont eu un nouvel enfant...

Finalement, le temps long a permis également de dégager quelques points sur l'aménagement de l'espace et sur la construction d'un "chez soi". S'approprier un lieu pour le "conjoint migrant" peut ainsi prendre du temps : le départ des enfants conduit parfois à une transformation du logement mais aussi à l'attribution des pièces. Pourtant, peu d'enquêtés ont discoursé sur les contraintes que peut engendrer le manque d'espace et d'intimité lié à ces situations familiales. Des solutions sont dès lors aménagées et aménageables.

Les divers lieux fréquentés des familles recomposées

Jusqu'à présent, nous nous sommes attachés à la résidence principale des enquêtés : les "parcours-logement" des familles recomposées ont ainsi été analysés à partir de leur logement principal, même si nous avons parfois signalé le rôle de la résidence secondaire. Or, comme cela a été précisé auparavant, ce niveau d'analyse n'apparaît pas suffisant. Il est alors nécessaire de dépasser cette échelle et d'intégrer la notion d'espace de vie, en s'intéressant aux autres lieux fréquentés par les familles recomposées, et en retraçant les périodes et les lieux de co-résidence des membres de la famille "antérieure" à la recombinaison familiale, et ceux issus de la famille nouvellement formée.

Dans un premier temps, on reprendra la notion "d'espace de circulation des enfants", révélée par les familles recomposées contemporaines. En effet, il faut rappeler que l'essor des familles recomposées a conduit sociologues et démographes à ré-examiner la notion de la famille et par là même sa définition, celles-ci se délimitant non plus par la co-résidence mais par l'espace de circulation des enfants. Ainsi, pour les enfants des familles recomposées, les espaces de co-résidence se multiplient. Dès lors, espaces et temps fragmentés sont observés : entre l'enfant et ses deux parents ; entre frères et sœurs. A. Martial (2000) relevait le *"temps morcelé du partage concret de la vie de l'enfant entre ses deux parents. L'unité traditionnelle du temps familial, inscrite dans le lieu où se répètent inlassablement les jours et les ans se brise et s'éparpille ici en autant d'épisodes distincts. Temps quotidien, "habituel" et temps de visite dominical ou séjour de vacances, qui sont parfois les seuls moments partagés par l'enfant et l'un de ses parents : autant de façons de vivre et d'éprouver les relations familiales au sein de différents contextes. Dans les familles recomposées contemporaines, le temps familial a perdu son unicité, entraînant avec lui la redéfinition de l'espace où se vivent et s'éprouvent les liens de famille. Car à cette dispersion temporelle correspond naturellement la multiplication des lieux familiaux."* Nous discuterons alors cette notion de "circulation" des enfants qui a remis en cause la définition même de la famille et mettrons en lumière qu'elle ne constitue pas une

réalité nouvelle : d'autres contextes conduisaient également à cette situation de morcellement d'espaces et de temps entre les divers membres de la famille (C. Clément, 2002). Ce qui est effectivement inédit, c'est la circulation de l'enfant entre les logements de ses parents respectifs.

Le logement des parents se dualisant, on vérifiera dans un second temps s'il existe des lieux où se rencontre la famille d'origine – c'est-à-dire le couple parental et les enfants de la première famille. Ainsi, nous décrirons les lieux associés à l'ex-conjoint – le père des enfants de la précédente (ou des précédentes) union(s) de l'enquêté – et à sa famille. Ensuite, nous observerons les lieux fréquentés par les membres de la famille recomposée, en présentant notamment les résidences secondaires et leurs logiques de fonctionnement. Enfin, nous terminerons avec les projets résidentiels des enquêtés liés à leurs projets de retraite, où le "rêve de la maison" transparait, rêve associé à la grand-parentalité présente ou en devenir.

LA NOTION DE CIRCULATION DES ENFANTS : UNE RÉALITÉ NOUVELLE ?

Décrites autrefois comme une séquence linéaire, les trajectoires familiales aujourd'hui se diversifient, se complexifient, tandis que des étapes intermédiaires s'y ajoutent. La montée du divorce a conduit sociologues et démographes à élargir le concept statistique de famille au-delà de la notion de résidence et de l'étendre à l'ensemble du réseau familial issu du passé conjugal des parents (Marcil-Gratton, Juby, Le Bourdais et Lapierre Adamcyk, 2002). Les auteurs concluent alors que *"La démographie de l'enfance est née, pour ainsi dire, de l'instabilité nouvelle de la démographie familiale. De l'époque où la mortalité des enfants et celle de leurs parents constituaient presque l'unique phénomène perturbateur de la vie de la famille, on doit aujourd'hui reconnaître que l'enfance n'est plus ce long fleuve tranquille sans histoire (...). Dans ce contexte, il est clair qu'une définition statistique de la famille qui repose sur une base strictement résidentielle ne suffit plus à la tâche"*. Toutefois, si cette façon de mesurer la famille n'apparaît pas pertinente aujourd'hui, il semble qu'elle ne l'était pas toujours autrefois. Cette "circulation" des enfants n'est pas spécifique à ces seules familles, ni même à ces seules générations. En effet, une étude réalisée à partir de l'enquête "Proches et parents" (INED, 1990) sur le thème de la décohabitation (C. Clément, 2002) avait mis en évidence des "premières coupures précoces" avec la famille d'origine révélant des formes de circulation des enfants. L'entrée en pension – parfois dans un pays étranger – la mise en nourrice, notamment lors de la période de la Seconde Guerre mondiale, l'hébergement chez les grands-parents ou d'autres membres de la famille étaient autant de contextes observés. Ces témoignages se rapprochaient de ceux recueillis par Agnès Fine (1998) auprès d'acteurs d'adoptions légales ou de fait, dans les années 1900-1970. Son étude soulignait ainsi l'importance des adoptions de neveux ou de nièces qui se plaçaient dans un contexte de solidarités familiales,

montrant des formes de transferts, de dons d'enfants. On notait alors que ces premières coupures précoces étaient plus fréquentes lorsque les parents étaient divorcés, mais aussi lorsque les enfants avaient vécu le décès de leur père ou de leur mère et ceux dont la mère était active. Ces conclusions ont depuis été confirmées par les données de l'enquête "Biographies et entourage" (E. Lelièvre, G. Vivier, 2002 ; E. Lelièvre, G. Vivier, C. Clément, 2003). Comme le précisent les auteurs, l'un des intérêts de cette enquête est qu'elle porte sur les biographies de personnes aujourd'hui âgées de 50 à 70 ans, dont l'enfance et l'adolescence sont antérieures à la montée du divorce. Leurs résultats montrent que nous sommes assez éloignés de l'image d'une relation entre parents et enfants se construisant au quotidien et réaffirmant les résultats de l'enquête "Proches et parents", selon lesquels les parcours de vie dans l'enfance des individus sont loin d'être linéaires. Elle fait ainsi apparaître l'importance de périodes d'hébergement chez un membre de la famille, chez un proche, chez une autre personne, ou chez une nourrice ainsi que la fréquence du pensionnat pour ces générations nées entre 1930 et 1950. Aussi, d'après l'enquête "Biographies et entourage", si 54 % des enquêtés ont grandi avec leurs deux parents biologiques de 0 à 14 ans sans interruption supérieure à un an, 46 % d'entre eux n'ont pas continuellement vécu avec leurs deux parents. Ces situations s'expliquent davantage par l'absence du père, 19 % des enquêtés ont ainsi résidé continuellement avec leur mère uniquement, 2,5 % avec leur père. Toutefois, un quart d'entre eux ont passé au moins un an sans leur père et un an sans leur mère au quotidien (simultanément ou successivement) avant leur 15 ans (E. Lelièvre, G. Vivier, 2002).

Dans les entretiens réalisés pour la présente recherche, on retrouve ces premières coupures précoces et ces formes de circulation d'enfants. À ce titre, l'histoire de l'enfance d'Alain est certainement la plus éloquente : elle témoigne de l'absence de relations construites au quotidien avec sa mère et d'une trajectoire au cours de son enfance extrêmement complexe, loin d'être "linéaire". La mère d'Alain a eu plusieurs enfants : un premier, né en 1942, décédé en 1943 et Alain, né en 1943. Au décès de son père, en 1944, sa mère et lui s'installent à Paris dans une chambre de bonne. Très vite, il est envoyé chez des parents nourriciers en province, qu'il considèrera comme ses parents. Il parlera très peu de cette période, mais il la présentera comme la meilleure "affectivement". Au cours de ce confiage, il aura peu de contacts avec sa mère, laquelle réside toujours à Paris. "Oui, c'est ma mère qui de temps en temps s'amusaient à venir, oui, une ou deux fois". D'ailleurs, lorsqu'elle se remariera en 1947, il n'assistera pas à la cérémonie, celui-ci étant toujours chez ses parents nourriciers. Alain explique cette situation par l'instabilité conjugale de sa mère : celle-ci a un troisième enfant en 1946, mais il ne vivra jamais avec elle, ce dernier étant également placé. Toutefois, lorsque Alain, alors âgé de 7 ans, viendra chez sa mère et son beau-père, à une période considérée comme "stable", il y restera peu de temps : en 1952 il est envoyé dans un orphelinat, toujours en province à une distance considérable, ne lui permettant pas de rencontrer sa mère, son beau-père et ses demi-frères. Et lors des vacances scolaires, il ne retourne pas chez ses parents, il est placé en Bretagne. Enfin, en 1957, il revient chez ses parents, mais cela constituera une période

transitoire, celui-ci allant en pension afin de suivre une formation de technicien. On observe alors, au cours de l'enfance d'Alain, une véritable circulation au sein d'institutions et de collectivités. Finalement, il aura vécu trois ans au quotidien avec sa mère et aura partagé peu de moments avec elle, mais aussi avec son beau-père et ses demi-frères, lesquels n'ont jamais quitté la cellule familiale. Si l'histoire d'Alain peut paraître insolite, d'autres récits d'enfance de nos enquêtés mettent en lumière ces coupures précoces avec leurs parents, notamment par le biais du pensionnat – selon l'enquête "Biographies et entourage" 40 % des enquêtés qui n'ont pas vécu continuellement avec leurs parents avant 15 ans sont partis en collectivité (E. Lelièvre, G. Vivier, 2002 ; E. Lelièvre, G. Vivier, C. Clément, 2003) – montrant par là même que parents et enfants, mais aussi les membres d'une même fratrie ne vivent pas toujours ensemble. C'est ainsi le cas d'Hélène, née en 1943, dans un petit village. À l'âge de 10 ans, elle est envoyée en pension "à la ville", jusqu'à l'obtention de son baccalauréat. Hélène désigne d'ailleurs le pensionnat comme son lieu de résidence principal, qu'elle décrira comme "une grande famille".

*"(...) Donc je suis née dans un tout petit village, où il n'y a pas 100 habitants actuellement, et j'y ai résidé jusqu'à 10 ans. A 10 ans, j'ai été mise pensionnaire au lycée de C. qui est loin. **Ce qui veut dire que mon lieu de résidence principale à partir de 10 ans et jusqu'à 18 ans, jusqu'au Bac, c'était vraiment le lycée de C., je n'en sortais qu'à Noël, à Pâques et aux grandes vacances. Donc c'est un cursus que n'ont pas beaucoup d'enfants, qui sont coupés de la famille pendant longtemps et au moment de l'enfance et de l'adolescence, donc je suis un produit du pensionnat laïc, il faut le préciser, mais dur, sévère.**"*

Après le baccalauréat, en 1961 elle sera surveillante et ne retournera plus chez ses parents. Sa sœur cadette, née en 1948 a suivi le même parcours : elle est allée en pension dès l'âge de 10 ans afin de poursuivre sa scolarité. Il en résulte qu'Hélène et sa sœur ont vécu peu de temps ensemble : lieu et temps de l'enfance ne sont pas partagés. Aussi, Hélène estime avoir eu une enfance et une adolescence "coupées" de ses parents. D'ailleurs, lorsqu'elle quitte le pensionnat lors des vacances scolaires, elle va chez sa grand-mère et ses oncles maternels. D'autres situations peuvent expliquer ces coupures précoces avec les parents. Des périodes de confiage à un membre de la parenté sont ainsi observées. Selon l'enquête "Biographies et entourage", 51,9 % des enquêtés qui n'ont pas vécu continuellement avec leurs parents avant 15 ans ont été confiés à d'autres membres de la parenté (E. Lelièvre, G. Vivier, 2002 ; E. Lelièvre, G. Vivier, C. Clément, 2003). Si le contexte historique – comme celui de la Seconde Guerre mondiale – favorise ces conduites, d'autres facteurs peuvent conduire à ces hébergements, notamment l'activité des mères (Clément, 2002). C'est le cas de Viviane, née en 1945. En effet, cette dernière n'a pas vécu avec ses parents : avant un an, ces derniers l'envoient chez sa grand-mère paternelle qui réside en province. Ce "confiage" se comprend essentiellement par leur travail. N'ayant pas la possibilité de s'occuper à

plein-temps de leur fille, celle-ci est envoyée, de façon transitoire dans un premier temps (2 ans), chez sa grand-mère. Toutefois, cette situation se maintiendra : Viviane, attachée à sa grand-mère et à son lieu de résidence, ne souhaitera pas retourner chez ses parents. C'est seulement pendant les vacances scolaires qu'elle revient chez eux. A l'âge de 11 ans, elle emménage définitivement chez ses parents, l'absence d'établissement scolaire dans la commune de résidence de sa grand-mère ne lui permettant pas d'y rester. Elle poursuivra des relations très proches avec sa grand-mère paternelle, qui s'installera dans le logement des parents de Viviane chaque hiver.

“Et puis quand il a fallu que je revienne, moi je n'ai pas voulu rentrer. D'abord parce que j'étais attachée à ma grand-mère, je suppose, ou j'étais attachée au lieu, je ne sais pas, enfin à la campagne.

Oui.

Ce qui fait que je n'ai pas voulu revenir avec mes parents. Je suis restée là-bas et comme il y avait une école, je suis restée jusqu'à l'âge de 11 ans. C'est-à-dire que là-bas les écoles n'allaient que jusqu'au certificat d'études. Après le certificat d'études, il n'y avait plus rien, sinon il fallait partir, c'était à 60 kilomètres de L., donc il fallait soit que je parte en pension à L. à 11 ans, soit que je vienne chez mes parents. Et donc c'est ce qu'on a choisi, c'est-à-dire que j'ai donc quitté cette campagne qui se trouvait à 350 kilomètres de Paris mais qui était le berceau de la famille quand même, de toute la famille, les parents, les grands-parents de ma famille étaient originaires de là-bas.” (...)

“Mais je vous dis, je ne pourrais pas vous dire si c'est un choix de lieu ou si c'est un choix de personne. C'est-à-dire que je m'étais attachée à ma grand-mère, donc après je ne voulais plus la quitter. D'ailleurs, quand je suis remontée à 11 ans, elle est remontée avec moi.”

Précisons que les entretiens montrent également des conduites de confiance des enfants des enquêtés. Il est d'ailleurs intéressant de voir que Viviane “répète” l'histoire. Lorsque celle-ci, mariée, et mère d'un enfant de deux ans décide de reprendre ses études, elle ne restera pas en région parisienne. Elle préférera s'inscrire à l'université, à proximité de sa grand-mère paternelle et lui confiera son fils, lui permettant de le voir quotidiennement et de se consacrer pleinement à ses études.

“Et quand je suis rentrée au bout de cette année-là, j'ai abandonné Levallois. J'ai laissé mon mari à Levallois et je suis partie m'inscrire en pharmacie à L. J'ai voulu repartir là-bas et j'ai mis mon fils en garde chez ma grand-mère toujours dans la même maison.

Toujours dans la même maison ?

Parce que je trouvais que je travaillais plus facilement en province, que je n'arrivais pas à m'organiser, à travailler à Levallois, avec un mari qui sortait ou qui avait des dîners à la maison etc. Moi je suis quelqu'un de... si on me disperse, je n'arrive pas à me concentrer pour travailler. Donc je partais toute seule. Je groupais mes cours 3-4 jours par semaine. J'allais voir mon fils en même temps chez ma grand-mère tout près de L.

Tout près de L.

Et je venais passer tous les deux jours ou trois jours de week-end à Levallois avec mon mari, ça pendant 5 ans.”

D'autres exemples peuvent illustrer ces circulations d'enfants de nos enquêtés, liées à la profession. Le récit de Jacques met en avant des temps "fragmentés" avec ses enfants lors de leur enfance. Celui-ci, alors marié et père de trois enfants, travaille avec sa première conjointe dans la restauration. Toutefois, les conditions de travail, mais aussi de logement – trop exigü (trois pièces) et sans confort (absence de douche) – ne leur permettent pas de garder leurs enfants à la maison. Un système est alors instauré : les enfants vivent la semaine avec leurs grands-parents paternels tandis que Jacques et sa femme les reprennent lorsqu'ils vont dans leur résidence secondaire le week-end, plus grande, leur permettant de tous les accueillir. Ce principe se poursuivra jusqu'à leur scolarité. On constate alors que les enfants de Jacques et de sa femme ne vivent pas au quotidien avec eux, ces derniers circulant entre plusieurs logements familiaux. De plus, ils ne circulent pas entre le logement principal de leurs parents et celui de leurs grands-parents paternels, mais entre la résidence secondaire de leurs parents, plus spacieuse et plus confortable.

“Donc pour les premiers enfants que j'ai eus, le premier mariage, c'est ma mère qui s'en occupait. Qui habitait dans le Val-d'Oise là où j'étais quand j'étais enfant, donc c'est ma mère qui a élevé les enfants.

Et donc à un moment c'est votre mère qui s'est...

Les premiers oui. Pour les enfants. En partie. Jusqu'à la scolarité, jusqu'à l'âge de... les deux filles c'était 3 ans, oui c'est ça 3 ans et après le fils qui est venu après c'était un peu plus tard, ben deux ou trois ans.” (...)

“Quand vous avez choisi votre maison dans l'Oise, c'était pour être plus proche de votre famille ?

Oui... oui, non, c'était, bon c'était à peu près dans la même direction, puisque mes parents étaient donc dans le Val-d'Oise, donc on faisait escale chez mes parents pour prendre les enfants enfin, un ou deux, enfin ceux qui étaient chez mes parents. Et après nous on continuait, c'était la même direction, donc on continuait sur l'Oise, donc c'était pas, c'était plus fonctionnel que de changer de département et le dimanche soir la même chose, donc on rentrait, on dînait avec mes parents et puis on laissait l'enfant qui restait avec eux.”

Enfin, Françoise n'a pas vécu avec sa fille dans un premier temps. Née en 1950, elle a une fille à l'âge de 17 ans. Elle ne verra plus jamais le père de son enfant. Elle continuera de résider chez ses parents, mais à la retraite de son père en 1969, ses parents décideront de s'installer en province et emmèneront avec eux leur petite-fille.

“Et quand mes parents sont partis à la retraite, ben, ils ont eu cette... je vais dire, cette réaction, hein, pour rester neutre, ma mère a

dit : "Eh bien écoute j'emmène V.", donc ma fille aînée, "et puis quant à toi", ben, ma mère n'a rien dit... bref, c'était démerde-toi, mais je n'avais plus de logement. Donc, c'était une vraie catastrophe."

Elle rejoindra ses parents chaque week-end dans le Sud afin de voir sa fille, et c'est seulement lorsqu'elle se mariera une première fois en 1971 qu'elle reprendra la garde de sa fille.

Agnès Martial (2000 ; 2003) précisait l'importance du "vécu partagé de l'enfance" pour fonder une relation entre frères et sœurs, demi-frères et sœurs, dans le cas des familles recomposées contemporaines, ce que nous aborderons plus loin. Toutefois, il ne semble pas que cette absence de "vécu partagé de l'enfance" soit spécifique aux familles recomposées actuelles : d'autres situations amenaient frères et sœurs à ne pas se "retrouver" quotidiennement, entraînant des relations épisodiques entre membres de la fratrie, mais aussi avec les parents pour les générations plus anciennes. De même, pour la génération des enfants des enquêtés, d'autres circonstances que le divorce ont conduit à des séparations entre parents, enfants, frères et sœurs, montrant par là même l'importance de tenir compte des trajectoires de vie dès l'enfance, et ce même lorsque les parents sont demeurés mariés. Les études historiques avaient mis en lumière la fréquence de circulations d'enfants liées au décès de l'un de leurs parents, alors placés chez un membre de leur parenté. Ces "placements" induisaient une séparation entre enfants et parent survivant mais aussi des demi-frères et sœurs. Or, d'autres situations mènent à des "temps morcelés", à des "variations morphologiques de la famille" et à une notion de "familles accordéons". Ce qui apparaît nouveau n'est donc pas tant la circulation des enfants, que la circulation des enfants entre les logements de leurs parents.

Les logements des parents étant séparés et l'espace des enfants scindé dans les familles recomposées contemporaines, on peut se demander s'il existe des lieux où se rencontre et se "reconstitue" la "famille antérieure" à la recomposition familiale. Rappelons que dans la seconde partie, il a été indiqué combien la circulation des enfants entre les logements parentaux pouvait évoluer au cours du cycle de vie ainsi que selon les relations entre parents et enfants. L'on a vu également qu'elle pouvait s'opérer en dehors de la loi, des arrangements étant établis pour l'"intérêt de l'enfant". Néanmoins, ces pratiques sont assez éloignées de celles de la résidence alternée et ne correspondent pas toujours à une "coparentalité", les relations entre ex-conjoints apparaissant plus souvent comme tendues, voire inexistantes comme nous allons le voir à présent.

UN ESPACE FAMILIAL MULTIPLIÉ, DIVERSIFIÉ ET PARTAGÉ

Le père et sa lignée

Dès lors, si l'on s'intéresse aux enfants et à leur espace de circulation – à travers le discours des parents – les relations entre les enfants et leur parent non gardien ne sont pas rompues suite à un divorce, contraire-

ment à ce que l'on pouvait attendre, étant donné les générations interrogées. Un décalage entre les récits masculins et féminins est néanmoins observé. En effet, il a été noté que certaines femmes regrettaient l'absence de liens entre les pères et leurs enfants ou tout au moins l'espacement de leurs relations. Inversement, les hommes soulignent la plupart du temps l'importance de leurs enfants, qu'ils essaient de voir le plus souvent possible. En intégrant une dimension biographique, on s'aperçoit que pour ces derniers, leur façon d'être père, et ce, avant même la séparation, explique davantage les relations instaurées ensuite, corroborant l'analyse de Thierry Blöss (1996). À ce titre, le récit de Christophe est certainement le plus représentatif, montrant combien le lien père/enfant se construit avant même la séparation. Il a ainsi été vu que suite à son premier divorce, sa femme le quitte accompagnée de sa fille, sans laisser d'adresse. Il les retrouvera seulement six mois plus tard, par l'intermédiaire d'un ami. Il se dégage dans le témoignage de Christophe une forte complicité avec ses enfants, notamment avec sa fille, aujourd'hui âgée de 26 ans. Ainsi, décrivant la maternité nouvelle de sa fille, il ne cesse d'être élogieux et on le découvre attendri :

*“Oui, non vraiment là c'était... c'est une fille qui apparemment n'a pas souffert tellement – enfin je trouve hein – je trouve maintenant l'équilibre qu'elle a... maintenant qu'elle est maman, **il faut voir c'est une mère vraiment incroyable, je ne dis pas ça parce que c'est ma fille, mais c'est vrai que...** ma femme me le dit aussi : c'est étonnant. Autant sa mère à elle était peu maternelle, autant elle, c'est incroyable. C'est incroyable comment elle vit avec sa fille, il y a une **connivence** et tout ça, en ce moment, non, **la fille**, elle va avoir, non elle un an et demi, et sa mère nous raconte les progrès, **elle rigole tout le temps**. Ma fille, depuis qu'elle est mère, elle rigole sans arrêt ! et sa fille et tout c'est... c'est marrant, **c'est une perpétuelle connivence entre elle mais dans la joie et la bonne humeur**. C'est rigolo hein ! Mais c'est bien ça.”*

Lien d'affection qui s'est instauré très tôt, dès la naissance de sa fille. Comme il le précise, il s'est entièrement consacré à elle lors de son premier mariage.

“Vous avez l'impression qu'avec sa mère c'était pas comme ça.

*Pas du tout ! du tout, **puisque moi je me suis plus occupé d'elle que sa mère**. Par exemple... parce qu'à l'inverse, sa mère était très prise par son travail le soir, parce que là, quand j'étais avec sa mère, je n'étais pas dans l'agence dont je vous ai parlé pour les charrettes, cette agence-là c'était plus tard. Enfin quand j'étais avec sa mère, c'est là que j'ai connu l'architecte, celui qui m'a montré ce qu'il ne fallait pas faire, et elle, ma femme, elle avait du travail en soirée, enfin bon... soit disant hein, du travail en soirée beaucoup, **donc de zéro à deux ans et demi, c'est moi qui la nourrissais, parce que d'abord sa mère avait même peur de lui donner à boire le biberon**, mais une peur malade de sa mère, vous savez. Elle ne savait pas trop bien, elle n'était pas maternelle du tout, et puis elle n'était pas mère pour ça peut-être. **Donc je faisais le marché, c'est là où moi, jeune papa, j'ai appris à faire la soupe, enfin bon...***

voyez parce que évidemment, ce sont des choses qui ne sont pas innées hein ! Mais je me suis régalé à ça. Donc de zéro à deux ans et demi, je me suis occupé énormément de ma fille. À deux ans et demi, elle est partie avec sa mère sans laisser d'adresse et six mois plus tard je l'ai retrouvée."

Complicité partagée également avec ses deux fils, qu'il voit chaque week-end, principalement le cadet – âgé de 18 ans – "le petit", mais aussi la semaine, son lieu de travail étant à proximité de leur résidence principale. Le discours de Christophe met en lumière l'affection et le temps partagé avec ses enfants qu'il a établi avant ses divorces et qu'il poursuit aujourd'hui. Il ajoutera alors :

"(...) Tout ça, donc mes enfants c'est pour ça que je parlais de la maison de campagne, des vacances en bord de mer aussi, on répète en fait ce qui s'est passé. Même si je vis pas avec eux, tout le reste pratiquement on peut dire que les deux tiers de leur temps disponible hors scolarité, c'est avec moi qu'ils le passent."

Certains témoignages de pères – lorsqu'ils sont divorcés et qu'ils souhaitent préserver les contacts avec leurs enfants – présentent parfois des relations plus complices, plus proches, moins distantes que les pères de famille biparentale (C. Clément, 2002). Pour ces pères, on pourrait emprunter les mots d'Agnès Martial (1998) *"Paradoxalement celle-ci [la séparation des parents] a créé un lien paternel plus fort et surtout plus intensément démontré."*

Ajoutons que ces récits masculins et féminins, semblant parfois contradictoires, peuvent être le fruit de notre sélection réalisée à partir des questionnaires "Biographies et entourage". En effet, si les biographies masculines dévoilent un lien qui perdure entre père et enfants, c'est aussi parce que nous avons uniquement interrogé ceux qui n'avaient pas rompu les contacts avec leurs enfants. Toutefois, nous avons également interviewé les femmes qui déclaraient ne plus avoir de contacts avec leur ex-conjoint, sans avoir d'informations sur le lien entre ce dernier et les enfants qu'ils avaient eu en commun. Or, les entretiens montrent que l'absence de contacts entre ex-conjoints ne signifie pas pour autant absence de relations entre parent non gardien et enfant.

Les relations entre ex-conjoints

Si le modèle de substitution n'apparaît donc pas dominant dans les entretiens (tous les enfants des personnes interrogées n'ont pas rompu avec leur parent non gardien), il semble qu'un "modèle intermédiaire" puisse être délimité, où enfants et parents non gardiens poursuivent un lien, comme dans le modèle de pérennité. Toutefois les ex-conjoints évitent les rencontres et communiquent essentiellement à travers leurs enfants. Cela peut notamment s'expliquer par l'âge des enfants lors de la rupture de leurs parents, plus souvent adolescents et donc plus à même de gérer leurs rapports avec leurs parents et la gestion de leur circulation, ce que soulignaient Didier Le Gall et Claude Martin (1988a) : l'adolescence entraînerait l'autonomisation des foyers du parent-gardien et du parent-non gardien. *"Globalement, plus on s'éloigne de la rupture, plus s'amenuisent les rapports parentaux. Ainsi par exemple, si 45 %*

des parents gardiens font état de rapports amicaux et/ou d'entraide avec leur ex-conjoint lorsque la rupture est proche (moins de cinq ans) ; ils ne sont plus que 16 % dans ce cas lorsque la rupture a eu lieu entre cinq et dix ans auparavant, 10 % entre dix et quinze ans auparavant, et moins de 5 % quand les parents sont séparés depuis plus de 15 ans". (C. Martin, 1996).

La lecture des entretiens montre qu'il y a bien rupture du couple conjugal d'un côté, et du couple parental de l'autre, mais maintien du lien de filiation, où l'enfant fait le lien. Parfois, les parents essaient de ne pas se rencontrer, et ce même lors des "échanges" des enfants. C'est le cas de Françoise, qui attendait dans la voiture que ses filles descendent du logement de leur père, ou d'Emmanuelle qui ne croise jamais son ex-conjoint, pourtant résidant dans la même commune qu'elle, et dont les filles étaient suffisamment âgées pour se déplacer seules. Bientôt grand-mère pour la première fois, elle se demande comment vont se dérouler les visites à la maternité.

"Il n'y a pas eu d'occasion comme celle-ci où vous auriez pu vous rencontrer ?

Ah, oui peut-être que là, voilà, pour la naissance du bébé, peut-être que je vais le rencontrer, peut-être. Mais bon, comme je pense qu'il n'a pas dépassé tellement cette affaire. Oui, pour lui c'est quelque chose de... c'est un gros échec pour lui, il le ressent mal donc, je sais pas, il va peut-être s'arranger pour pas venir aux mêmes heures que moi, j'en sais rien. Je sais pas, je n'ai pas encore réfléchi à la question."

Très rares sont les relations qui se poursuivent entre les ex-conjoints en dehors des questions concernant l'éducation ou la planification des systèmes de garde. Comme le souligne Jacques – qui avait la garde principale de son fils dès le divorce puis celle de l'une de ses filles lorsqu'elle avait 15 ans – des arrangements ont été réalisés afin que la fratrie se reconstitue chaque week-end et lors des vacances scolaires. Cependant les relations demeuraient "tendues" et uniquement relatives aux enfants.

"Non, pas tellement, non. On parlait parfois des enfants, mais pas, pas en profondeur. La fille aînée avait 12 ans, 12 ans, donc moi je suivais, je suivais sa scolarité, elle m'apportait ses notes et puis tout ça, et puis après... bon des fois j'allais à son lycée, enfin à son collège à Paris pour voir ses professeurs plusieurs fois, mais sinon avec mon ex-épouse, non, c'était un peu tendu et puis... moi j'ai un tempérament quand c'est fini, c'est fini. Il y a pas eu de, il y a des gens qui restent après leur divorce, qui restent plus ou moins soudés par amitié, mais là nous c'était carrément non. Alors pour les enfants, pour les enfants, il n'y avait pas de problèmes, bon dans l'ensemble on communiquait assez facilement pour les enfants, mais pour le reste non."

Des relations d'amitié semblent donc difficiles à maintenir entre ex-époux mais aussi à construire avec les compagnons des ex-conjoints.